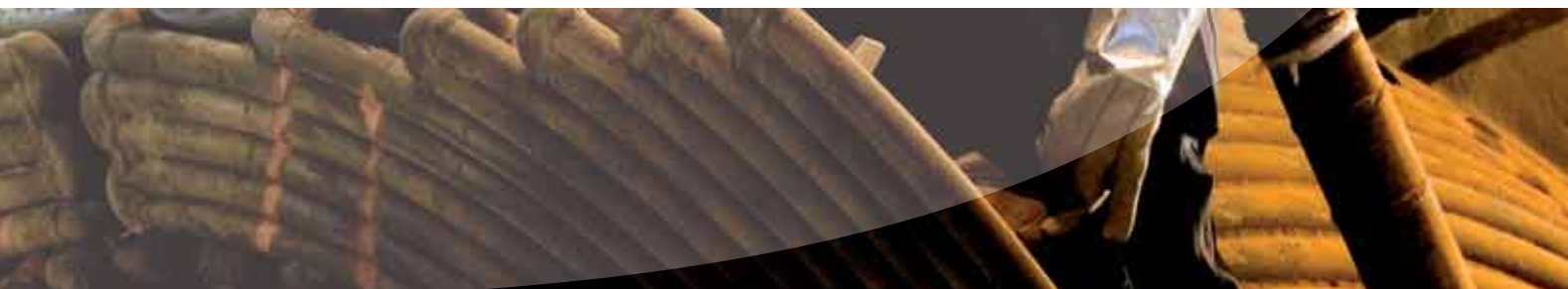




\* votre protection en toute confiance

**RAPPORT ANNUEL 2007**

**SPERIAN**  
Protection you can trust\*





**PERSPECTIVES**  
page 4



**BAROMÈTRE**  
page 6



**FAITS MARQUANTS**  
page 8



**ANALYSE**  
page 10



**DÉCOUVERTE**  
page 14



**REPÈRES**  
page 16

**MESSAGE DU PRÉSIDENT** 2

**PERSPECTIVES** 4  
La cohésion d'une équipe au service de la stratégie

**BAROMÈTRE** 6  
Sur la voie de notre vision 2009

**FAITS MARQUANTS** 8  
Une stratégie de marque mondiale

**ANALYSE** 10  
L'homme au cœur de l'entreprise

**DÉCOUVERTE** 12  
Protection de la tête  
Protection du corps

**REPÈRES** 16  
Carnet de l'actionnaire

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE** 18



**N° 1**  
mondial  
de la protection antichute

**N° 1**  
mondial  
de la protection oculaire

**N° 2**  
mondial  
de la protection auditive



**PROFIL** • Leader de référence des équipements de protection individuelle (EPI), le groupe Sperian Protection conçoit, fabrique et commercialise des équipements à haute valeur ajoutée pour protéger les professionnels évoluant dans des environnements à risques. Ses produits sont adaptés à chaque métier et à chaque situation et allient technicité, confort et ergonomie. Leur conception, issue d'innovations technologiques permanentes, s'appuie sur une connaissance approfondie des besoins des clients dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, de la sécurité civile, de l'énergie, des télécommunications, et des services aux collectivités.



Henri-Dominique Petit :

**“2007,  
objectifs atteints  
par rapport  
à la stratégie  
annoncée en 2006”**

**L'**année 2007 a été une année de grande qualité, riche en succès. Je retiendrai d'abord le changement de nom du Groupe, qui est un moment fort dans l'histoire du développement d'une entreprise. Simple à mémoriser et à consonnance internationale, Sperian est un nom qui a immédiatement été adopté par l'ensemble des collaborateurs comme par les clients.

À l'interne comme à l'externe, chacun a compris le sens et les bénéfices de ce changement. Ce nouveau nom s'accompagne d'une réorganisation importante de notre portefeuille de marques qui compte dorénavant 4 marques leaders contre plus de 40 auparavant.

**La satisfaction vient également de nos performances : sur nos principaux marchés, nos résultats sont bons, et nous gagnons des clients grâce à notre connaissance approfondie de leurs métiers et de leurs attentes.**

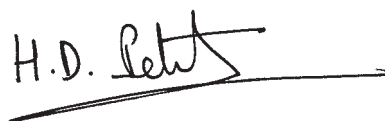
- Le Groupe a dégagé une croissance des ventes hors effet de change de 6,5 % qui provient de toutes les zones géographiques et de la majorité des segments d'activité, ce qui lui permet d'atteindre un chiffre d'affaires de 754 millions d'euros.
- Pour la quatrième année consécutive, le résultat opérationnel courant est en amélioration : à 111 millions d'euros, la marge opérationnelle atteint le niveau élevé de 14,7 % des ventes
- Le résultat net, en progression de 44 %, atteint 59,1 millions d'euros.
- Enfin, le Groupe a dégagé un cash-flow net d'exploitation de 88 millions d'euros, qui lui permet en une année de générer un montant proche de celui dépensé pour l'acquisition de Nacre en juin 2007. Grâce à cette bonne performance, le ratio dette nette / EBITDA est de 1,8 en fin d'année.

“Symbole de la stratégie d'expansion mondiale et d'un nouvel élan, Sperian sera la marque centrale qui fédèrera l'ensemble du portefeuille de marques autour de valeurs communes.

Cette nouvelle identité constitue un formidable levier de développement, qui va contribuer à l'atteinte de nos objectifs 2009 : devenir la référence mondiale de notre métier.”

En 2007 nous avons poursuivi le déploiement de notre stratégie avec l'acquisition de la société norvégienne Nacre, des investissements industriels dans des segments à fort potentiel, le développement sur les marchés émergents comme le Brésil et la Chine, ainsi que le lancement de nouveaux produits sur nos différents segments de marché.

La première année de l'ère Sperian a donc été très satisfaisante, et le Groupe est sur la bonne voie dans la mise en œuvre de son plan stratégique qui s'exprime à travers sa vision 2009 : devenir la référence mondiale de son métier, la protection de l'homme au travail. Incarner la société de référence, c'est le faire bien sûr pour nos clients, mais également pour nos actionnaires et pour nos collaborateurs. En 2008, nous allons continuer à construire l'avenir du Groupe en déployant cette stratégie reposant sur l'expertise, la performance industrielle et logistique et le déploiement vers de nouveaux marchés. Nous accentuerons également nos efforts vers les pays émergents et les segments de marché à fort potentiel, tout en développant nos capacités industrielles. Et bien sûr, nous capitaliserons également sur la marque Sperian, une marque de confiance pour nos collaborateurs comme pour nos clients.



#### > LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE EN 2007

- **Acquisitions :** Nacre
- **Investissements industriels :**  
Gants pour électriciens et scaphandres pour l'industrie nucléaire
- **Marchés émergents :**  
Epicon au Brésil

# La cohésion d'une équipe au service de la stratégie

**L'** ambition du Groupe est de devenir le leader de référence de son marché. En s'appuyant sur son modèle solide et dynamique, Sperian Protection poursuit le déploiement de sa stratégie afin de devenir à l'horizon 2009 la référence mondiale de son métier, autour de trois axes principaux :

## Renforcer l'expertise au service des clients

Le Groupe est focalisé sur le développement de produits à haute valeur ajoutée commercialisés sous des marques fortes, vecteurs de notoriété et de confiance. Cela l'a conduit à initier en 2007 une démarche de simplification de son portefeuille de produits par l'élimination de références ne produisant pas de valeur ajoutée suffisante.

Son expertise porte d'une part sur la connaissance des métiers des utilisateurs, des risques encourus et la manière de les prévenir et d'autre part sur la connaissance technologique des différents produits. La proximité avec les utilisateurs finaux permet de bien identifier leurs besoins et ainsi de déployer une stratégie d'innovation adéquate. Cette expertise s'accompagne du renforcement de la chaîne logistique, performante et réactive, qui optimise la gestion de la distribution.

## LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



## Exploiter les nouveaux gisements de croissance

Le Groupe a des clients dans un très grand nombre de secteurs d'activité, dans l'industrie et les services, qui offrent des opportunités de croissance variées. Sperian développe ainsi des offres spécifiques pour renforcer sa présence dans les marchés à fort potentiel comme la construction, l'industrie pétrolière et la sécurité civile. De plus, des investissements et des plans d'action spécifiques sont déployés dans les pays offrant des opportunités importantes de développement sur le long terme, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et le Moyen-Orient. Ce renforcement s'accompagne d'une politique active de croissance externe à travers des acquisitions stratégiques.

## Mobiliser les collaborateurs sur l'excellence opérationnelle

Le Groupe s'appuie sur son organisation industrielle tripolaire géographique pour optimiser en permanence ses capacités de production et s'adapter aux besoins du marché. Parallèlement, le Groupe a engagé un renforcement de ses processus internes qui visent l'optimisation de la chaîne logistique et donc de la relation client, ainsi que l'amélioration continue de la fonction achats. Cette politique interne s'accompagne de plans de développement et d'amélioration des compétences des collaborateurs.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Henri-Dominique Petit**  
Président du Conseil

**Philippe Alfreid**

**Philippe Bacou**  
Directeur Général délégué

**Patrick Boissier**

**Ginette Dalloz**  
Directeur Général délégué

**Patrice Hoppenot**

**François de Lisle**

**Gunther Mauerhofer**

**Philippe Rollier**

**André Talmon**

*60 % d'administrateurs indépendants*  
**Emmanuelle Camus-Nikitine**  
Secrétaire du Conseil

- ① **Henri-Dominique Petit** Président-Directeur Général
- ② **Brice de La Morandière** Executive Vice Président, en charge des fonctions financières et administratives et des activités Protection du corps
- ③ **Marc Beaufils** Directeur des Marchés Europe, Moyen-Orient et Afrique
- ④ **Janet Dekker** Directeur des Ressources Humaines
- ⑤ **Mark Hampton** Directeur de la Protection de la tête
- ⑥ **Jerry McGurkin** Directeur de la Protection respiratoire
- ⑦ **Mike Moorefield** Directeur des Marchés Amériques
- ⑧ **Joe Reimer** Directeur de la Protection antichute
- ⑨ **Jérôme Ronze** Directeur Financier
- ⑩ **Philippe Suhas** Directeur de la Protection oculaire



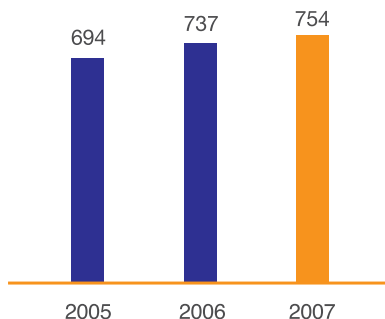
# Sur la voie de notre vision 2009

**Vision :**  
plus de 15 %  
de marge  
opérationnelle  
en 2009

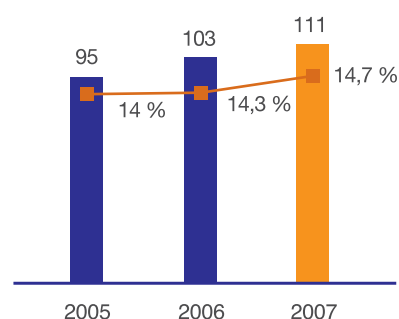
## 1 milliard d'euros d'ici 2009

En s'appuyant sur une croissance organique et des acquisitions, le Groupe vise un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 milliard d'euros en 2009. Grâce à ses efforts de positionnement et d'optimisation industrielle, la marge hors effet des acquisitions devrait être supérieure à 15 % des ventes.

Chiffres d'affaires  
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant  
(en millions d'euros)



■ Résultat opérationnel courant  
 ■ Marge opérationnelle en % du CA



**Vision :**  
10 % de Part  
de marché  
en 2009

Chiffre d'affaires 2007 :

**754 millions d'euros**

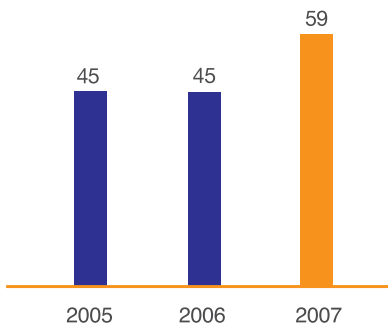
Répartition du chiffre d'affaires par zone  
géographique :

- 48 % EMEA
- 46 % Amériques
- 6 % Asie-Pacifique

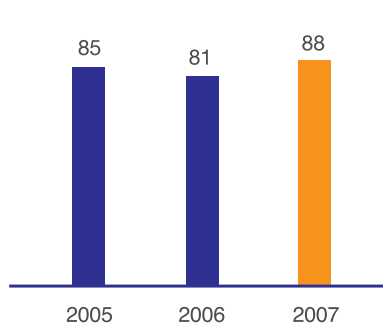
**6 190 collaborateurs**

**31 sites de production  
sur 5 continents**

Résultat net  
(en millions d'euros)

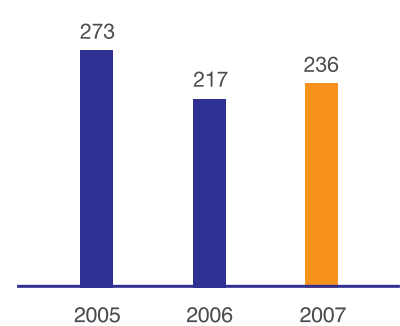


Cash-flow d'exploitation\*  
(en millions d'euros)



\* avant investissements industriels

Dettes nettes  
(en millions d'euros)



# Une stratégie de marque mondiale

En 2007, le Groupe a vécu un moment clé de son histoire : un changement de nom. Le nom Sperian a créé une identité fédératrice pour l'ensemble de ses activités. Ce nom unique va donner plus de visibilité au Groupe et renforcer sa notoriété et son image. Il s'accompagne d'une réorganisation du portefeuille de marques.

>>



## Sperian, un nouveau nom...

Témoin de l'héritage des deux sociétés passionnées et animées d'une forte culture d'entreprise qui s'étaient rapprochées pour devenir le numéro un mondial des équipements de protection individuelle, Bacou-Dalloz a laissé la place à un nom plus adapté à une stratégie de leader mondial. Sperian est court, facilement mémorisable et compréhensible dans toutes les langues. Composé de sonorités à la fois fortes et douces, le nom évoque les deux composantes du Groupe. Il représente d'une part le professionnalisme et l'expertise du spécialiste qui garantit à chaque instant la sécurité et l'épanouissement des professionnels dans l'exercice de leur métier. D'autre part, Sperian évoque la relation de confiance entre l'utilisateur et son équipement, mais également celle que le Groupe entretient avec ses différentes parties prenantes, clients, partenaires et collaborateurs.

Le logo de Sperian est un signe identitaire fort, qui évoque sa mission de protection de l'homme au travail ; le "S" est formé de deux bras protecteurs entourant un noyau orange, symbole de vie et d'énergie. Le cœur orange est protégé au plus près par le bleu, couleur emblématique de la technologie et du savoir-faire du Groupe.



### Un lancement mondial

**20 juin 2007** : jour J du lancement de la marque ! Dans le monde entier, sur chacun des sites du Groupe, les collaborateurs célèbrent la naissance de Sperian. De la Suède à l'Australie, de Partizánske en Slovaquie, à San Diego en Californie, la nouvelle identité est à l'honneur : rassemblements conviviaux, objets et bannières aux couleurs du nouveau logo, premiers produits marqués Sperian offerts aux collaborateurs, le lancement de la marque Sperian remplit pleinement sa mission fédératrice.

### ... et une nouvelle architecture de marques

Pour permettre au Groupe de se mobiliser sous une seule et même identité, il fallait également repenser le portefeuille de marques. En effet, le Groupe a longtemps commercialisé ses produits à travers plus de quarante marques différentes. Sperian s'est appuyé sur cette richesse pour organiser et simplifier son portefeuille de marques.

Dans la nouvelle organisation, le portefeuille est composé de Sperian et des trois marques leaders Uvex, Miller et Howard Leight. Pour ces trois marques reconnues et internationales, un lien plus étroit avec le Groupe a été créé par l'ajout de la signature " by Sperian ".

Les quatre marques sont organisées différemment selon les zones géographiques. En Amérique, les quatre marques sont présentes. Dans la zone EMEA (Europe / Moyen-Orient / Afrique) ainsi qu'en Australie, seules les marques Sperian, Miller et Howard Leight sont mises en avant. Enfin, en Asie, Sperian est l'unique marque.

### Trois marques leader



### Un changement au service des ambitions d'un Groupe mondial

Changement de nom, réorganisation du portefeuille de marques, mobilisation des équipes et communication autour de ce changement, sont autant de moyens pour Sperian d'atteindre les objectifs stratégiques que le Groupe s'est fixés. Car la conquête du marché des EPI ne s'entendait qu'à travers la mise en avant d'une marque forte, rapidement connue et reconnue et celle d'une offre produits moins complexe et plus visible, capable de mobiliser les collaborateurs du monde entier aux savoir-faire différents sous une seule et même bannière.

Les transferts de produits d'une marque à l'autre s'organisent dans un contexte de transition progressive jusqu'à mi-2009. Le bénéfice attendu de cette réorganisation complète est triple :

- Une marque rapidement connue et reconnue, grâce aux investissements de communication soutenus pour développer sa notoriété et son image auprès des clients, sur l'ensemble des marchés.
- Une offre plus simple et plus claire pour les distributeurs et les utilisateurs finaux.
- La fierté de travailler pour une marque " repère " et à forte image pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.



### Un nouveau territoire de communication

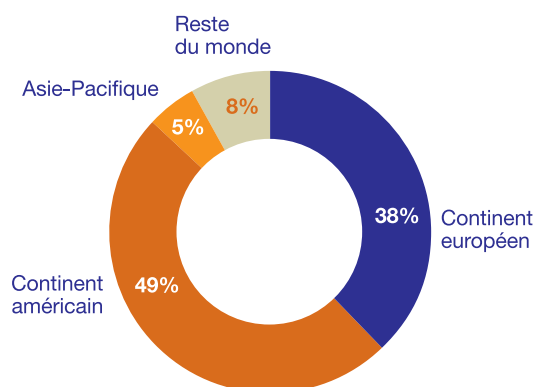
Dans le secteur des équipements de protection individuelle, une relation se crée au quotidien entre le produit et celui qui le porte. C'est en ayant confiance, les yeux fermés en une marque que l'utilisateur peut exercer son activité en toute liberté. C'est dans cette vision de son métier que Sperian conçoit ses produits. C'est dans cette relation de confiance que Sperian s'engage avec ceux qui les portent.

# L'homme au cœur de l'entreprise



**L**a stratégie de conquête de Sperian Protection repose sur l'expertise, le renforcement sur les nouveaux secteurs de croissance et l'excellence opérationnelle. Pour la conduire, le Groupe est conscient que sa principale richesse réside dans l'engagement de ses collaborateurs.

Répartition des effectifs par continent



## Le développement de l'Esprit Sperian

La nature même des métiers et des produits fabriqués par le Groupe pour protéger l'homme suscite la fierté des collaborateurs.

Cette culture s'appuie sur quatre valeurs :

- Agir pour rechercher la performance collective.
- Travailler dans le respect mutuel pour favoriser l'échange d'information et le partage d'expérience.
- Stimuler la créativité, le progrès continu et la prise de risque.
- Focaliser les efforts sur la satisfaction du client.

Ainsi, moteurs de changement, les collaborateurs sont impliqués dans la démarche d'amélioration continue du Groupe. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à leur motivation ainsi qu'à l'amélioration de leurs compétences.

Des programmes de formation, à tous les niveaux de responsabilité et dans toutes les fonctions, ainsi que de nombreuses actions visant à promouvoir les valeurs de l'entreprise et leur application dans le travail quotidien sont mis en œuvre.



**Une entreprise responsable et citoyenne**  
**Le métier de notre Groupe, la protection, nous conduit naturellement à nous comporter en entreprise responsable et citoyenne vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes : clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et la société civile.**

**Entreprise responsable**, Sperian Protection a la volonté d'inscrire sa croissance dans le respect des règles éthiques formalisées dans une charte interne, guide de conduite pour l'ensemble des collaborateurs, quelles que soient leur nationalité et leur culture.

Par ailleurs, le Groupe place la sécurité de son personnel au premier rang de ses préoccupations. Il améliore régulièrement les conditions de travail et de sécurité dans l'ensemble de ses établissements. Sperian procède à des audits et à des formations sécurité sur ses sites industriels en vue de sensibiliser ses collaborateurs et d'identifier des pistes d'amélioration.

En matière d'environnement, le Groupe veille à planifier et rationaliser l'utilisation de toutes ses ressources en eau, énergie et matières premières. En outre, toutes les installations de Sperian Protection sont conformes aux réglementations nationales et locales.

**Entreprise citoyenne**, Sperian veille à s'impliquer dans la vie des communautés où elle exerce ses activités. Présent dans 21 pays autour du monde, le Groupe développe une politique de recrutement ouverte sur les bassins d'emplois locaux.

Les collaborateurs et l'entreprise elle-même contribuent au développement de la vie locale, en s'investissant dans des opérations caritatives. Le Groupe contribue également à de grandes causes nationales et internationales.

## >> FOCUS

### Développement durable

L'activité de vêtements d'image du Groupe a engagé une démarche visant à couvrir l'ensemble de ses enjeux de développement durable, avec par exemple le développement d'une politique d'innovation produit, le lancement d'actions d'éco-conception de ses emballages. Grâce à cela, cette activité a notamment obtenu une licence Max Havelaar pour proposer une gamme de produits issus du commerce équitable. Elle a également obtenu le renouvellement de sa labellisation « Yamana fibre citoyenne » qui garantit la qualité de sa politique sociale et environnementale pour l'ensemble de ses processus de fabrication.

# Des produits qui apportent confort et design dans les conditions les plus extrêmes

La connaissance approfondie des métiers de ses clients, l'innovation produit permanente et la qualité de ses marques confèrent à Sperian Protection des positions de premier plan sur ses différents segments de marché.



## PROTECTION DE LA TÊTE : LA SÉRÉNITÉ POUR MAÎTRISER.

**Warrior** est un appareil respiratoire destiné à la lutte anti-incendie conçu spécifiquement pour répondre aux exigences croissantes en termes d'efficacité et de confort. Cet appareil satisfait aux récentes normes de sécurité américaines les plus strictes.



### Protection oculaire : pour une parfaite vision, dans toute situation

Sperian Protection propose sur le marché de la protection oculaire une gamme complète qui va des lunettes de protection aux stations de lavage d'urgence des yeux. L'ensemble de ces solutions assure une protection adaptée aux éclaboussures, projections, rayons nocifs ou tout autre risque pour les yeux ou le visage. Numéro 1 mondial avec 22 % du marché, le Groupe renforce sa présence sur des segments de marché à fort potentiel comme la construction, le grand public ou le militaire grâce à des produits innovants qui permettent de combiner confort, résistance, ergonomie et design.

### Protection respiratoire : inspirer, expirer, tout est sous contrôle

Le Groupe propose une gamme complète de masques jetables ou réutilisables, filtrants ou à adduction d'air, dont il assure également la maintenance réglementaire et la formation technique des utilisateurs. Sperian Protection propose également des appareils de surveillance et de détection des gaz portatifs ou fixes, utilisés dans les espaces confinés tels que les citernes, tunnels ou gazoducs. L'année 2007 a été marquée par le développement d'un système respiratoire autonome pour les pompiers, le Warrior, adapté aux nouvelles réglementations du marché américain : très fonctionnel et confortable, ce système a été conçu pour apporter aux pompiers encore plus de confiance.

### >> FOCUS

#### QUIETPRO® équipe l'armée américaine

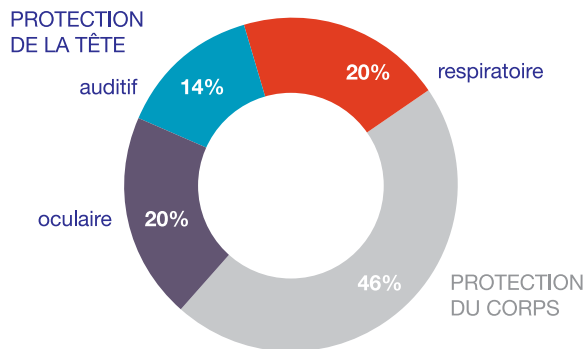
Après des premières commandes livrées en 2007, les Marines américains ont décidé de poursuivre l'équipement de leurs forces avec le QuietPro®, système développé par Nacre, filiale norvégienne de Sperian Protection. Le Groupe a également reçu une première commande de l'Armée de Terre américaine. La technologie brevetée de ces dispositifs allie une protection électronique auditive interne à un procédé naturel de communication vocale et radio destiné aux environnements bruyants comme ceux dans lesquels évoluent les forces armées. Des dizaines de milliers de ce type de système sont actuellement utilisés par des militaires dans le monde.



## Protection auditive : tympan sécurisés, communication assurée

Sperian Protection est numéro 2 mondial de la protection auditive avec ses gammes de casques antibruit et de bouchons d'oreilles. Son offre s'est enrichie en 2007 avec l'acquisition du Norvégien Nacre AS, spécialisé dans la protection auditive électronique combinée à un système de communication. Tous ces produits permettent de protéger efficacement des nuisances sonores générées par les chantiers de construction, les usines, les aéroports ou tout autre environnement bruyant.

Répartition du chiffre d'affaires 2007



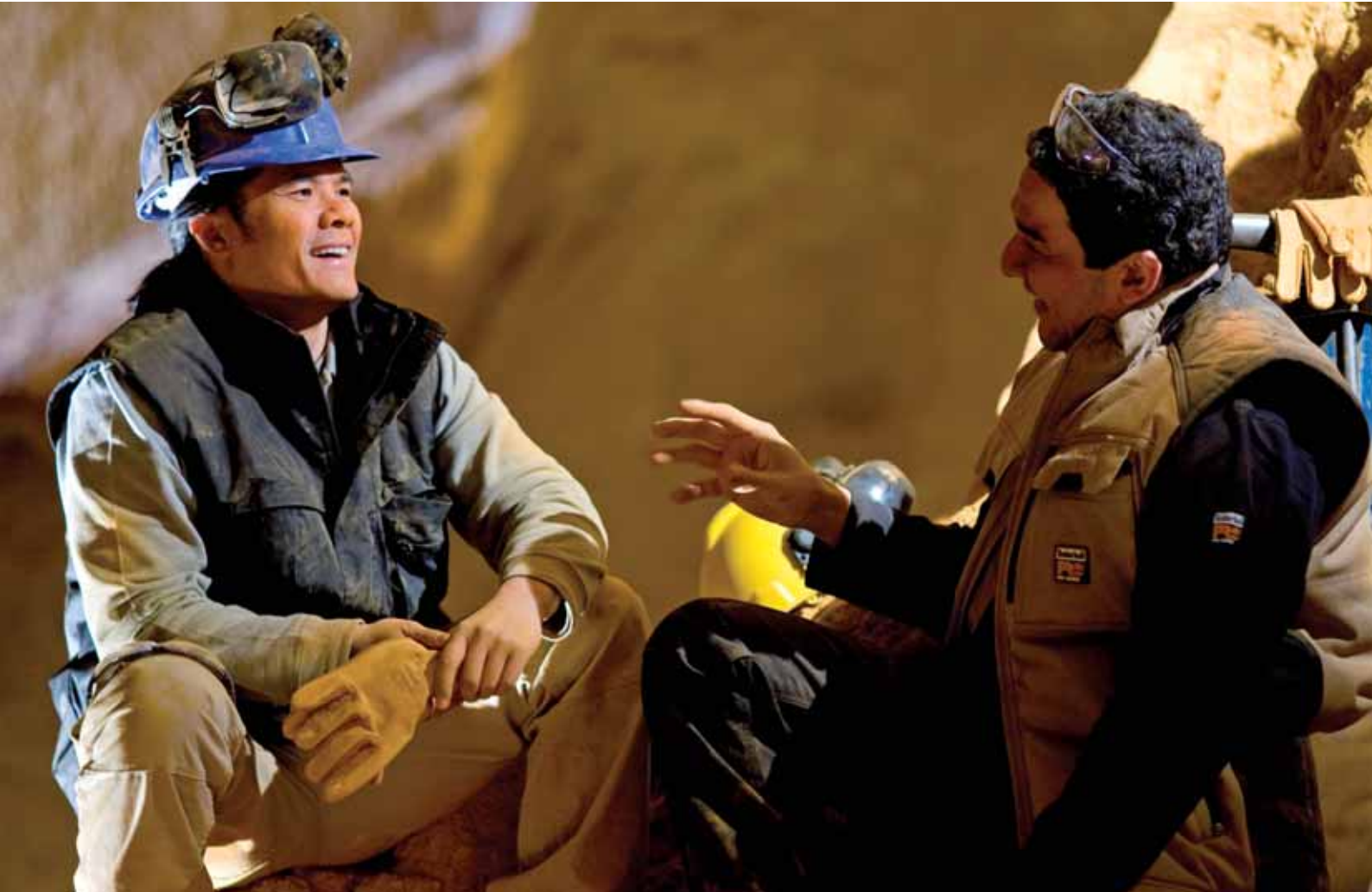
# 54%

du CA  
de Sperian Protection



< **Uvex Dura-streme Technology** est la combinaison ingénieuse de deux revêtements destinée aux conditions extrêmes : antibuée sur la face interne, antirayure à l'extérieur. Avec la technologie **Air Flow Control TM** qui permet des taux d'atténuation encore plus élevés, les casques antibruit Lightning offrent un confort maximal.





## PROTECTION DU CORPS : LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT POUR EXCELLER.



Les longes et harnais **antistatiques** sont surtout utilisés pour les travaux en hauteur en milieux explosifs, pétrochimiques ou miniers et sont complétés par des vêtements et chaussures également antistatiques.



### Protection antichute : assurer et sensibiliser

Leader mondial avec plus de 20 % du marché, Sperian Protection propose une large gamme de harnais, de dispositifs d'ancrage et de lignes de vie qui permettent de travailler en confiance dans des conditions instables soit dans le BTP, la distribution électrique, les télécommunications ou dans l'industrie forestière. Le Groupe propose également des systèmes d'accès en hauteur composés d'échelles, de câbles et de rails de guidage qui sont installés sur des bâtiments de grande hauteur, des tours télécoms, des éoliennes... Grâce à une connaissance précise des besoins des utilisateurs finaux, le Groupe a décliné sa gamme de harnais Révolution avec des caractéristiques spécifiques pour certains secteurs d'activité comme la construction ou le pétrole.

### Gants de protection : la protection sur le bout des doigts

Sperian Protection est présent sur le marché des gants réutilisables destinés à protéger contre les risques chimique, biologique, thermique, électrique, d'abrasion ou de coupure. Le Groupe a également développé des positions de premier plan sur le segment des gants à cottes de mailles et des gants trempés isolants électriques. Grâce à sa dynamique d'innovation, le Groupe a lancé en 2007 de nouveaux gants trempés, le Pu First et le Pu Aqua, qui rencontrent un vif succès.



## Vêtements de protection : des vêtements pour toutes les situations

Sperian Protection propose des vêtements associant ergonomie, technicité et esthétique, à usage unique ou réutilisables ; ils peuvent être soit normés, donc adaptés aux environnements de travail à risques comme les industries nucléaire et pharmaceutique ou les premiers secours, soit un véhicule d'image de marque des entreprises. En juin 2007, à Lozanne (France), le Groupe a inauguré une nouvelle usine de combinaisons anticontamination pour les industries nucléaire et pharmaceutique.

## FOCUS

### Vinci choisit Sperian et Timberland PRO®

Pour équiper ses 26 000 collaborateurs, Vinci Construction France a fait appel à Sperian Protection et Timberland PRO®. La collection 2008 du constructeur se compose d'une ligne de vêtements et d'accessoires polyvalents de chantier, alliant élégance, sécurité, confort et modernité autour d'une gamme complète hiver et été (parkas, vestes, t-shirts, pantalons, polaires, ceintures, sacs). Associant haute technologie et création esthétique, la ligne de vêtements spécialement conçue pour répondre aux besoins de Vinci apportera à l'utilisateur de réelles avancées en termes de confort, de fonctionnalité et de qualité de fabrication.



# 46%

du CA de Sperian Protection



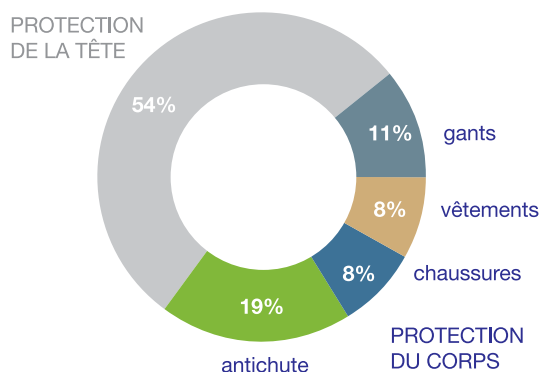
**Perfect Poly Aqua** est un gant tricoté en polyamide/élasthane enduit de polyuréthane base aqueuse sur la paume et les bouts des doigts. Équipées de semelles multifonction ultrarésistantes et d'embouts non métalliques, les chaussures **Bac Run Pro BTP** assurent la meilleure protection aux travailleurs en extérieur.



## Chaussures de sécurité : des chaussures tout-terrain

Les chaussures de sécurité de Sperian Protection sont utilisées dans l'industrie, la métallurgie, l'industrie chimique, l'automobile, la restauration collective, le BTP ou le transport, principalement en Chine et en Europe. Ces chaussures protègent leurs utilisateurs contre les chocs, mais aussi contre les risques de dérapages et de chutes grâce à des semelles de protection conçues pour procurer une bonne stabilité et assurer une bonne adhérence. Grâce à son expertise et sa proximité avec les utilisateurs finaux, le Groupe a déployé en 2007 une gamme spécifiquement destinée à la construction qui a déjà rencontré un grand succès.

### Répartition du chiffre d'affaires 2007



REPÈRES

# Carnet de l'actionnaire



## Cotation

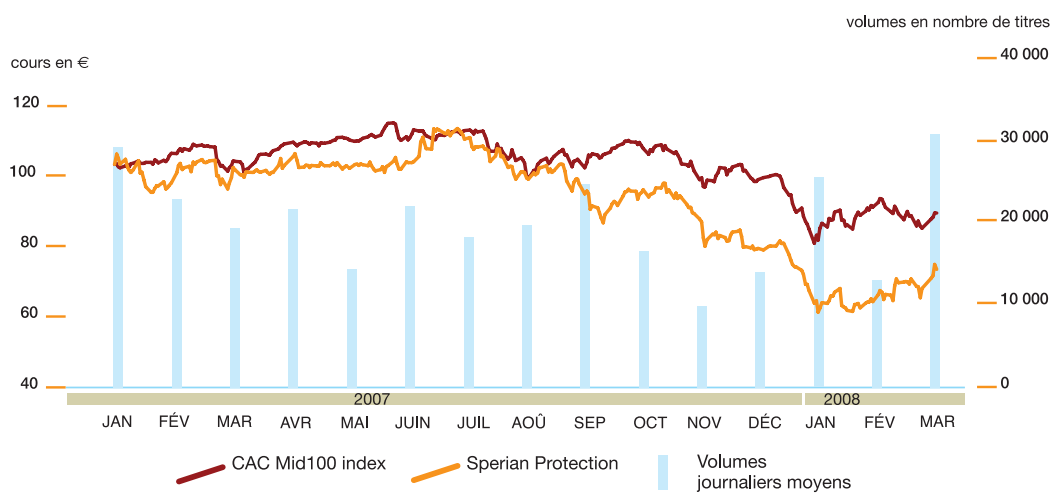
Euronext compartiment B  
Code ISIN : FR 0000060899  
Mnémonique : SPR  
Indices : SBF120, CAC Mid100,  
CAC Mid & Small 190

**SPERIAN**  
Protection you can trust

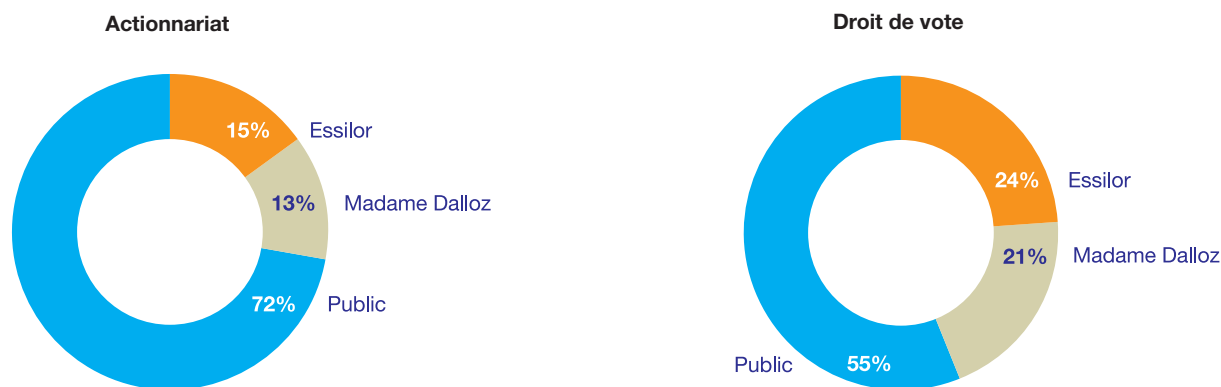
## >> FOCUS

Le 20 août 2007, le Groupe a changé de mnémonique et est désormais coté sur le marché Euronext sous le code SPR (anciennement DAL).

### Évolution des cours et des volumes



## Répartition de l'actionnariat et des droits de vote au 31 décembre 2007



### Information sur le capital

Au 31 décembre 2007, le capital comprenait 7 750 299 actions d'une valeur nominale de 2 euros, correspondant à 9 925 982 droits de vote théoriques (y compris actions privées de droits de vote conformément au règlement général de l'AMF), compte tenu de l'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative depuis plus de 2 ans. Au 5 mars 2008, le capital social est composé de 7 653 723 actions, après augmentation de capital par exercice de stock-options (1 100) et annulation de 97 686 actions, suite au programme de rachat d'actions décidé par le Groupe.

### Contacts

#### • Par courrier

Sperian Protection - Paris Nord II  
Immeuble Edison  
33, rue des Vanesses  
F-95958 Roissy CDG Cedex

#### • Par internet

[www.sperianprotection.com](http://www.sperianprotection.com)  
[investorrelations@sperianprotection.com](mailto:investorrelations@sperianprotection.com)

#### • Par téléphone

+ 33 (0)1 49 90 79 74

#### • Par fax

+ 33 (0)1 49 90 79 78

#### • Pour les inscriptions au nominatif :

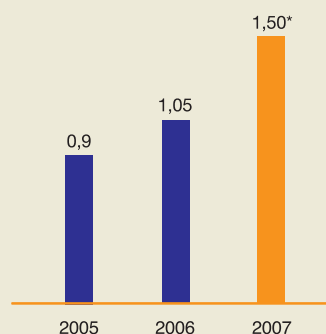
CACEI Corporate Trust - 14, rue Rouget-de-Lisle  
F-92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
Tél. + 33 1 57 78 34 44 - Fax + 33 1 49 08 05 08  
Email : [ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

### Dividende net par action

Le conseil d'administration va proposer aux actionnaires réunis en Assemblée générale le 19 mai 2008 le versement d'un dividende de 1,50 euro par action au titre de l'année 2007. La mise en paiement du dividende se fera le 5 juin 2008.



### Dividende par action



\* Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires

### Agenda

Le groupe Sperian Protection informe régulièrement les marchés financiers sur sa stratégie et sa situation financière. Pour 2008, les principaux rendez-vous sont les suivants (dates indicatives) :

- **19 mai 2008** : Assemblée Générale des actionnaires
- **10 juillet 2008** : Chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2008
- **27 août 2008** : Résultats semestriels 2008
- **16 octobre 2008** : Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2008.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2008, conformément aux articles 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



### **INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE :**

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. Informations financières (rapport de gestion) : pages 24 à 31 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2006 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005 et pages 20 à 27 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2007 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006.

2. Comptes consolidés : pages 37 à 76 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2006 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2005 et pages 32 à 68 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2007 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2006.

3. Rapport d'audit (rapport sur les comptes consolidés) : page 77 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2006 concernant les informations relatives à l'exercice 2005 et pages 69 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2007 concernant les informations relatives à l'exercice 2006.

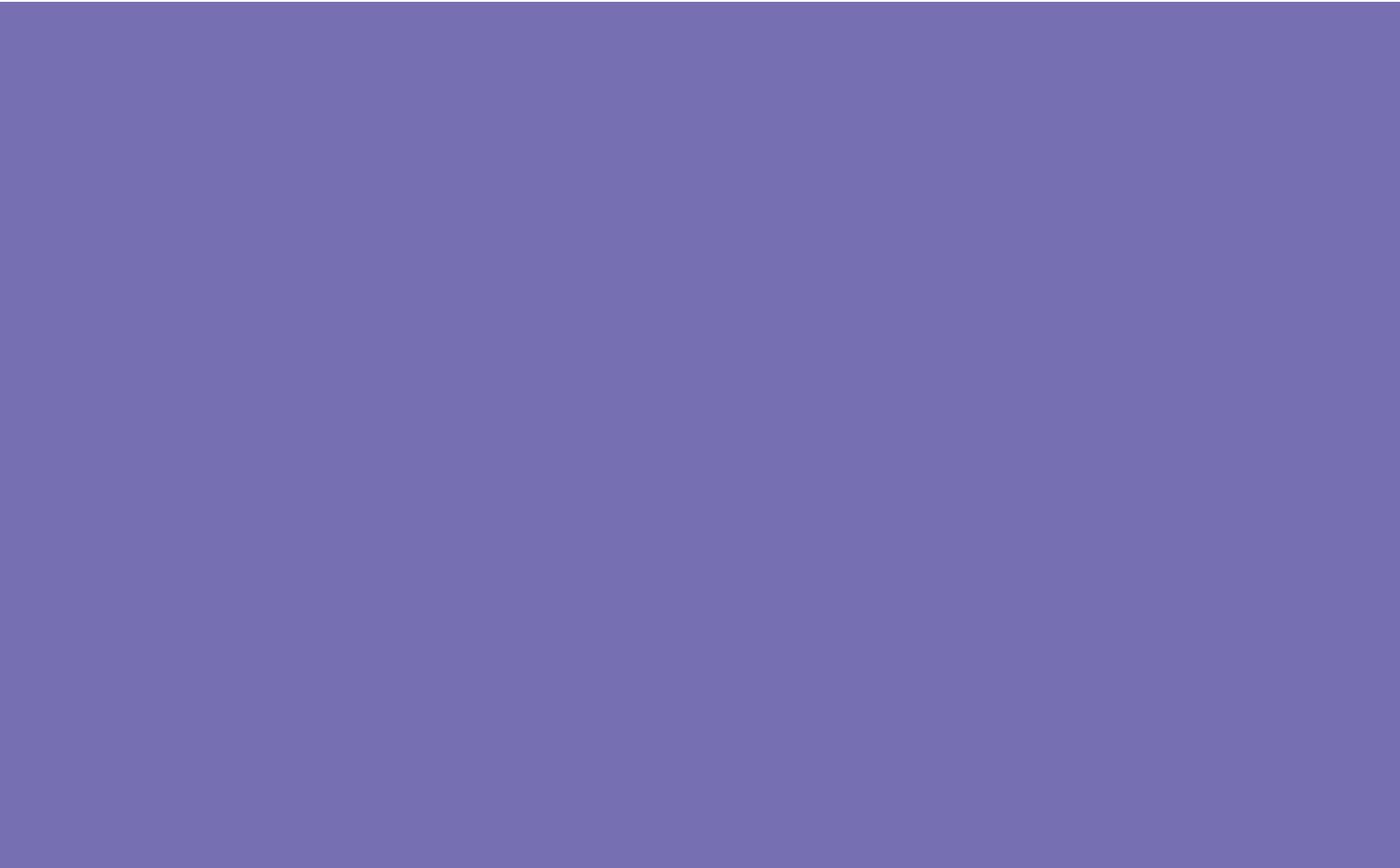
Les parties non incluses de ce (ou ces) document(s) sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la direction de la communication financière de Sperian Protection sur simple demande adressée à la Société à : Paris Nord II, Immeuble Edison, 33, rue des Vanesses, BP 55288 Villepinte, 95958 Roissy CDG Cedex, par téléphone au 01 49 90 79 74, par fax au 01 49 90 79 78 ou par e-mail adressé à [investorrelations@sperianprotection.com](mailto:investorrelations@sperianprotection.com).

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

<b>1 • RAPPORT FINANCIER</b>	<b>21</b>	<b>4 • GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>115</b>
1.1. Rapport de gestion sur l'exercice	22	4.1. Conseil d'administration	116
1.2. Rapport sur la gestion des risques	26	4.2. Intérêts des dirigeants	122
1.3. Évènements récents et perspectives	28	4.3. Organisation du groupe	126
1.4. Chiffres clés	30	4.4. Rapport du Président	129
1.5. Comptes consolidés	31		
1.6. Comptes sociaux	76	<b>5 • INFORMATION DES ACTIONNAIRES</b>	<b>139</b>
		5.1. Renseignements concernant la Société	140
<b>2 • ACTIVITÉ DU GROUPE</b>	<b>91</b>	5.2. Renseignements concernant le capital émis	143
2.1. Historique	92	5.3. Capital autorisé mais non émis	144
2.2. Le marché des EPI	92	5.4. Répartition du capital et des droits de vote	145
2.3. L'activité du groupe Sperian Protection	95	5.5. Marché du titre	148
2.4. Stratégie	99	5.6. Dividendes et politique de distribution	150
2.5. Développements et investissements	101	5.7. Politique d'information	150
		<b>6 • AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>153</b>
<b>3 • RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>103</b>	6.1. Responsable du document de référence	154
3.1. Politique de ressources humaines	104	6.2. Attestation du responsable du document de référence	154
3.2. Répartition et évolution des effectifs	104	6.3. Responsable du contrôle des comptes	154
3.3. Informations sociales concernant les sociétés françaises du groupe Sperian Protection	106	6.4. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes	156
3.4. Schémas d'intéressement du personnel	107		
3.5. Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance	107	Table de concordance	157
3.6. La fabrication des produits	112	Table de réconciliation avec le rapport financier annuel	159
3.7. Politique environnementale	113		



# 1 • RAPPORT FINANCIER

<b>1.1. Rapport de gestion sur l'exercice</b>	<b>22</b>	<b>1.5 Comptes consolidés</b>	<b>31</b>
1.1.1 Évolution de l'activité consolidée en 2007	22	1.5.1 Bilan consolidé	31
1.1.2. Résultats consolidés	23	1.5.2. Compte de résultat consolidé	33
1.1.3. Situation financière consolidée	24	1.5.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie	34
<b>1.2. Rapport sur la gestion des risques</b>	<b>26</b>	1.5.4. Variation des capitaux propres du Groupe	35
1.2.1. Risques financiers et risques de marché	26	1.5.5. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007	35
1.2.2. Risques juridiques	26	<b>1.6 Comptes sociaux</b>	<b>76</b>
1.2.3. Assurances	27	1.6.1 Bilan au 31 décembre	76
<b>1.3. Évènements récents et perspectives</b>	<b>28</b>	1.6.2 Compte de résultat	77
1.3.1. Évènements récents	28	1.6.3 Annexe aux comptes annuels	77
1.3.2. Perspectives d'avenir	28	1.6.4. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	88
1.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat opérationnel courant du Groupe	29		
<b>1.4. Chiffres clés</b>	<b>30</b>		
1.4.1. Historique	30		
1.4.2. Répartition du chiffre d'affaires par segment d'EPI	30		
1.4.3. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	30		
1.4.4. Ventilation du chiffre d'affaires 2007 par trimestre	31		

## 1.1. Rapport de gestion sur l'exercice

Le Groupe a inauguré en 2007 une nouvelle ère de son histoire : en prenant le nom de Sperian Protection, le Groupe affirme sa vocation internationale et son ambition d'être le leader de référence du marché des équipements de protection individuelle. Cette dynamique s'est retrouvée dans la progression des ventes à taux de change comparable de 6,5 % enregistrée cette année, combinaison de croissance organique et d'acquisitions : après Epicon au Brésil fin 2006, Sperian Protection a mené à bien en juin l'acquisition de la société norvégienne Nacre AS, spécialiste des bouchons d'oreille intelligents.

La poursuite des plans d'action d'expansion et de retournement au cours de l'année s'est traduite également par une progression significative du résultat opérationnel courant et un niveau de cash-flow permettant une baisse importante de la dette nette hors effet des acquisitions.

### 1.1.1 Évolution de l'activité consolidée en 2007

<i>(en millions d'€)</i>	2007	2006	variation	dont croissance organique
<b>CA des activités poursuivies</b>	<b>754,4</b>	<b>736,8</b>	<b>2,4 %</b>	<b>3,5 %</b>
Protection de la tête	403,2	392,5	2,7 %	2,2 %
Protection du corps	351,2	344,3	2,0 %	5,0 %
Amériques	346,2	345,2	0,3 %	2,1 %
Europe, Moyen-Orient, Afrique	360,3	348,8	3,3 %	3,6 %
Asie-Pacifique	47,9	42,8	11,9 %	14,7 %
CA des activités cédées		6,1		

La performance de Sperian Protection pour l'année 2007 a été très satisfaisante : le chiffre d'affaires consolidé annuel s'établit à 754,4 millions d'€ contre 736,8 pour l'année 2006, soit une croissance hors effet de change de 6,5 %.

La dynamique du Groupe se reflète dans la croissance organique de 3,5 % sur l'année, supérieure aux prévisions initiales, qui provient de toutes les zones géographiques et de la majorité des segments d'activité. Ce chiffre inclut comme prévu l'arrêt des ventes de certains produits à faible rentabilité. De plus, la politique d'acquisition menée par le Groupe s'est traduite par une contribution additionnelle de 22,6 millions d'€ sur le chiffre d'affaires de l'année, soit 3 % du chiffre d'affaires total.

La dépréciation de 9 % du dollar vs l'€ sur l'année impacte défavorablement le chiffre d'affaires consolidé de 3,9 %.

Les activités de protection de la tête ont réalisé une bonne performance sur l'année avec une croissance organique de 2,2 % : l'oculaire et l'auditif ont connu une deuxième année de progression organique satisfaisante consécutive ; pour l'activité respiratoire, les ventes ont été équivalentes à celles de l'année 2006 mais avec des disparités par zone géographique : les Etats-Unis ont enregistré comme prévu une baisse liée aux changements de réglementation sur les systèmes respiratoires pour pompiers, tandis que la croissance a été significative en Asie.

Les activités de protection du corps ont dégagé une croissance organique très satisfaisante de +5 % qui intègre une réduction volontaire des ventes de produits à profitabilité faible. L'activité antichute a enregistré une croissance forte et régulière tout au long de l'année, grâce à des produits adaptés et performants. L'activité chaussures a cru de façon significative en s'appuyant sur des gammes de produits conformes aux besoins des utilisateurs finaux. Les ventes de gants sont en croissance sur l'année, avec une situation contrastée entre l'Europe qui progresse et les Etats-Unis qui restent fragiles. Pour les vêtements, la situation est également différente par zone géographique avec un redressement des ventes de vêtements pour pompiers en Amérique du Nord et une érosion en Europe, conséquence de l'arrêt des ventes de produits jetables pour l'hygiène et du repositionnement de l'activité de vêtement d'image.



## 1.1.2. Résultats consolidés

### • Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 111,0 millions d'euros, en progression de 7,6 % par rapport à 2006 (publié), soit 7,9 millions d'euros.

(en millions d'€)	2007	2007 à taux 2006	2006	évolution à taux de change comparable
Chiffre d'affaires	754,4	784,7	736,8	+ 6,5 %
Marge brute	297,5	310,1	284,0	+ 9,2 %
<b>en % du CA</b>	<b>39,4 %</b>	<b>39,5 %</b>	<b>38,5 %</b>	
Frais commerciaux	93,1	97,1	91,3	+ 6,3 %
Frais administratifs	78,7	81,4	77,0	+ 5,8 %
Frais de R&D	14,6	15,3	12,6	+ 21,4 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>111,0</b>	<b>116,3</b>	<b>103,1</b>	+ 12,8 %
<b>en % du CA</b>	<b>14,7 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>14,0 %</b>	

A taux de change comparable, les différents postes du compte de résultat s'analysent alors comme suit :

- la marge brute représente 39,5 % du chiffre d'affaires en 2007, contre 38,5 % en 2006. Cette progression importante est le résultat d'une combinaison de facteurs : la croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration du mix produits, en particulier grâce à la croissance de l'activité de protection auditive et l'amélioration de la marge sur certains segments, principalement dans l'activité de protection du corps ;
- l'augmentation des frais commerciaux et de marketing est en ligne au global avec la croissance du chiffre d'affaires. Cependant, le Groupe a investi prioritairement dans les pays émergents. A titre d'exemple, les frais commerciaux dans la zone Asie atteignent 16,7 % des ventes de cette région contre 12,4 % pour le Groupe dans son ensemble ;
- la progression des frais généraux et administratifs est limitée et concerne principalement le renforcement des structures de ressources humaines du Groupe ;
- les frais de recherche et développement augmentent de façon significative et représentent désormais 1,95 % du chiffre d'affaires pour l'année 2007 contre 1,72 % en 2006. Ce sont les segments de la protection de la tête qui mobilisent la majorité des dépenses de recherche et développement (74 % du total).

### • Résultat net

Le résultat net est en forte croissance, à 59,1 millions d'€ contre 41,1 millions d'€ en 2006.

(en millions d'€)	2007	2006	Variation
<b>Résultat opérationnel courant</b>	111,0	103,1	
Coûts des restructurations	1,0	(9,6)	
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	(7,5)	(15,0)	
Autres éléments d'exploitation	(16,3)	0,9	
<b>Résultat opérationnel des activités poursuivies</b>	<b>88,1</b>	<b>79,4</b>	+ 11,0 %
Résultat financier	(17,0)	(12,9)	
Impôts sur les résultats	(12,0)	(21,4)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>59,1</b>	<b>45,0</b>	+ 31,2 %
Résultat net des activités cédées		(3,9)	
<b>Résultat net</b>	<b>59,1</b>	<b>41,1</b>	+ 43,7 %

Les principaux postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

- le montant des amortissements des actifs incorporels réévalués est de 7,5 millions d'€ dont 3,3 millions d'€ liés à l'acquisition de Nacre et 2 millions d'€ relatifs à la dépréciation partielle de certaines marques du Groupe qui, dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de marques, sont appelées à devenir des noms de produits. En 2006, ce poste était composé d'une dépréciation d'actifs incorporels de l'activité gants à hauteur de 12,5 millions d'€ ;
- les autres éléments d'exploitation constituent une charge de 16,3 millions d'€. Le Groupe a comptabilisé une provision (14,4 millions d'€) correspondant au risque maximum estimé qu'il encoure dans le cadre d'un procès aux Etats-Unis mettant en cause un système respiratoire pour pompiers. Le Groupe a fait appel du verdict initial de la cour, considérant qu'il ne reflète pas le poids des preuves présentées. Cette provision a un caractère fiscalement déductible. D'un autre côté, les dépenses liées au changement de nom du Groupe et à l'implémentation de la rationalisation du portefeuille de marques se sont élevées à 3,2 millions d'€ ;
- le résultat financier sur l'année représente une charge de 17,0 millions d'€, dont 12,9 millions d'€ de frais financiers, un niveau équivalent à celui de 2006 (12,6 millions d'€) : les charges financières liées à l'acquisition de Nacre ont été compensés par des gains sur des opérations de couverture de taux ; la baisse de l'endettement net moyen (228 millions d'€ en 2007 contre 246 millions d'€ en 2006) a permis d'absorber la hausse des taux d'intérêts ;
- la charge d'impôt ressort à 12,0 millions d'€ pour 2007, soit une baisse très significative par rapport à 2006. Le taux effectif s'établit à 16,9 % contre 32,3 % en 2006. Le Groupe bénéficie en 2007 d'effets favorables du déficit fiscal reportable en France. En 2006, le résultat net intégrait une charge non déductible de dépréciation d'actifs incorporels.

### 1.1.3. Situation financière consolidée

#### • Tableau simplifié des flux de trésorerie

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
Marge brute d'autofinancement	91,2	77,1
Variation du besoin en fond de roulement	(3,4)	3,7
<b>Cash-flow d'exploitation</b>	<b>87,8</b>	<b>80,8</b>
Cash-flow d'investissements industriels	(21,2)	(28,0)
Acquisitions / cessions	(86,5)	(3,1)
Augmentation (diminution) des dettes financières	27,7	(54,0)
Actions propres	(6,9)	(0,6)
Dividendes versés	(8,2)	(7,1)
Autres	6,1	1,5
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(10,5)</b>

Le cash-flow d'exploitation dégagé au cours de l'année progresse de 8,7 %, à 87,8 millions d'€ contre 80,8 millions d'€ en 2006, l'augmentation de la variation du besoin en fond de roulement en 2007 ayant été compensée par une marge brute d'autofinancement en forte progression.

Les investissements atteignent 21,2 millions d'€ pour l'année 2007 contre 28,0 millions d'€ pour l'année 2006. Ces investissements ont été principalement réalisés en Europe (52 %) et concernent en premier lieu la nouvelle usine de scaphandres de décontamination située en région Rhône Alpes (France) pour 2,1 millions d'€ et les projets informatiques (1,9 million d'€). Sur la zone Amériques (42 % du total), les investissements les plus importants ont été faits au Brésil afin de développer la base industrielle d'Epicon (2,2 millions d'€). Enfin, en Asie, les investissements ont portés principalement sur la mise en place d'un ERP.

Le Groupe a acquis en juin 2007 la société Nacre AS, concepteur et fabricant norvégien de bouchons d'oreille intelligents haut de gamme. Cette acquisition a généré une augmentation des dettes financières de 124 millions de dollar US (soit 90,8 millions d'€ au taux moyen de l'année).

Enfin, le conseil d'administration a autorisé le Groupe, en septembre 2007, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cela s'est traduit par des rachats de titres à hauteur de 6,9 millions d'€ (y compris le montant alloué à la gestion du contrat de liquidité).

## • Bilan simplifié

<i>(en millions d'€)</i>	2007	2006
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations incorporelles	600	556
Immobilisations corporelles	80	83
Autres actifs non courants	35	27
Actif non courant	715	667
Actif courant	299	289
<b>Total actif</b>	<b>1 014</b>	<b>955</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres du Groupe	548	541
Intérêts minoritaires	1	1
	<b>550</b>	<b>542</b>
Dettes financières long terme	147	189
Provisions	53	31
Autres passifs non courants	31	26
<b>Passif non courant</b>	<b>230</b>	<b>246</b>
Dettes financières court terme	109	50
Dettes d'exploitation	114	104
Provisions	8	11
Autres passifs courants	4	3
<b>Passif courant</b>	<b>234</b>	<b>168</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>1 014</b>	<b>955</b>

L'augmentation de l'actif sur l'année provient principalement de la comptabilisation de l'écart d'acquisition de 73,0 millions d'€ de la société Nacre AS.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation\* est en amélioration par rapport à l'année 2006 : il correspond désormais à 77 jours de chiffre d'affaires contre 79 jours en 2006. Cette amélioration est le reflet des plans d'action menés pour optimiser les niveaux de stocks et améliorer le recouvrement des comptes clients.

L'endettement de fin d'année de Sperian Protection s'élève à 236 millions d'€ contre 217 millions € au 31 décembre 2006. L'évolution de l'année intègre 91 millions d'€ liés à l'acquisition de Nacre. Hors cet effet, la réduction est donc sur l'année de 72 millions d'€, résultat du bon niveau de cash-flow d'exploitation positif dégagé par le Groupe, augmenté des effets de conversion de la dette libellée en US dollars (impact de 14 millions d'€).

Après l'acquisition de Nacre, le Groupe a amélioré sa structure financière afin de revenir à des niveaux de ratios équivalents à ceux de fin 2006 : le ratio d'endettement net sur EBITDA (« leverage ») s'établit à 1,84 à fin 2007 contre 1,79 fin 2006 et le ratio d'endettement net sur fonds propres (« gearing ») à 43 % contre 40 % fin 2006.

\* Le besoin en fond de roulement est calculé hors 10,8M€ de créance vis à vis d'une compagnie d'assurances dans le cadre d'un procès comptabilisé en « créances d'exploitation » et hors l'« earn-out » potentiel qui sera payé aux précédents actionnaires de Nacre sur la base de performances futures, comptabilisé en « fournisseurs ».

## 1.2. Rapport sur la gestion des risques

### 1.2.1. Risques financiers et risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt. Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité. Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté dans la note 4.14 des comptes consolidés.

### 1.2.2. Risques juridiques

La Société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans les domaines des équipements de protection individuelle. À cet égard elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution (voir chapitre 2 du présent document). Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les sous-traitants, les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution, propriété intellectuelle.

#### • Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. À l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe Sperian Protection considère avoir souscrit des assurances Responsabilité Civile adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

À l'exception des actions décrites dans le paragraphe sur la responsabilité du fait des produits défectueux, à la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales pouvant avoir dans un avenir prévisible ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou de ses filiales.

#### • Protection des droits de propriété intellectuelle du groupe Sperian Protection

Sperian Protection observe une politique de protection de ses droits de propriété intellectuelle fondée, notamment, sur le dépôt de marques, de brevets et des accords de confidentialité. Elle ne peut néanmoins garantir que cette politique sera suffisante pour protéger adéquatement ses technologies et sera de nature à la prémunir contre la

contrefaçon ou la copie. En outre, bien que Sperian Protection estime que ses produits ne violent pas les droits de propriété intellectuelle pouvant appartenir à des tiers, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des procédures ne seront pas engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière de la Société.

#### • Responsabilité du fait des produits défectueux

D'une manière générale et en raison de la nature de ses activités, le Groupe peut être confronté à un risque d'action en responsabilité du fait des produits défectueux, notamment s'il est prétendu que l'utilisation de ses produits entraînerait des dommages corporels ou n'assurerait pas une protection adéquate contre les risques dont ils sont censés protéger leurs utilisateurs. En ce qui concerne les EPI, les actions en responsabilité du fait des produits défectueux sont en général des actions indemnitaires fondées sur la négligence, le défaut de conception des produits, l'obligation de sécurité ou l'insuffisance de mises en garde, sans qu'il soit toujours possible d'établir un lien de causalité entre un dommage et son fait générateur.

Par ailleurs, si l'un des produits du groupe Sperian Protection s'avérait défectueux, le Groupe pourrait être amené à retirer du marché et ou à revoir la conception de ce produit. La Société est assurée contre les risques liés à la responsabilité des produits défectueux, mais ne peut garantir que les polices d'assurance qu'elle a souscrites seront suffisantes ou que celles-ci seront maintenues à des conditions raisonnables. Certaines filiales américaines de la Société sont actuellement poursuivies en responsabilité du fait des produits, dans le cadre de procédures dites « actions en contentieux de masse » (mass tort) dans plusieurs états américains. Les parties requérantes, qui prétendent avoir contracté des maladies respiratoires (silicose, amiante ou autres maladies respiratoires) sur leur lieu de travail, ont mis en cause la qualité des produits utilisés et la nature des mises en garde sur les masques et, par conséquent, réclament des dommages et intérêts auprès de plusieurs défendeurs, dont les fabricants d'équipements de protection respiratoire. En 2003 et en 2004, le nombre de plaintes a augmenté de façon significative en raison d'un changement dans la législation du Mississippi et du Texas qui a conduit les avocats des requérants à initier les procédures juste avant l'entrée en vigueur de ces changements. Entre 2005 et 2007, le nombre d'actions de ce type s'est considérablement réduit. Si le risque par cas est, jusqu'à présent, relativement faible, le coût de la défense pour les filiales américaines concernées est significatif en raison du nombre important d'affaires en cours.

Le Groupe a pris les mesures qui s'imposent pour réduire les risques liés à ces litiges et a notamment passé les provisions suffisantes, évaluées sur une base actuarielle (voir note 4.10. de l'annexe aux comptes consolidés). Des polices d'assurances existent et peuvent être souscrites contre ce risque, mais elles sont souvent rendues inopérantes par les exclusions et le montant des franchises relatives. Le Groupe ne s'attend pas à une incidence significative de ces litiges sur sa situation financière et son activité.

En septembre 2007, dans le cadre d'un procès faisant suite au décès d'un pompier en 2002, le jury de première instance de Saint-Louis (État du Missouri – États-Unis) a rendu une décision contre la filiale américaine de protection respiratoire du Groupe. Si le jugement était confirmé, l'impact financier pour le Groupe serait de 15 millions de dollars, plus les intérêts. Le Groupe considère que les conclusions de ce jugement ne reflètent pas le poids des preuves présentées et a lancé une procédure d'appel. Celle-ci pourrait durer de 18 à 24 mois.

Il n'existe pas d'autre litige ou procédure d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, ou pouvant avoir dans un avenir prévisible une incidence significative sur la situation financière de la Société, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le Groupe.

### 1.2.3. Assurances

Le groupe Sperian Protection a revu sa politique mondiale d'assurance pour 2008 qui couvre ses différentes polices d'assurance pour ses filiales du monde entier sur la base de conditions générales ou particulières. Par ailleurs, certains contrats locaux sont maintenus dans les pays où ils sont imposés par la loi.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation de produits Sperian Protection. À noter tout particulièrement qu'aucune plainte portant sur les risques liés en 2008 à l'amiante et à la silice ne figure parmi les exclusions de l'assurance.

L'assurance des biens couvre les dommages aux biens en cas d'incendies, explosions, foudre, tempêtes, actes de vandalisme, émeutes ou troubles de l'ordre public, et autres risques divers inclus dans les extensions de l'assurance. Une garantie des pertes provoquées par l'arrêt de la production couvre toutes les entités aux États-Unis ainsi que de nombreuses sociétés du groupe Sperian Protection en dehors de ce pays. Par ailleurs, les risques liés aux

tremblements de terre et aux inondations sont garantis dans certaines limites, en fonction de la localisation géographique.

Conformément à la loi applicable dans ce pays, toutes les sociétés du groupe Sperian Protection aux États-Unis bénéficient d'une assurance pour l'indemnisation des accidents du travail. Par ailleurs, une garantie mondiale couvre la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail. L'entreprise estime que ce contrat global offre un niveau de garantie tout à fait adapté. Le regroupement des polices d'assurance du Groupe permet à l'ensemble des sociétés de bénéficier d'une couverture uniforme, mais également d'optimiser la gestion et de réduire le montant des primes d'assurance, grâce aux économies d'échelle inhérentes à ce contrat mondial. Pour 2008, le Groupe a souscrit une police mondiale d'assurance transport.

#### • Europe et Reste du Monde

Chaque société du groupe Sperian Protection bénéficie au moins d'une police d'assurance de responsabilité et d'une police d'assurance de « Dommages aux Biens » sur la base de conditions générales ou particulières. Ces garanties en matière de Responsabilité Civile sont accordées dans le cadre d'un programme européen, avec des polices locales en ligne avec les spécificités des droits locaux, complétées par une garantie « chapeau » accordée dans le cadre de la police Groupe souscrite par la maison-mère. Les garanties couvrent les conséquences de responsabilité « Exploitation » et « Produits » de toutes les sociétés.

En matière de « Dommages aux Biens », il a été mis en place un programme d'assurance accordant des garanties conformes aux capacités des marchés d'assurance et pour des montants de garantie suffisants au regard des valeurs, régulièrement mis à jour.

Les niveaux de rétention sont fonction de la taille du Groupe et de l'exposition aux risques et sont le reflet du fait que les dernières plaintes sont faibles, tant en fréquence qu'en montant centralisé. En l'état, il a été souscrit une garantie pertes d'exploitation découlant d'un arrêt de la production.

Pour les sociétés bénéficiant de garanties hors programme, le montant de leurs garanties correspond à la valeur constatée des existants et, lorsqu'une garantie Perte d'exploitation suite à un arrêt de la production a été souscrite, sauf pour les sites français, celle-ci porte sur le montant de la marge brute apparaissant dans ses comptes. La garantie Perte d'exploitation pour les sites français a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le coût global des primes en 2007 pour l'Europe et le Reste du Monde s'est élevé à 2,2 millions d'USD, montant ayant fait l'objet de variations restant contrôlées, au regard des exigences tarifaires des assureurs le plus généralement constatées.

## • États-Unis

Les sociétés américaines bénéficient de programmes d'assurance qui leur sont propres et, souscrits localement. Ces programmes portent sur les risques :

- de Responsabilité, notamment produits, avec des garanties importantes délivrées par le biais de plusieurs « lignes » dont le montant est fixé en cumul pour la période à 53 millions de dollars américains ;
- de Dommages aux Biens et Perte d'exploitation, le montant combiné des engagements des assureurs par sinistre étant limité à 125 millions de dollars américains, ce montant étant sous-limité pour certaines garanties incluant notamment les tremblements de terre et les inondations ; ceci est une limitation contractuelle d'indemnité par sinistre et par site. Valeur maximum constatée sur un site ;
- de Responsabilité de l'employeur, ainsi que des garanties au profit des salariés selon les règles de droit ou les usages locaux et ce pour les montants requis par ces législations ;
- de fraude et détournement, ainsi que d'automobile selon les standards en vigueur.

Le coût global des primes s'est élevé en 2007 à 2,7 millions d'USD et fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle régulier. Toutes les compagnies d'assurance auprès desquelles Sperian Protection a souscrit ses polices d'assurance sont notées A ou A+ par A.M. Best. Par ailleurs, pour le monde entier, la Société est titulaire d'une police Responsabilité des Dirigeants pour un montant cumulé de 25 millions de dollars américains.

En 2003, la Société a constitué une société d'assurance captive basée dans l'État du Vermont, aux États-Unis. À cette date, Sperian Protection a transféré à cette captive sa part d'autoassurance au titre des risques Responsabilité Civile des produits de la gamme Respiratoire et ce, sur la base d'un transfert intégral des sinistres correspondants. La captive couvrira la Société de l'ensemble des indemnités autoassurées au titre des réclamations couvertes par ce programme y compris les droits, frais et autres dépenses afférentes. Fin 2007, le Groupe a ajouté à cette captive d'assurance la part autoassurée au titre de risques Responsabilité Civile des autres produits de la gamme ainsi que les plaintes relatives aux rémunérations des employés.

## 1.3. Évènements récents et perspectives

### 1.3.1. Évènements récents

Il n'y a pas eu d'évènements majeurs postérieurs à la clôture.

### 1.3.2. Perspectives d'avenir

Le Groupe, sur la base des bons résultats de l'année 2007, a confirmé sa vision à l'horizon 2009 ; en s'appuyant sur la

croissance organique et les acquisitions ainsi que sur l'optimisation de ses segments moins compétitifs, Sperian Protection veut devenir le leader de référence de son marché, avec environ 10 % de part de marché mondial. À l'horizon 2009, cela devrait se traduire par un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'€ et, hors impact d'opérations de croissance externe, à un niveau de marge opérationnelle du Groupe, supérieur à 15 %.

## • Informations prévisionnelles

Sur la base de la performance de Sperian Protection en 2007, le Groupe a défini des objectifs opérationnels pour l'année 2008 :

- une augmentation du chiffre d'affaires hors effet de change autour de 6,5 % ;
- une marge opérationnelle<sup>(1)</sup> comprise entre 14,5 % et 14,9 %.

Ces objectifs ont été élaborés selon des méthodes comptables conformes à celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe. Ces éléments prévisionnels relatifs à l'année 2008 ont été construits autour des principales hypothèses suivantes :

## • Hypothèses macro-économiques :

- une parité euro/dollar américain en moyenne sur l'année 2008 à 1,45 dollar pour 1€ ;
- une relative stabilité des matières premières par rapport à la situation de fin 2007 ;
- maintien des perspectives économiques de ce début d'année.

## • Hypothèses internes :

- périmètre des activités inchangé ;
- augmentation limitée des prix de vente ;
- stabilité des prix des matières et des produits achetés ;
- réduction de certaines ventes non profitables.

Les perspectives ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Sperian Protection. Elles sont issues du plan stratégique après prise en compte d'une marge d'appréciation liée aux aléas inhérents à la réalisation des plans. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au paragraphe 1.2. du chapitre 1 du document de référence pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions.

(1) Résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires.

### 1.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat opérationnel courant du Groupe

Au Président du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Sperian Protection incluses dans la partie 1 de son document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2007 déposé à l'AMF le 11 avril 2008.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Sperian Protection. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Sperian Protection.

Ce rapport est émis à l'occasion de la publication du document de référence et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Dijon et Paris-La Défense, le 11 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT  
**Claude Cornuot**

ERNST & YOUNG Audit  
**Jean-François Ginies**

## 1.4. Chiffres clés

### 1.4.1. Historique

<i>(en millions d'€)</i>	2007	2006	2005	2004	2003
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	754,4	736,8	694,2	677,5	731,4
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	111,0	103,1	94,3	90,9	89,6
Marge opérationnelle	14,7 %	14,0 %	13,6 %	13,4 %	12,3 %
Résultat net des activités poursuivies <sup>(1)</sup>	59,1	45,0	44,7	29,8	26,1
Marge nette	7,8 %	6,1 %	6,4 %	4,4 %	3,6 %
Résultat net part du Groupe	59,1	41,1	44,5	(13,8)	15,1
Dette nette	235,5	217,0	272,6	314,5	347,3
Cash-Flow d'exploitation <sup>(3)</sup>	87,8	80,8	85,3	47,1	74,5

(1) hors activité de distribution en FGAAP.

(2) résultat d'exploitation avant amortissement des éléments incorporels réévalués en FGAAP.

(3) flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant investissements industriels.

### 1.4.2. Répartition du chiffre d'affaires par segment d'EPI

<i>en % du CA total</i>	2007	2006	2005	2004	2003
Protection oculaire	19,0 %	20,0 %	22,0 %	23,0 %	23,0 %
Protection respiratoire	20,0 %	21,0 %	19,0 %	19,0 %	20,5 %
Protection auditive	14,5 %	12,0 %	12,5 %	12,5 %	12,0 %
<b>Protection de la tête</b>	<b>53,5 %</b>	<b>53,0 %</b>	<b>53,5 %</b>	<b>54,5 %</b>	<b>55,5 %</b>
Protection antichute	19,0 %	18,0 %	17,0 %	16,0 %	14,0 %
Gants	10,5 %	11,0 %	12,0 %	12,0 %	13,0 %
Chaussures	8,5 %	8,0 %	7,5 %	6,5 %	6,5 %
Vêtements	8,5 %	10,0 %	10,0 %	11,0 %	11,0 %
<b>Protection du corps</b>	<b>46,5 %</b>	<b>47,0 %</b>	<b>46,5 %</b>	<b>45,5 %</b>	<b>44,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 1.4.3. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>en % du CA total</i>	2007	2006	2005	2004	2003
Amériques	46,0 %	47,0 %	50,0 %	50,5 %	52,0 %
Europe, Moyen-Orient, Afrique	48,0 %	47,0 %	45,0 %	44,0 %	43,5 %
Asie Pacifique	6,0 %	6,0 %	5,0 %	5,5 %	4,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>



#### 1.4.4. Ventilation du chiffre d'affaires 2007 par trimestre

<i>(en millions d'€)</i>	2007	T1	T2	T3	T4
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>178</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>191</b>
Protection de la tête	403	89	105	108	102
Protection du corps	351	89	87	85	90
Amériques	346	81	87	95	84
Europe, Moyen-Orient, Afrique	360	88	94	85	95
Asie Pacifique	48	10	12	14	13

## 1.5 Comptes consolidés

### 1.5.1 Bilan consolidé

<i>(en milliers d'€)</i>	Note	Décembre 2007	Décembre 2006
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Ecart d'acquisition	4.1	516 570	475 105
Autres immobilisations incorporelles	4.2	83 673	81 050
Immobilisations incorporelles		600 243	556 155
Immobilisations corporelles	4.4	79 777	83 316
Impôts différés actifs	4.21	29 850	21 921
Autres actifs financiers	4.5	5 155	5 294
<b>Total actif non courant</b>		<b>715 025</b>	<b>666 686</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en-cours	4.6	116 138	115 242
Créances clients	4.7	133 674	132 058
Autres créances d'exploitation	4.7	27 031	15 372
Instruments financiers dérivés - Actif	4.15	2 025	4 172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	19 772	21 673
<b>Total actif courant</b>		<b>298 640</b>	<b>288 517</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 013 665</b>	<b>955 203</b>

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres du Groupe</b>			
Capital social	4.9	15 503	15 330
Prime d'émission		442 138	441 221
Ecart de conversion	4.9	(58 206)	(16 956)
Gains/pertes nets sur couvertures de flux de trésorerie	4.9	(858)	1 945
Résultat de l'exercice		58 833	40 963
Réserves et report à nouveau		91 040	58 139
<b>Total capitaux propres du Groupe</b>		<b>548 450</b>	<b>540 642</b>
Intérêts minoritaires		1 116	961
<b>Total capitaux propres</b>		<b>549 566</b>	<b>541 603</b>
<b>Passif non courant</b>			
Impôts différés passifs	4.21	18 780	13 096
Dettes financières long terme	4.13	146 573	189 109
Engagements de retraite	4.11	11 782	12 948
Provisions	4.10	52 919	30 777
<b>Total passif non courant</b>		<b>230 054</b>	<b>245 930</b>
<b>Passif courant</b>			
Fournisseurs et autres crédateurs	4.12	108 038	98 365
Passifs d'impôts exigibles		5 965	5 875
Dettes financières court terme	4.13	108 741	49 595
Instruments financiers dérivés - Passifs	4.15	3 755	2 767
Provisions	4.10	7 546	11 068
<b>Total passif courant</b>		<b>234 045</b>	<b>167 670</b>
<b>Total passif courant et non courant</b>		<b>464 099</b>	<b>413 600</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>1 013 665</b>	<b>955 203</b>

## 1.5.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>754 386</b>	<b>736 795</b>
Coût des ventes		(456 932)	(452 763)
<b>Marge brute</b>		<b>297 454</b>	<b>284 032</b>
Frais commerciaux		(93 145)	(91 292)
Frais administratifs		(78 732)	(76 988)
Frais de R&D		(14 599)	(12 637)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>110 978</b>	<b>103 115</b>
Coût de restructurations	4.16	993	(9 572)
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	4.18	(7 495)	(14 983)
Autres éléments d'exploitation	4.16	(16 342)	861
<b>Résultat opérationnel des activités poursuivies</b>		<b>88 134</b>	<b>79 421</b>
Résultat financier	4.17	(17 048)	(12 940)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>71 086</b>	<b>66 481</b>
Impôts sur les résultats	4.21	(11 986)	(21 449)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>59 100</b>	<b>45 032</b>
Résultat net des activités cédées	4.22		(3 915)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>59 100</b>	<b>41 117</b>
<b>Attribuable à :</b>			
Part du Groupe		58 833	40 963
Intérêts minoritaires		267	154
		59 100	41 117
<b>Résultat par action</b>	4.23		
de base (résultat net)		7,65	5,37
de base (résultat net des activités poursuivies)		7,65	5,88
dilué (résultat net)		7,59	5,32
dilué (résultat des activités poursuivies)		7,59	5,83
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		7 688 063	7 635 202
Nombre moyen de titres pondéré et dilué		7 751 304	7 696 848

### 1.5.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat avant impôts		70 819	62 402
Intérêts minoritaires		267	154
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</i>			
Paievements fondés sur des actions	4.20	1 614	707
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	4.18	25 816	35 472
Variation des provisions		11 539	(1 191)
Variation des instruments financiers		(699)	(210)
Résultat de cession Sunoptics			2 947
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		(1 185)	(869)
Charge d'intérêts	4.17	12 948	12 594
Intérêts payés		(12 775)	(12 538)
Paievement des impôts sur le résultat		(17 167)	(22 310)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>91 177</b>	<b>77 158</b>
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours		(897)	460
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés		(1 308)	(7 171)
Augmentation/(Diminution) des comptes fournisseurs et comptes rattachés		1 737	2 243
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation		(2 902)	8 152
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>		<b>(3 370)</b>	<b>3 684</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>87 807</b>	<b>80 842</b>
<b>Flux de trésorerie utilisé dans les activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières		(21 160)	(27 971)
Acquisition de titres consolidés, nette de la trésorerie acquise		(87 492)	(4 540)
Cession de titres consolidés, nette de la trésorerie cédée		(1 483)	175
Cession d'immobilisations		2 463	1 268
<b>Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement</b>		<b>(107 672)</b>	<b>(31 068)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Emission d'emprunts		90 471	
Remboursements des dettes financières		(62 749)	(54 104)
Augmentation de capital	4.9	6 711	2 832
Augmentation de capital par des minoritaires dans les filiales		80	
Variation des actions propres	4.9	(6 924)	(597)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.24	(8 062)	(6 872)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(173)	(182)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>19 355</b>	<b>(58 923)</b>
Incidence des variations des cours des devises		(647)	(1 331)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(1 157)</b>	<b>(10 480)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture de la période	4.8	(9 583)	897
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de la période	4.8	(10 740)	(9 583)
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>		<b>(1 157)</b>	<b>(10 480)</b>

#### 1.5.4. Variation des capitaux propres du Groupe

Voir Note 4.9 (en milliers d'€)	Attribuable aux actionnaires de la Société-mère					Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>15 254</b>	<b>438 044</b>	<b>22 106</b>	<b>28 318</b>	<b>44 470</b>	<b>1 003</b>	<b>549 195</b>
Affectation du résultat 2005			44 470		(44 470)		0
Dividendes distribués			(6 872)			(182)	(7 054)
Emission d'actions (stock-options)	76	2 756					2 832
Paievements fondés sur des actions		1 018					1 018
Actions propres		(597)					(597)
Résultat de l'exercice 2006					40 963	154	41 117
Gains / pertes sur instruments financiers de couverture			380				380
Variation des écarts de conversion				(45 274)		(14)	(45 288)
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>15 330</b>	<b>441 221</b>	<b>60 084</b>	<b>(16 956)</b>	<b>40 963</b>	<b>961</b>	<b>541 603</b>
Affectation du résultat 2006			40 963		(40 963)		0
Dividendes distribués			(8 062)			(172)	(8 234)
Emission d'actions (stock-options)	173	6 538					6 711
Augmentation de capital des filiales						78	78
Paievements fondés sur des actions		1 303					1 303
Actions propres		(6 924)					(6 924)
Résultat de l'exercice 2007					58 833	267	59 100
Gains / pertes sur instruments financiers de couverture			(2 803)				(2 803)
Variation des écarts de conversion				(41 250)		(18)	(41 268)
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>15 503</b>	<b>442 138</b>	<b>90 182</b>	<b>(58 206)</b>	<b>58 833</b>	<b>1 116</b>	<b>549 566</b>

#### 1.5.5. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007

##### Informations comptables

En date du 4 mars 2008, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Sperian Protection est une société anonyme cotée immatriculée en France.

##### Note 1 : Principes comptables

###### 1.1 Généralités

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2007 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 31 décembre 2007 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- transférer en « réserves consolidées », les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- d'appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Groupe n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1/01/2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 31/12/2003, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentées ci-dessous :

- IFRS 7 Instruments Financiers : informations à fournir
- IAS 1 Amendement – présentation des états financiers
- IFRIC 8 Champ d'application d'IFRS 2
- IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et Pertes de valeur (dépréciation)

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires :

- IFRS 7 : les nouvelles informations requises par la norme dans les notes annexes pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments, ont été incluses dans les états financiers.
- IAS 1 : les nouvelles informations requises par la norme sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe sont données en note 4.14.

Le Groupe n'a enfin appliqué par anticipation aucune norme et interprétation applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## **1.2 Principes comptables**

### **1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dont le groupe Sperian Protection détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le groupe Sperian Protection exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est généralement présumée exister si le groupe Sperian Protection détient au moins 20 % des droits de vote de la société.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu

le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

### **1.2.2 Elimination des opérations internes au Groupe**

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### **1.2.3 Date d'arrêt des comptes**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Sperian Protection S.A. et ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

### **1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation Sperian Protection. La monnaie fonctionnelle est déterminée pour chaque entité du Groupe et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux taux de change de fin de période pour les postes de bilan et aux taux de change moyens de la période pour le compte de résultat. Les écarts de conversion potentiels en résultant sont portés dans les réserves consolidées pour la part du Groupe et au poste intérêts minoritaires pour la part des tiers. Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes sont les suivants :

Vs euro		Taux de fin d'année		Taux moyen	
		2007	2006	2007	2006
Australie	AUD	1,6757	1,6691	1,6356	1,6667
Brésil	BRL	2,6018	2,8124	2,6635	2,7322
Canada	CAD	1,4449	1,5281	1,4671	1,4242
Chine	CNY	10,7524	10,2793	10,4186	10,0090
États-Unis	USD	1,4721	1,3170	1,3706	1,2557
Hong-Kong	HKD	11,4800	10,2409	10,6928	9,7549
Maroc	MAD	11,3520	11,1410	11,2180	11,0413
Mexico	MXN	16,0735	14,2279	14,9769	13,6953
Norvège	NOK	7,9580	8,2380	7,9004	8,0463
Royaume-Uni	GBP	0,7334	0,6715	0,6913	0,6818
Slovaquie	SKK	33,5830	34,4350	33,7750	37,2144
Suède	SEK	9,4415	9,0404	9,2521	9,2533
Suisse	CHF	1,6547	1,6069	1,6427	1,5731

### 1.2.5 Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

### 1.2.6 Estimations du groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.3), les provisions et passifs éventuels (note 4.10), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.11), les paiements fondés sur les actions (note 4.20) et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.21.3).

## 1.3. Règles et méthodes comptables appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

### 1.3.1 Immobilisations incorporelles

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition.

Ils ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de dépréciation et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. L'essentiel des coûts de développement sont encourus avant la certification des produits, et sont donc comptabilisés en charges, cette étape étant indispensable pour obtenir une forte probabilité de mise sur le marché.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe Sperian Protection sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels, de brevets et de marques. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels et les brevets sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Les marques considérées à durée d'utilité définie, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les durées d'utilité constatées sont les suivantes :

• Brevets et droits assimilés :	5 à 15 ans
• Logiciels :	3 à 10 ans
• Marques	Indéfinies ou 10 ans

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

### **1.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilité différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux

engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 10 ans
Outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

### **Immobilisations acquises en crédit bail**

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

Au compte de résultat, les redevances de crédit bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple : les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **1.3.3 Stocks et en cours**

Les stocks comprennent les matières premières, les produits semi-finis et finis et les marchandises. Ils sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.



#### 1.3.4 Créances

Les créances apparaissent au bilan à leur valeur nominale. Celles qui présentent un risque de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice.

#### 1.3.5 Impôts

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée, ainsi les impôts différés sont calculés sur base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

#### 1.3.6 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

#### 1.3.7 Instruments financiers dérivés et couvertures

La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Ces risques font l'objet d'un suivi au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Les couvertures sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

#### Risque de change

Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les filiales facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change fait l'objet, au cas par cas, d'une couverture.

#### Risque de taux

Le groupe Sperian Protection gère le risque de taux d'intérêt de façon centralisée, à partir d'une politique générale excluant les positions spéculatives et approuvée par la Direction Générale du Groupe. Les couvertures sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

#### Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Traitements des transactions qualifiées de couverture :

- les variations des instruments de couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont enregistrées dans le résultat de la période. Les profits ou pertes latents sur l'élément couvert sont symétriquement enregistrés au compte de résultat.

- les variations des instruments de couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs sont enregistrées en capitaux propres pour la part qui est déterminée comme étant une couverture efficace. Ce profit ou gain latent enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace est comptabilisée en résultat.

Traitements des transactions non qualifiées de couverture :

- les variations des instruments financiers qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, sont enregistrées dans le résultat de l'exercice.

#### 1.3.8 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques.

#### 1.3.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

#### 1.3.10 Provisions pour retraite

Le coût des indemnités de départ, compléments de retraite et engagements assimilés (frais médicaux pour les retraités, autres coûts de prévoyance) est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les

droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le groupe Sperian Protection est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le groupe Sperian Protection. Les provisions figurant au passif sont nettes, le cas échéant, des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

#### **Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels les sociétés du groupe versent des cotisations définies à une entité distincte (un fonds externe). Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

#### **Régimes à prestations définies**

L'obligation nette des sociétés du groupe Sperian Protection en vertu des régimes à prestations définies et de soins de santé est calculée séparément pour chaque régime. Celle-ci est calculée en estimant le montant des avantages postérieurs à l'emploi que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.

#### **1.3.11 Provisions pour litiges**

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis. Elles couvrent en particulier les risques non couverts par les assurances.

Ce poste comprend essentiellement l'évaluation des litiges pour lesquels les sociétés du groupe Sperian Protection pourraient être condamnées et dont les montants pourraient être supérieurs aux garanties d'assurance souscrites. Le montant de la provision est évalué en fonction des risques ou litiges connus et potentiels lors de l'arrêté des comptes, et est calculé sur une base actuarielle.

#### **1.3.12 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

#### **1.3.13 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans le coût des ventes.

#### **1.3.14 Autres éléments d'exploitation**

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des goodwill) ;
- de l'amortissement des éléments incorporels réévalués ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

### 1.3.15 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

### 1.3.16 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Les options sont évaluées à la date d'attribution. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes et la méthode de Monte-Carlo.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, du prix d'exercice, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue et du prix de l'action. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la date de départ d'exercice (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres (primes d'émission).

Les actions gratuites accordées sous conditions de performance aux dirigeants et à certains salariés du groupe sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Les actions sont évaluées à la date d'attribution. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique de la méthode de Monte-Carlo.

La valeur des actions est notamment fonction du nombre de titres dépendant de la probabilité de réalisation de la performance liée au marché, de la durée de blocage, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue et du prix de l'action. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive avec une contrepartie directe en capitaux propres (primes d'émission).

La norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») est appliquée sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005

### 1.3.17 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

## Note 2 : Évolution du périmètre de consolidation

En juin 2007, le Groupe a acquis 100 % du capital de Nacre AS, concepteur et fabricant de produits haut de gamme spécialisés dans la protection auditive électronique et les technologies de communication vocale pour un montant de 92 millions d'euros. L'accord prévoit le paiement fin 2008 d'un complément de prix basé sur la réalisation d'objectifs 2007 et 2008. Cette acquisition est consolidée depuis le 30 juin 2007.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2007, la société Nacre a contribué au résultat net du Groupe à hauteur de 1,0 million d'euros. Si cette acquisition avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le chiffre d'affaires de la société se serait élevé à 34,5 millions d'euros et le résultat net aurait atteint 3,1 millions d'euros.

L'affectation provisoire de l'écart d'acquisition et la valorisation à la juste valeur des actifs nets acquis, comprenant notamment la technologie brevetée pour les systèmes auditifs intelligents, appelée QUIETPRO® ont été réalisées au cours du second semestre 2007.

Les actifs nets acquis et les écarts d'acquisition au 30 juin 2007 sont détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	
Montant versé en numéraire	91 969
« Earn out » basé sur la réalisation des objectifs	7 405
Coûts directs liés à l'acquisition	229
Total du prix d'acquisition	99 603
Juste valeur des actifs nets acquis	(18 821)
Écarts de conversion	(7 733)
Écarts d'acquisition (note 4.1)	73 049

L'« earn out » estimé à 10 millions de dollars (7,4 millions d'euros au 30 juin 2007) est basé sur la réalisation d'objectifs futurs. Ce montant pourrait atteindre 15 millions de dollars en cas de dépassement de ces objectifs.

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable à la rentabilité élevée de la société, et aux synergies attendues de cette acquisition.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition sont les suivants au 30 juin 2007 :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Juste valeur</b>	<b>Valeur comptable chez la société acquise</b>
Juste valeur Technologie	13 183	557
Juste valeur Relations client	1 919	0
Juste valeur Carnet de commandes	2 145	0
Immobilisations corporelles	294	294
Impôts différés actifs	1 067	1 128
Autres actifs financiers	61	61
Stocks et en-cours	4 348	3 382
Créances clients	4 254	4 254
Autres créances d'exploitation	1 128	1 128
Instruments financiers dérivés - Actif	879	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 607	3 607
Impôts différés passifs	(5 122)	0
Engagements de retraite	(24)	0
Provisions	(377)	(377)
Fournisseurs et autres créditeurs	(8 540)	(8 540)
Actifs net acquis	18 821	5 493

### **Note 3 : Informations sectorielles**

L'information sectorielle reprend les chiffres consolidés du groupe Sperian Protection hors activités cédées, les différents agrégats concernant l'activité de Sunoptics (Protection de la tête), cédée en septembre 2006 étant non significatifs à l'échelle du Groupe.

Compte tenu à la fois de l'organisation interne du Groupe et de la structure du marché, le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire.

Les secteurs d'activité sont les suivants :

- Protection de la tête : produits de protection respiratoire, du masque jetable au système respiratoire autonome, équipements de protection oculaire et de protection auditive.
- Protection du corps : produits et systèmes de protection antichute, chaussures de sécurité, gants de protection et vêtements d'image ou normés.

Le Groupe représente son secteur secondaire en 2 grandes zones géographiques, la zone Amériques et la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) et Asie-Pacifique.

Les flux inter secteurs ne sont pas significatifs, les frais de siège sont répartis au prorata des ventes externes nettes.

### 3.1 Information sectorielle par secteur d'activité

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 07				Décembre 06			
	Protection du corps	Protection de la tête	Corporate	Total	Protection du corps	Protection de la tête	Corporate	Total
Ventes externes	351 223	403 163		<b>754 386</b>	344 284	392 510		<b>736 795</b>
Résultat opérationnel courant	24 903	86 075		<b>110 978</b>	18 690	84 425		<b>103 115</b>
Immobilisations nettes	98 122	331 798	250 100	<b>680 020</b>	97 200	272 592	269 679	<b>639 471</b>
Besoin en fond de roulement	89 116	90 366	(9 849)	<b>169 633</b>	96 379	84 763	(22 710)	<b>158 432</b>
Provisions et engagements de retraites	9 342	56 476	2 776	<b>68 594</b>	10 628	36 243	3 724	<b>50 595</b>
Coût d'acquisition des immobilisations	5 286	99 804	5 374	<b>110 464</b>	7 044	20 146	5 942	<b>33 132</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations	4 385	14 798	5 516	<b>24 699</b>	17 014	10 415	6 814	<b>34 243</b>

### 3.2 Information sectorielle par zone géographique

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 07			Décembre 06		
	Amériques	EMEA* et Asie-Pacifique	Total	Amériques	EMEA* et Asie-Pacifique	Total
Ventes externes	346 200	408 186	<b>754 386</b>	345 239	391 555	<b>736 795</b>
Immobilisations nettes	386 217	293 803	<b>680 020</b>	434 378	205 093	<b>639 471</b>
Besoin en fond de roulement	50 237	119 396	<b>169 633</b>	50 540	107 892	<b>158 432</b>
Provisions et engagements de retraites	52 038	16 556	<b>68 594</b>	33 752	16 843	<b>50 595</b>
Coût d'acquisition des immobilisations	9 221	101 243	<b>110 464</b>	13 682	19 450	<b>33 132</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations	13 401	11 298	<b>24 699</b>	22 315	11 928	<b>34 243</b>

\* EMEA : Europe, Moyen-Orient, Afrique.

## Note 4 : Compléments sur le bilan et sur le compte de résultat

### 4.1 Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
<b>Valeur nette début de période</b>	<b>475 105</b>	<b>520 869</b>
Ecart de conversion	(31 873)	(36 877)
Acquisitions (Nacre cf note 2 et Epicon)	73 338	3 806
Perte de valeur (note 4.3)		(12 493)
Cession		(200)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>516 570</b>	<b>475 105</b>
Valeur Brute fin de période	537 257	497 120
Cumul perte de valeur fin de période	(20 687)	(22 015)

La comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition de Nacre est provisoire au 31 décembre 2007.

Les acquisitions en 2007 concernent Nacre pour 73 millions d'euros, et l'ajustement définitif des écarts d'acquisition d'Epicon pour 0,3 million d'euros. Les acquisitions de l'année 2006 concernent Epicon.

La décomposition des écarts d'acquisition au 31 décembre 2007 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'€)</i>	Année d'acquisition	Valeur nette
WGM	1988	21 122
Pulsafe	1996	12 312
Söll	2000	22 042
Fendall	2000	8 611
Groupe Bacou	2001	349 454
Sécuritex	2003	9 171
SGP	2003	1 228
Epicon	2006	4 292
Nacre	2007	72 521
Autres*		15 818
<b>TOTAL</b>		<b>516 570</b>

\* Écarts d'acquisition antérieurs à 2002 et individuellement inférieurs à 10 millions d'euros.

## 4.2 Autres immobilisations incorporelles nettes

Au 31 décembre 2007

<i>(en milliers d'€)</i>	Marques	Brevets	Technologie	Autres	Total
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>50 227</b>	<b>29 929</b>	<b>0</b>	<b>27 650</b>	<b>107 806</b>
Ecart de conversion	(4 896)	(3 041)	(96)	(1 984)	(10 017)
Acquisitions	0	0	0	3 364	3 364
Cessions	0	0	0	(2 504)	(2 504)
Perte de valeur	(1 970)	0	0	0	(1 970)
Reclassement	0	0	0	20	20
Variations de périmètre	0	0	13 303	4 101	17 404
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>43 361</b>	<b>26 888</b>	<b>13 207</b>	<b>30 647</b>	<b>114 103</b>
Amortissements cumulés antérieurs	(136)	(13 318)	0	(13 303)	(26 757)
Ecart de conversion	13	1 462	7	909	2 391
Cessions	0	0	0	2 503	2 503
Reclassement	0	0	0	14	14
Amortissements de l'année	(212)	(2 186)	(950)	(5 233)	(8 581)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>43 026</b>	<b>12 846</b>	<b>12 264</b>	<b>15 537</b>	<b>83 673</b>
Cumul perte de valeur fin de période	(2 989)	0	0	0	(2 989)

Les marques et brevets sont principalement constitués des marques Uvex (aux États-Unis) et Howard Leight, ainsi que des brevets de protection oculaire évalués suite à l'acquisition du groupe Bacou.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels. Les acquisitions de 2007 et 2006 concernent les développements informatiques.

Les variations de périmètre concernent la valorisation de la technologie, de relation clientèle et du carnet de commandes de Nacre.

La démarche d'optimisation et de rationalisation du portefeuille de marques lancée en 2007 a permis de définir une durée d'utilité à certaines marques. Ces dernières font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité estimée à 10 ans depuis le second semestre 2007.

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'€)</i>	Marques	Brevets	Technologie	Autres	Total
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>55 786</b>	<b>33 325</b>	<b>0</b>	<b>27 482</b>	<b>116 593</b>
Ecart de conversion	(5 559)	(3 359)	0	(1 950)	(10 868)
Acquisitions	0	16	0	2 510	2 526
Cessions	0	(3)	0	(184)	(187)
Perte de valeur	0	(50)	0	(3)	(53)
Reclassement	0	0	0	107	107
Variations de périmètre	0	0	0	(312)	(312)
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>50 227</b>	<b>29 929</b>	<b>0</b>	<b>27 650</b>	<b>107 806</b>
Amortissements cumulés antérieurs	(117)	(11 957)	0	(11 484)	(23 558)
Ecart de conversion	0	1 271	0	689	1 960
Cessions	0	3	0	184	187
Reclassement	0	0	0	24	24
Variations de périmètre	0	0	0	302	302
Amortissements de l'année	(19)	(2 635)	0	(3 017)	(5 671)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>50 091</b>	<b>16 611</b>	<b>0</b>	<b>14 348</b>	<b>81 050</b>
Cumul perte de valeur fin de période	(1 291)	0	0	0	(1 291)

### 4.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition, des marques et des brevets

Les immobilisations incorporelles ont été affectées soit aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), soit aux groupes d'UGT lorsqu'elles sont relatives aux modes d'organisation du Groupe et aux synergies en résultant. Ces UGT correspondent aux principaux segments retenus dans le plan stratégique.

La ventilation par groupes d'UGT est la suivante :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Protection du corps</b>	<b>Protection de la tête</b>	<b>Commun</b>	<b>Total</b>
Valeur nette comptable des écarts d'acquisition	64 284	217 579	234 707	516 570
Valeur nette comptable des marques, brevets et autres	4 955	64 947	13 771	83 673
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>69 239</b>	<b>282 526</b>	<b>248 478</b>	<b>600 243</b>
Perte de valeur des écarts d'acquisition en 2007				0
Perte de valeur des marques, brevets et autres en 2007	(365)	(1 605)		(1 970)
<b>Perte de valeur immobilisations incorporelles en 2007</b>	<b>(365)</b>	<b>(1 605)</b>	<b>0</b>	<b>(1 970)</b>

#### • Goodwill

Des tests de perte de valeur pour chacune des UGT et groupes d'UGT ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2007. Les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie après impôt à 4 ans basés sur le plan stratégique ;
- taux d'actualisation après impôt de 7,9 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % pour la détermination de la valeur terminale ;
- un taux d'impôt normatif de 36 %.

Les tests de valeur pratiqués sur l'exercice ont montré des valeurs actuelles supérieures aux valeurs nettes comptables. Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2006 avaient conduit le groupe à constater des pertes de valeur sur l'activité Gants pour un montant de 12,5 millions d'euros. Les écarts d'acquisition affectés à cette activité étaient entièrement dépréciés au 31 décembre 2006.

#### • Marques et brevets

La décision de changement du nom du Groupe a été la première étape de la démarche d'optimisation et de rationalisation du portefeuille de marques. Dans le cadre de cette rationalisation, certaines marques ont été confirmées comme marques fortes («leading brands») ou marques de niches, les autres devenant des noms de produits. L'évolution des paramètres d'évaluation de ces marques a réduit leur valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité, et a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de valeur d'utilité sont situés entre 7,6 % et 8,3 % en fonction des zones concernées.



#### 4.4 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2007

<i>(en milliers d'€)</i>	Valeur en début de période	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions ou cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	Valeur en fin d'exercice
Terrains	4 024		193	(253)	514	(269)		4 209
Constructions	52 582		2 843	(5 764)	2 116	(2 341)		49 436
Matériel, outillage et autres immobilisations	122 399	296	13 026	(4 354)	(2 650)	(6 994)	(352)	121 371
<b>Valeur brute</b>	<b>179 005</b>	<b>296</b>	<b>16 062</b>	<b>(10 371)</b>	<b>(20)</b>	<b>(9 604)</b>	<b>(352)</b>	<b>175 016</b>
Constructions	(23 273)			5 081	(435)	831	(2 460)	(20 256)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(72 416)			4 014	421	4 334	(11 336)	(74 983)
<b>Valeur nette</b>	<b>83 316</b>	<b>296</b>	<b>16 062</b>	<b>(1 276)</b>	<b>(34)</b>	<b>(4 439)</b>	<b>(14 148)</b>	<b>79 777</b>

Les acquisitions ont été principalement réalisées en Europe (52 %) et concernent en premier lieu la nouvelle usine de scaphandres de décontamination située en région Rhône Alpes (France) pour 1,6 millions d'euros et les projets IT pour 1,0 million d'euros. Sur la zone Amériques (42 % du total), les investissements les plus importants ont été faits au Brésil afin de développer la base industrielle et logistique d'Epicon pour 2,0 millions d'euros.

Les cessions sont principalement la conséquence du regroupement des activités américaines de protection oculaire sur le site de Smithfield (Rhode Island).

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'€)</i>	Valeur en début de période	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions ou cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	Valeur en fin d'exercice
Terrains	4 136	(17)	6	(5)	261	(310)	(47)	4 024
Constructions	50 215	(2 436)	6 432	(588)	1 464	(2 419)	(86)	52 582
Matériel, outillage et autres immobilisations	127 936	(10 986)	20 361	(4 690)	(1 820)	(7 343)	(1 059)	122 399
<b>Valeur brute</b>	<b>182 287</b>	<b>(13 439)</b>	<b>26 799</b>	<b>(5 283)</b>	<b>(95)</b>	<b>(10 072)</b>	<b>(1 192)</b>	<b>179 005</b>
Constructions	(23 081)	1 920		364	12	906	(3 394)	(23 273)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(78 667)	9 064		4 600	(50)	4 077	(11 440)	(72 416)
<b>Valeur nette</b>	<b>80 539</b>	<b>(2 455)</b>	<b>26 799</b>	<b>(319)</b>	<b>(133)</b>	<b>(5 089)</b>	<b>(16 026)</b>	<b>83 316</b>

L'essentiel du montant apparaissant dans la colonne variation de périmètre provient de la cession de Sunoptics.

#### 4.5 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Actifs du régime des retraites (note 4.11)	3 653	4 198
Autres immobilisations financières	1 502	1 096
<b>Valeur nette</b>	<b>5 155</b>	<b>5 294</b>

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2007 comprennent des titres de participations non consolidées à hauteur de 150 milliers d'euros et divers dépôts et cautionnements accordés pour 1,2 million d'euros.

#### 4.6 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Matières premières et approvisionnements	45 245	52 012
Marchandises, produits finis et en-cours	93 379	89 432
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>138 624</b>	<b>141 444</b>
Dépréciations	(22 486)	(26 202)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>116 138</b>	<b>115 242</b>

La variation des stocks est comptabilisée en coût des ventes.

#### 4.7 Créances d'exploitation

##### • Créances clients

<i>(en milliers d'€)</i>	Valeur au début de l'exercice	Mouvements de change	Variation de périmètre	Autres variations	Valeur à la fin de l'exercice
Valeur brute	136 092	(8 390)	4 292	5 883	137 877
Dépréciations	(4 034)	121	0	(290)	(4 203)
<b>Valeur nette des créances clients</b>	<b>132 058</b>	<b>(8 269)</b>	<b>4 292</b>	<b>5 593</b>	<b>133 674</b>

##### • Autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Créances d'impôts	2 360	1 591
Créances Assurances	10 815	0
Créances sur taxes	5 604	6 413
Charges constatées d'avance	4 397	3 239
Avances fournisseurs	1 563	1 362
Autres créances	2 351	2 767
Dépréciations	(59)	0
<b>Valeur nette des autres créances d'exploitation</b>	<b>27 031</b>	<b>15 372</b>

Les créances d'assurances correspondent à l'estimation des dommages et intérêts qui seraient pris en charge par les assurances dans le cadre d'un litige provisionné pour sa totalité en provision pour risques (voir note 4.10).

L'ensemble des créances clients et des autres créances hors assurances a une échéance inférieure à un an.

#### 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie net

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Disponibilités	17 370	18 256
Placements monétaires à court et moyen termes	2 402	3 417
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>19 772</b>	<b>21 673</b>
Financements à court terme (note 4.13)	(30 512)	(31 256)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie net</b>	<b>(10 740)</b>	<b>(9 583)</b>

#### 4.9 Capital émis et réserves

Le capital social du groupe au 31 décembre 2007 est fixé à la somme de 15 500 598 euros. Il est divisé en 7 750 299 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie, augmenté de 1 110 options de souscription d'actions, levées en fin d'année mais non encore constatées à cette date par le conseil d'administration.

<i>en nombre d'actions</i>	<b>Actions</b>
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	7 627 387
Actions émises en 2006 en contrepartie de la trésorerie reçue dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions	37 782
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2006</b>	<b>7 665 169</b>
Actions émises en 2007 en contrepartie de la trésorerie reçue dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions	86 240
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2007</b>	<b>7 751 409</b>
Actions propres dans le cadre du plan de rachat d'actions	70 207
Actions propres dans le cadre du contrat de liquidité	21 171

Au cours de l'exercice, le capital social a été augmenté de 184 538 euros par la création de 92 269 actions de 2 euros de nominal chacune par levées d'options de souscription d'actions.

#### **Contrat de liquidité :**

Depuis le 18 janvier 2006 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2007 et renouvelable par tacite reconduction, Sperian Protection a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.F.E.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 1,7 million d'euros a été initialement portée au crédit du compte de liquidité, complétée de 0,5 million d'euros en juillet 2007.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **Plan de rachat d'actions :**

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2007 a autorisé le Groupe à racheter des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 10 mai 2007. Les achats se feront conformément à la réglementation boursière française et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ; en particulier ils ne devront pas entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

#### **Plans d'options d'actions :**

La société a des plans d'options d'achat d'actions en vertu desquels des options de souscription d'actions du groupe ont été accordées à certains cadres et cadres dirigeants (Note 4.20).

#### **Gains/pertes nets sur couvertures de flux de trésorerie :**

La rubrique des gains et pertes nets sur couvertures de flux de trésorerie est utilisée pour enregistrer la part du gain ou de la perte sur un instrument de couverture dans une relation de couverture de trésorerie considérée comme efficace (note 4.15).

#### **Écarts de conversion :**

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours de change du dollar américain.

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>	<b>Variation</b>
USD	(59 076)	(17 282)	(41 794)
SEK	(545)	(44)	(500)
MXN	(319)	(42)	(277)
CAD	1 443	708	735
GBP	259	(152)	412
BRL	405	1	404
Autres devises	(375)	(145)	(230)
<b>TOTAL</b>	<b>(58 206)</b>	<b>(16 956)</b>	<b>(41 250)</b>

#### 4.10 Provisions et passifs éventuels

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Valeur en début de période</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Actuali- sation</b>	<b>Augmen- tations</b>	<b>Reprises Provisions utilisés</b>	<b>Reprises Provisions non utilisés</b>	<b>Reclas- sements</b>	<b>Mouvements de change</b>	<b>Valeur à la fin de la période</b>
Litiges	30 533		1 248	28 146	(2 455)	(1 476)	100	(4 700)	51 396
Garanties	1 143	381		418	(62)		235	(112)	2 003
Charges de restructuration	7 312			1 812	(4 458)	(1 071)	(100)	(65)	3 430
Autres provisions pour risques	2 857			2 311	(442)	(602)	(235)	(253)	3 636
<b>TOTAL</b>	<b>41 845</b>	<b>381</b>	<b>1 248</b>	<b>32 687</b>	<b>(7 417)</b>	<b>(3 149)</b>	<b>0</b>	<b>(5 130)</b>	<b>60 465</b>

Les provisions pour litiges couvrent l'ensemble des risques connus et potentiels notamment du fait des mises en cause possibles de la responsabilité du groupe en tant que fabricant d'équipements de sécurité. Ces provisions concernent les frais de défense et les indemnités dont les montants pourraient être supérieurs aux garanties d'assurances souscrites ou non couvertes par les assurances souscrites. Les provisions sont estimées annuellement sur la base d'études actuarielles indépendantes.

En septembre 2007, dans le cadre d'un procès faisant suite au décès d'un pompier en 2002, le jury de première instance de Saint-Louis (État du Missouri – États-Unis) a rendu une décision contre la filiale américaine de protection respiratoire du Groupe. Si le jugement était confirmé, les indemnités totales seraient de 15 millions de dollars, plus les intérêts au titre des dommages et intérêts, et de 12 millions de dollars, plus les intérêts au titre des dommages punitifs. La totalité de ces montants est comptabilisée en provisions et le montant des dommages et intérêts à recouvrer est comptabilisé en autres créances.

Le Groupe considère que les conclusions de ce jugement ne reflètent pas le poids des preuves présentées et a lancé une procédure d'appel. Celle-ci pourrait durer de 18 à 24 mois.

Les charges de restructuration comprennent des provisions visant à couvrir des plans de restructuration engagés mais non terminés à la clôture.

Les autres provisions pour risques correspondent à des risques divers identifiés pour des montants individuels non significatifs.

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 52,9 millions euros en 2007 contre 30,8 en 2006 et correspond principalement aux provisions pour litiges.

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié à fin 2007.

#### 4.11 Provisions pour engagements de retraites

Les principaux plans de retraite du groupe constituent des régimes à prestations définies. Ils concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France, un plan américain dont la police d'assurance n'est pas une police qualifiante, et divers plans pour les sociétés nord-américaines et européennes.

Les actifs du plan non qualifié sont comptabilisés en tant qu'actifs distincts (note 4.5).

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

Au 31 décembre 2007 :

Montant net comptabilisé au compte de résultat :

(en milliers d'€)	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Coût des services rendus		359	209	91	659
Intérêts sur l'obligation		189	114	395	698
Rendement attendu des actifs du régime			( 12)	( 430)	( 442)
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés sur l'exercice		14	( 10)		4
Coût des services passés			( 4)		( 4)
Autres			( 4)	13	9
<b>Total constaté en charges</b>	<b>0</b>	<b>562</b>	<b>293</b>	<b>69</b>	<b>924</b>

Actifs (passifs) du régime :

(en milliers d'€)	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Valeur actualisée de l'obligation	3 653	4 643	3 589	6 649	18 534
Juste valeur des actifs du régime			( 497)	(5 917)	(6 414)
Valeur net actualisée de l'obligation	3 653	4 643	3 092	732	12 120
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés		( 212)	265	( 391)	( 338)
Coût des services passés non comptabilisé					
<b>Passif enregistré au bilan</b>	<b>3 653</b>	<b>4 431</b>	<b>3 357</b>	<b>341</b>	<b>11 782</b>

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers d'€)	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2006	4 198	4 345	3 274	1 131	12 948
Charge de l'exercice		562	293	69	924
Prestations payées		( 253)	( 132)	( 776)	(1 161)
Différences de change sur les régimes étrangers	( 434)		( 95)	( 71)	( 600)
Variations de périmètre		( 223)	24		( 199)
Autres variations	( 111)		( 7)	( 12)	( 130)
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2007</b>	<b>3 653</b>	<b>4 431</b>	<b>3 357</b>	<b>341</b>	<b>11 782</b>

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations des différents régimes de retraites du Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'€)	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans	
			Europe	Amériques
Taux d'actualisation	N/A	5,5 %	5 à 6 %	6,0 %
Taux de rendement attendu des actifs	N/A	N/A	5,0 %	8,0 %
Augmentations futures des salaires	N/A	3 à 3,5 %	3 à 3,5 %	N/A
Taux d'inflation attendu à long terme	N/A	2,0 %	2,0 %	N/A

Au 31 décembre 2006 :

Montant net comptabilisé au compte de résultat :

<i>(en milliers d'€)</i>	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Coût des services rendus		278	140	111	529
Intérêts sur l'obligation		187	114	464	766
Rendement attendu des actifs du régime			( 6)	( 446)	( 452)
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés sur l'exercice		14	326	77	418
Coût des services passés					0
Autres			10	383	393
<b>Total constaté en charges</b>	<b>0</b>	<b>479</b>	<b>584</b>	<b>590</b>	<b>1 654</b>

Actifs (passifs) du régime :

<i>(en milliers d'€)</i>	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Valeur actualisée de l'obligation	4 198	4 734	3 070	8 416	20 418
Juste valeur des actifs du régime			( 66)	(5 905)	(5 971)
Valeur net actualisée de l'obligation	4 198	4 734	3 004	2 511	14 447
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés		( 389)	270	(1 380)	(1 499)
Coût des services passés non comptabilisé					
<b>Passif enregistré au bilan</b>	<b>4 198</b>	<b>4 345</b>	<b>3 274</b>	<b>1 131</b>	<b>12 948</b>

Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

<i>(en milliers d'€)</i>	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans		Total
			Europe	Amériques	
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2005	4 262	4 301	2 696	1 453	12 712
Charge de l'exercice		479	584	590	1 654
Prestations payées		( 213)	( 68)	( 828)	(1 109)
Différences de change sur les régimes étrangers	( 463)		75	( 144)	( 532)
Variations de périmètre		( 330)			( 330)
Autres variations	399	108	( 13)	59	553
<b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2006</b>	<b>4 198</b>	<b>4 345</b>	<b>3 274</b>	<b>1 131</b>	<b>12 948</b>

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations des différents régimes de retraites du Groupe sont les suivantes :

<i>(en milliers d'€)</i>	Plan non qualifié USA	Indemnités fin de carrière France	Autres plans	
			Europe	Amériques
Taux d'actualisation	N/A	4,5 %	4 à 4,3 %	5,5%
Taux de rendement attendu des actifs	N/A	N/A	4,3 %	7,5%
Augmentations futures des salaires	N/A	3 à 3,5 %	3 à 3,5 %	N/A
Taux d'inflation attendu à long terme	N/A	2,0 %	2,0 %	N/A

#### 4.12 Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Dettes fournisseurs	61 915	59 312
Complément de prix potentiel (Nacre - Note 2)	6 793	0
Autres créditeurs	39 330	39 053
<b>Valeur des fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>108 038</b>	<b>98 365</b>

#### 4.13 Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Echéances		
De un à deux ans	25 559	54 991
De deux à trois ans	118 369	19 712
De trois à quatre ans	1 083	113 341
Au delà	1 562	1 065
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme</b>	<b>146 573</b>	<b>189 109</b>
Emprunts et dettes à moins d'un an	78 229	18 339
Financements à court terme	30 512	31 256
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>108 741</b>	<b>49 595</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>255 314</b>	<b>238 704</b>

Les financements à court terme sont constitués de découverts bancaires.

##### • Ventilation par devises

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Euro	137 516	140 915
Dollar Américain	109 421	89 798
Autres devises	8 377	7 991
<b>TOTAL</b>	<b>255 314</b>	<b>238 704</b>

##### • Ventilation des emprunts et des coûts de mise en place de la dette

<i>(en milliers d'€)</i>	Emprunts long et moyen terme	Coûts de la dette à amortir	Emprunts net
Échéances emprunts à moins d'un an	79 206	(977)	78 229
De un à deux ans	26 499	(940)	25 559
De deux à trois ans	119 064	(695)	118 369
De trois à quatre ans	1 083		1 083
Au delà	1 562		1 562
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>227 414</b>	<b>(2 612)</b>	<b>224 802</b>

La société a négocié et mis en place le 7 Juillet 2005 un nouveau financement de 280 millions d'euros conclu avec un syndicat d'établissements de crédit français et étrangers ayant pour arrangeurs BNP Paribas, Calyon, HSBC et Natixis.

Ce contrat de crédit a pour objet le refinancement du crédit contracté le 31 juillet 2003, à des conditions plus avantageuses et donne plus de flexibilité à l'entreprise pour poursuivre son développement.

Ce crédit syndiqué est libellé au nom de deux emprunteurs : Bacou Dalloz SA et Bacou Dalloz USA Inc. Il se compose d'une seule tranche multi-devises revolving à 5 ans.

Le crédit syndiqué est assorti de ratios financiers. Ces ratios financiers sont : dette nette sur fonds propres, dette nette sur l'excédent brut d'exploitation (EBITDA<sup>(1)</sup> consolidé), couverture des charges financières nettes par l'excédent brut d'exploitation (EBITDA<sup>(1)</sup> consolidé). Leur non respect pourrait entraîner l'exigibilité du dit crédit par les établissements bancaires.

Les ratios financiers au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

	Atteints	Seuils limites par contrat
Dette nette sur fonds propres	43 %	< 120 %
Dette nette sur EBITDA <sup>(1)</sup>	1,84	< 3,50
EBITDA <sup>(1)</sup> sur frais financiers	7,50	> 4,00

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant + amortissement des immobilisations.

En outre, La Société poursuit sa politique de diversification des moyens de financement en mettant en place des crédits bilatéraux.

Au 31 décembre 2007, ceux-ci constituaient un montant global de 135 millions d'euros, dont 64 millions n'étaient pas mobilisés.

#### 4.14 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers et risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

##### 4.14.1 Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros et en dollars américains. La politique du groupe Sperian Protection vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Bien que la stratégie de la Société soit de maintenir en vigueur pour une période de 24 mois glissants une politique

de couverture contre la hausse des taux à hauteur minimale de 50 % des sommes empruntées au titre des contrats de financements, elle ne peut garantir qu'une fluctuation des taux d'intérêts n'affecterait pas négativement sa croissance et ses résultats.

##### 4.14.2 Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Le tableau suivant récapitule pour les exercices 2006 et 2007 la proportion des éléments de bilan du groupe Sperian Protection libellée en dollars américains, en euros et en d'autres devises.

	2007	2006
Dollar US	48 %	62 %
Euros	34 %	31 %
Autres	18 %	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe pour les années 2006 et 2007 par zone géographique est la suivante :

	2007	2006
Amérique	46 %	47 %
EMEA	48 %	47 %
Autres	6 %	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les sociétés du groupe Sperian Protection sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe Sperian Protection, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du Groupe. Elle consiste à couvrir les risques de change à hauteur de 50 % au minimum, sur une période de 12 mois glissants.

En raison de la volatilité des taux de change, Sperian Protection peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe Sperian Protection disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

À titre indicatif, sur la base des taux de change définis ci-dessous, les impacts estimés sur le chiffre d'affaires et sur résultat opérationnel courant seraient les suivants :

Taux de change \$/€	Évolution de l'euro par rapport au dollar	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel courant
1,17 \$ pour 1 €	-15%	8%	11%
1,23 \$ pour 1 €	-10%	5%	7%
1,30 \$ pour 1 €	-5%	2%	3%
1,37 \$ pour 1 €*	0%	0%	0%
1,44 \$ pour 1 €	5%	-2%	-3%
1,51 \$ pour 1 €	10%	-4%	-5%
1,58 \$ pour 1 €	15%	-6%	-8%

\* Taux moyen en 2007.

La nature des risques était similaire en 2006.

#### 4.14.3 Risque de liquidité de la dette

Au regard de l'importante génération de cash-flow du groupe, les tirages de crédit diminuent progressivement (hors acquisition). Ainsi l'encours moyen de dette bancaire en 2006 était de 270 millions d'euros et a diminué en 2007 à 248 millions d'euros. Cette tendance devrait perdurer en 2008 et 2009, à périmètre constant.

#### 4.14.4 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer du maintien de ratios financiers dans les limites définies par le contrat syndiqué (note 4.13).

Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2007 et 2006.

#### 4.15 Instruments financiers

Les valeurs de marché des instruments financiers ont été valorisées sur la base des taux de marché à la clôture. Elles ont été évaluées par un expert indépendant. Ces instruments concernent les emprunts (couverture de taux), ainsi que la couverture des comptes courants intragroupe et des flux futurs commerciaux à 12 mois (couverture de change).

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 07			Décembre 06		
	Couverture de taux	Couverture de change	Total	Couverture de taux	Couverture de change	Total
Instruments financiers - Actif	1 052	973	2 025	2 107	2 065	4 172
Instruments financiers - Passif	54	3 701	3 755	0	2 767	2 767
Gains et (pertes) latents en capitaux propres	826	(1 684)	(858)	1 757	188	1 945

Conformément à la stratégie de couverture des flux de trésorerie futurs du Groupe, l'encours des instruments de couverture de change est constitué principalement de produits optionnels et pour le reste d'opérations à terme. Les échéances étant essentiellement à moins d'un an, la quasi-totalité des gains et pertes latents constatés en capitaux propres en décembre 2006 a été recyclée en résultat financier au cours de l'année 2007.

Les couvertures de taux d'intérêts ont des échéances de cinq ans maximum en corrélation avec la dette couverte. Les gains recyclés en résultat financier sur opérations de couverture de taux en 2007 sont de 1,4 million d'euros.

#### Couverture des risques de taux

<i>(en milliers d'€)</i>	Euro	Dollar américain	Autres monnaies	Total
<b>Endettement</b>	<b>137 516</b>	<b>109 421</b>	<b>8 377</b>	<b>255 314</b>
Part de l'endettement net couvert sur la base d'en-cours fin de période (instruments de taux)	53 %	53 %	0 %	51 %

L'endettement en euros est couvert par des structures optionnelles (essentiellement), mais également par des swaps payeurs de taux fixes, l'ensemble se situant à un taux moyen maximal de l'ordre de 3,50 %.

De la même manière, l'endettement en dollars américains est couvert essentiellement par des options, mais également par des swaps payeurs de taux fixes. Le taux moyen maximal de couverture se situe un niveau de 4,10 %.

Au 31 décembre 2007, l'endettement en euros était couvert à hauteur de 72,5 millions. L'endettement en dollars américains était couvert à hauteur de 85 millions de dollars américains. A ce jour, le Groupe a principalement utilisé des produits dérivés tels que caps, floors, collars ou swaps.

Les montants des positions couvertes au 31 décembre 2007 étaient les suivants :

Cap Euros : 52,5 millions d'euros

Swap Euros : 20 millions d'euros

Cap Dollar : 35 millions de dollars américains

Swap Dollar : 50 millions de dollars américains.

Sensibilité aux taux d'intérêt des instruments dérivés :

Une variation de +100 bp conduirait à enregistrer dans les comptes consolidés un impact positif en résultat et en capitaux propres respectivement de 54,4 et 879,1 milliers d'euros.

Une variation de - 100 bp conduirait à enregistrer dans les comptes consolidés un impact négatif en résultat et en capitaux propres respectivement de 43,2 et 727,8 milliers d'euros.

## Couverture des risques de change

Les instruments financiers de couverture des risques de change sont principalement constitués de couvertures de comptes courants intragroupe.

Sensibilité aux taux de change des instruments dérivés :

Une variation de +10 % des cours de clôture conduirait à enregistrer en résultat consolidé une perte de 986,9 milliers d'euros et les capitaux propres seraient impactés positivement de 462,7 milliers d'euros.

Une variation de -10 % des cours de clôture conduirait à enregistrer en résultat consolidé un gain de 1 178,3 milliers d'euros et les capitaux propres du groupe seraient impactés négativement de 395,3 milliers d'euros.

### 4.16 Autres éléments d'exploitation

#### • Charges de restructurations

Les coûts et reprises de provisions pour charges de restructurations sont relatifs à des projets de restructuration ou de fermeture de différents sites de production en Europe et aux États-Unis. Certaines de ces restructurations annoncées et provisionnées en 2007 ne seront effectives que dans le courant de l'année 2008.

Le produit de 993 K€ comptabilisé en 2007 résulte de reprises de provisions non utilisées sur des plans de restructuration antérieurs à 2007, diminuées des coûts des nouveaux plans mis en place courant 2007.

#### • Autres éléments d'exploitation

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Provision sur litige (note 4.10)	(14 367)	
Changement de nom Sperian	(3 161)	
Résultat de cession d'éléments d'actif	1 186	861
<b>TOTAL</b>	<b>(16 342)</b>	<b>861</b>

### 4.17 Résultat financier

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Frais financiers sur dettes auprès d'établissements de crédit	(12 948)	(12 594)
Amortissement des coûts de la dette	(1 117)	(1 229)
Produits des placements financiers	739	720
Revenu des participations		42
Gains de change	5 759	4 933
Pertes de change	(8 233)	(3 478)
Actualisation provisions pour litiges	(1 248)	(1 330)
Divers		(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 048)</b>	<b>(12 940)</b>

Les gains et pertes nets des instruments dérivés de taux d'intérêts sont présentés dans la rubrique « Frais financiers sur dettes auprès d'établissements de crédit ». Les gains et pertes de change nets des impacts des instruments dérivés de change sont présentés dans les rubriques « Gains de change » et « Pertes de change ».

Les valeurs des inefficacités liées aux couvertures de flux de trésorerie enregistrées en résultat ne sont pas significatives.

#### 4.18 Dotations aux amortissements et pertes de valeur

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 07			Décembre 06		
	Amortis- sement	Perte de valeur	Total	Amortis- sement	Perte de valeur	Total
<b>BILAN</b>						
Ecart d'acquisition			0		12 493	12 493
Autres immobilisations incorporelles	8 581	1 970	10 551	5 671	53	5 724
Immobilisations corporelles	13 796	352	14 148	14 834	1 192	16 026
Coûts de la dette à amortir	1 117		1 117	1 229		1 229
<b>TOTAL</b>	<b>23 494</b>	<b>2 322</b>	<b>25 816</b>	<b>21 734</b>	<b>13 738</b>	<b>35 472</b>
<b>RÉSULTAT</b>						
Résultat opérationnel courant	16 852	45	16 897	18 015	123	18 138
Coût de restructurations		307	307		1 122	1 122
Amortissement et dépréciation des actifs incorporels réévalués	5 525	1 970	7 495	2 490	12 493	14 983
Résultat financier	1 117		1 117	1 229		1 229
<b>TOTAL</b>	<b>23 494</b>	<b>2 322</b>	<b>25 816</b>	<b>21 734</b>	<b>13 738</b>	<b>35 472</b>

#### EBITDA

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Résultat opérationnel courant	110 978	103 115
Amortissements et pertes de valeur	16 897	18 138
<b>EBITDA</b>	<b>127 875</b>	<b>121 253</b>

#### 4.19 Frais de personnel et effectifs

##### Frais de personnel

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Charges salariales	147 819	148 837
Charges sociales	40 430	39 061
Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi (Note 4.11)	924	1 620
Charges liées aux paiements en actions (Note 4.20)	1 614	707
<b>Total frais de personnel des activités poursuivies</b>	<b>190 787</b>	<b>190 225</b>
Frais de personnel des activités cédées		3 146
<b>TOTAL</b>	<b>190 787</b>	<b>193 371</b>

## Effectifs

(en milliers d'€)	Décembre 2007	Décembre 2006
France	1 267	1 236
Europe occidentale hors France	360	332
Autres pays d'Europe	723	691
USA et Canada	1 751	1 723
Asie Pacifique	313	237
Reste du Monde	1 776	1 741
<b>TOTAL</b>	<b>6 190</b>	<b>5 960</b>

### 4.20 Plans d'options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites soumises à des conditions de performance

L'Assemblée générale mixte en date du 10 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans les conditions de l'article L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

Les modalités de cette autorisation, conférée pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte précitée, sont les suivantes:

- au profit des bénéficiaires des options ou bénéficiaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises au fur et à mesure des levées d'options ou à émettre,
- limitation à 3 % du capital social du nombre total des options ou attributions d'actions consenties en vertu de la présente autorisation,
- prix de souscription des actions fixé par le conseil d'administration selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution de ces options.

#### 4.20.1 Options de souscription d'actions

La Société a mis en place 24 plans d'options de souscription d'actions depuis le 14 décembre 1992.

##### • Options attribuées en 2007 par le conseil d'administration dans le cadre de la présente autorisation<sup>(1)</sup>

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrite ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par la Société et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	30 535	84,47 €	23/24
Options détenues, sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	67 750	78,71 €	13/14 /15/16/20

(1) Non compris l'attribution du 23 janvier 2007 déjà reportée dans le document de référence de l'exercice 2006.

• Historique des attributions, plans ayant expiré au cours de l'année 2007

Plan	13	14
Date d'Assemblée	15/05/98	6/09/01
Date du Conseil	12/03/01	4/10/01
Nombre d'options attribuées à l'origine	21 200	553 800
<i>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :</i>		
Les mandataires sociaux	0	92 784
Les dix premiers attributaires salariés	12 606	250 728
Point de départ d'exercice des options	12/04/02	4/10/05
Date d'expiration	12/03/07	4/10/07
Prix de souscription ajusté	77,80	76,35
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre d'actions souscrites en 2007	842	59 744
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	3 700	5 365
Options de souscription ou d'achat d'actions restant à lever	0	0
- dont mandataires sociaux	0	0
En pourcentage du capital dilué	na	na

• Historique des attributions, plans en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Plan	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Date d'Assemblée	6/09/01	6/09/01	6/09/01	6/09/01	6/09/01	11/5/05	11/5/05	11/5/05	10/5/07	10/5/07
Date du Conseil	3/09/02	14/11/02	31/10/03	7/09/04	5/11/04	7/12/05	7/12/06	23/01/07	6/12/07	6/12/07
Nombre d'options attribuées à l'origine	192 954	73 227	38 000	46 500	4 500	111 650	114 910	2 400	22 535	8 000
<i>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :</i>										
Les mandataires sociaux	22 022	0	0	40 000		14 000	15 500	0	0	8 000
Les dix premiers attributaires salariés	74 283	73 227	15 000	6 500	4 500	52 800	41 140	2 400	22 535	0
Point de départ d'exercice des options	3/09/06	14/11/06	31/10/07	7/09/08	5/11/08	7/12/09	7/12/10	23/1/11	6/12/11	6/12/11
Date d'expiration	3/09/08	14/11/08	31/10/09	7/09/10	7/09/10	7/12/13	7/12/14	23/1/15	6/12/15	6/12/15
Prix de souscription ajusté	92	92	66,6	51,59	59,08	70,85	96,36	101,1	84,47	84,47
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)
Nombre d'actions souscrites en 2007	4 306	9 114	4 110	0	0	8 124	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	171	0	190	0	0	3 798	650	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restant à lever	25 114	1 724	18 300	43 900	4 500	89 500	114 260	2 400	22 535	8 000
dont mandataires sociaux	0	0	0	40 000	0	14 000	15 500	0	0	8 000
En pourcentage du capital dilué	0,32	0,02	0,23	0,56	0,06	1,13	1,42	0,03	0,28	0,10

(1) Pour les options accordées par les conseils du 4/10/2001, du 3/09/2002 et du 14/11/2002, dont les plans sont régis par l'Assemblée générale du 6/09/2001, les résidents et non-résidents peuvent lever tout ou partie des options ordinaires quatre ans après l'attribution. Les options avaient été réparties en deux catégories : ordinaires et performances. Les conditions d'exercice des options performances n'ayant pas été réunies, celles-ci ont été totalement annulées au 31/12/2006.

(2) Pour les options accordées par les conseils suivants les non-résidents peuvent lever dès le treizième mois suivant l'attribution par 1/3 jusqu'à la troisième année, la totalité ensuite. Les résidents peuvent lever tout ou partie des options quatre ans après l'attribution.

(3) et (4) : voir ci-dessous

#### • Limitations d'exercice des stock-options

Pour les options consenties par les conseils du 7 décembre 2005 et suivants (note 3), le gain constaté à l'exercice des options est égal à la différence entre le cours de fermeture de la veille du jour de l'exercice et le prix de souscription. Il ne peut être supérieur à 150 % du montant (en valeur) de l'enveloppe d'options consenties à chaque Bénéficiaire par le Conseil d'Administration (= nombre d'options x prix de souscription). Ainsi en cas de levées successives, le gain réalisé lors de la première levée devra être pris en compte pour la détermination du nombre maximum d'options exerçables par le Bénéficiaire à la seconde levée ; à la troisième levée, le gain cumulé des deux premières levées déterminera le nombre d'options maximum pouvant être exercé par lui et ainsi de suite. La règle étant que le ou les gains cumulés ne représentent pas plus de 150 % de l'enveloppe d'options consenties à chaque Bénéficiaire. Dès constatation de la réalisation du gain maximum autorisé par le Bénéficiaire, les options attribuées mais non exercées par lui sont immédiatement annulées. Cette limitation de gain ne s'applique pas en cas de changement de contrôle consécutif à une fusion ou apport partiel d'actif auquel Sperian Protection serait partie avec une société tierce non membre du groupe, ou en cas d'offre publique d'acquisition portant sur le capital de Sperian Protection ou en cas de mise en œuvre d'une procédure visant à un retrait de Sperian Protection du premier marché de la bourse de Paris.

Par ailleurs, conformément à la réglementation applicable depuis le 31 décembre 2006 aux dirigeants, le conseil a décidé dans sa séance du 6 décembre 2007 que Monsieur Henri-Dominique Petit attributaire du plan 24, « *devra conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement, d'une part, la moitié des actions de performance définitivement acquises et, d'autre part, la moitié du solde des actions issues des levées de stock options après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt relatif à cette revente de titre et ce, dans la limite d'un montant équivalent à deux années de rémunération (hors bonus)* ».

#### 4.20.2 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance.

Le conseil d'administration a exercé pour la première fois au cours de l'année 2007 l'autorisation qui lui a été conférée, et a soumis ces actions à des conditions de performance qui sont décrites dans les notes (1) et (2) du tableau ci-dessous. Le conseil a également décidé de fixer pour :

- les résidents français, à deux ans, la durée minimale de la période d'acquisition, au terme de laquelle les droits d'attribution seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires. Cette période est suivie d'une période de conservation minimale des actions de deux ans, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de la période de conservation, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du code de commerce,
- pour les non résidents français, à quatre ans, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle les droits d'attribution seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du code de commerce.

La Société a mis en place 3 plans d'attributions d'actions gratuites depuis le 6 décembre 2007 numérotés de 25 à 27.

• **Actions attribuées en 2007 par le conseil d'administration dans le cadre de la présente autorisation**

	Nombre d'actions attribuées/ d'actions acquises	Plan
Attributions consenties, durant l'exercice, par la Société et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	15 075	25/27
Actions détenues, sur la Société et les sociétés visées précédemment, définitivement acquises, durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés	na	na

• **Historique des plans d'attribution d'actions gratuites en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Plan	25	26	27
Date d'Assemblée	10/5/07	10/5/07	10/5/07
Date du Conseil	6/12/07	6/12/07	6/12/07
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	11 349	39 919	3 726
Nombre total d'actions pouvant être attribuées aux:			
Mandataires sociaux	0	0	3 726
10 premiers attributaires salariés	11 349	0	0
Point de départ de la période d'acquisition des actions	6/12/07	6/12/07	6/12/07
Point d'expiration de la période d'acquisition pour les résidents fiscaux français	6/12/09	6/12/09	6/12/09
Point d'expiration de la période d'acquisition pour les non résidents fiscaux français*	6/12/11	6/12/11	6/12/11
Point d'expiration de la période de conservation pour les résidents fiscaux français	6/12/11	6/12/11	6/12/11
Modalités d'exercice	(1)	(2)	(1/3)
Nombre d'actions acquises en 2007	0	0	0
Actions annulées durant l'exercice 2007	0	0	0
Actions restant à lever	11 349	39 919	3 726
- dont mandataires sociaux	0	0	3 726
En % du capital dilué	0,14	0,49	0,05

\* A l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, si les conditions de performance sont satisfaites, l'attribution des actions de performance et la quantité attribuée deviendront irrévocables.

• **Limitations d'exercice : conditions de performances**

L'attribution définitive des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance : le nombre d'actions attribuées définitivement dépend de la performance boursière relative de l'action Sperian Protection par rapport à l'indice boursier CAC MID100. La performance boursière (PBo) est calculée comme suit : (cours final - cours initial)/cours initial

La performance de l'action Sperian Protection par rapport au CAC MID100 (PVR) est calculée comme suit :  

$$PVR = (1 + PBo \text{ Sperian}) / (1 + PBo \text{ CAC MID100})$$

La performance boursière relative de Sperian Protection sera mesurée sur une période de 2 ans comprise entre le 7 décembre 2007 et le 6 décembre 2009. Le cours de référence sera la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action Sperian



Protection et de l'indice CAC MID 100 ayant précédé le 6 décembre 2007 et la moyenne des 90 cours de clôture précédant le 6 décembre 2009 selon le cas.

Afin de pouvoir récompenser une performance supérieure à l'objectif, le Conseil d'Administration a décidé à la date d'attribution d'une attribution totale correspondant à 180 % du nombre d'actions attribuées en cas d'atteinte de l'objectif.

### Plans 25 et 27 (note 1) :

L'objectif de performance que le Conseil d'Administration a fixé correspond à une PVR de 102 %.

Le nombre d'actions attribué définitivement à l'issue de la période d'acquisition, est déterminé selon le barème ci-après :

PVR	% attribution
PVR > 120 %	180 %
102 % ≤ PVR ≤ 120 %	[100 % ; 180 %]*
PVR = 102 %	100 %
100 % ≤ PVR < 102 %	90 %
PVR < 100 %	0 %

\* À interpoler linéairement.

NB : Les paragraphes et le tableau ci-dessus constituent une présentation purement économique de l'attribution des actions. En effet, le pourcentage de 180 % mentionné ci-dessus ne doit pas laisser sous-entendre que le bénéficiaire recevra une attribution supplémentaire d'actions. Ce pourcentage de 180 % est égal à la totalité des actions dont l'attribution a été décidée par le Conseil d'Administration.

### Plan 26 (note 2) :

L'objectif de performance que le Conseil d'Administration a fixé correspond à PVR de 100 %.

Le nombre d'actions attribué définitivement à l'issue de la période d'acquisition, pour lesdits bénéficiaires est déterminé selon le barème ci-après :

PVR	% attribution
PVR > 120 %	180 %
100 % ≤ PVR ≤ 120 %	[100 % ; 180 %]*
PVR = 100 %	100 %
95 % ≤ PVR < 100 %	25 %
PVR < 95 %	0 %

### Plan 27 (note 3) : cas particulier

Conformément à la réglementation applicable depuis le 31 décembre 2006 aux dirigeants, le conseil a décidé dans sa séance du 6 décembre 2007 que Monsieur Henri-Dominique Petit attributaire devra « *conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement, d'une part, la moitié des actions de performance définitivement acquises et, d'autre part, la moitié du solde des actions issues des levées de stock options après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt relatif à cette revente de titre et ce, dans la limite d'un montant équivalent à deux années de rémunération (hors bonus).* »

#### • Capital dilué maximum potentiel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'options restant à lever et des actions gratuites qui pourraient être attribuées si les conditions de performance sont réunies, engendrerait la création de 385 927 actions, ce qui représente une dilution maximale potentielle de 4,83 %.

#### • Impact de la comptabilisation des plans de stocks options selon IFRS 2

L'impact sur le compte de résultat 2007 des plans d'options de souscription d'actions Sperian Protection est une charge de 1,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros en 2006.

La juste valeur des options attribuées réglées par remise d'instruments de capitaux propres est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black & Scholes et de méthodes de Monte-Carlo, prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées.

Hypothèses des calculs :

- Durée de vie retenue : durée économique
- Rendement des dividendes : de 1 à 1,4 %
- Volatilité historique : de 29 à 50 %
- Taux d'intérêt sans risque : de 3,01 à 4,04 %

#### • Evaluation des stocks options attribués fin 2007 selon IFRS 2

La charge IFRS des nouveaux plans émis fin 2007 (N° 23 et 24) s'élève à 0,5 million d'euros étalée sur la période de vesting, soit de 1 à 3 ans pour les États-Unis et 4 ans pour le reste du monde. La valeur unitaire se situe entre 17,54 et 18,89.

Hypothèses des calculs :

- Modèle de Black & Scholes
- Durée de vie retenue : durée économique
- Plan sans conditions de performance, mais cap sur le gain de 150 %
- Rendement des dividendes : 1,40 %
- Volatilité historique : 26,6 % (moyenne observée sur des périodes de 1 à 5 ans)
- Taux d'intérêt sans risque : de 3,99 à 4,10 % (taux des OAT de durée égale à la période d'exercabilité)

#### • Evaluation des plans d'actions gratuites « performance shares » attribués fin 2007 selon IFRS 2

La charge IFRS des nouveaux plans émis fin 2007 (N° 25 à 27) s'élève à 1,8 million d'euros étalée sur la période de vesting, soit 2 ans. La valeur unitaire des « performance shares » se situe entre 68,93 et 72,75.

Hypothèses des calculs :

- Modèle : méthode de Monte-Carlo
- Durée de vie retenue : 2 ans lié à la condition de performance
- Plan avec conditions de performance, une « performance shares » permet d'obtenir de 1 à 1,8 titres
- Rendement des dividendes : 1,40 %
- Volatilité historique de Sperian Protection : 26,6 % (moyenne observée sur des périodes de 1 à 5 ans)
- Volatilité historique du CAC Mid 100 : 14,85 %
- Taux d'intérêt sans risque : 3,92 % (OATs France zéro coupons)

### 4.21 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

#### 4.21.1 Ventilation de la charge d'impôts

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
Impôts courants	(18 977)	(21 445)
Impôts différés	6 991	(4)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(11 986)</b>	<b>(21 449)</b>

Le montant de la déduction fiscale future estimée des stocks options qui dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée est comptabilisé en capitaux propres, soit 311 milliers d'euros constatés en capitaux propres en 2006 et contrepassé en 2007 pour le même montant suite au changement d'estimation.

#### 4.21.2 Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt sur le résultat des activités poursuivies passe de 32,26 % en 2006 à 16,86 % en 2007, et le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 34,27 % en 2006 à 16,86 % en 2007. Ce taux est principalement dû à l'utilisation du report de pertes fiscales en France qui, par prudence, n'ont pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé actif pour leur totalité.

La réconciliation avec le taux légal en France peut s'analyser de la manière suivante :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
Taux d'impôt légal en France	33,33 %	33,33 %
Effet des différences de taux dans les pays d'implantation	1,03 %	4,21 %
Utilisation de déficits reportables non reconnus	(18,38) %	(8,83) %
Différences permanentes	(1,50) %	4,17 %
Impôts différés actifs de l'exercice non constatés	0,76 %	0,83 %
Redressements fiscaux	1,73 %	(0,37) %
Autres	(0,11) %	(1,08) %
<b>Taux effectif d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>16,86 %</b>	<b>32,26 %</b>
Impact des activités cédées		2,01 %
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>16,86 %</b>	<b>34,27 %</b>

#### 4.21.3 Analyse des impôts différés

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007		Décembre 2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations	245	17 284	69	11 204
Provisions sur retraites	2 652		2 863	
Autres provisions	9 528	186	4 862	694
Décalages temporaires fiscaux	3 492	897	6 053	1 355
Marge sur stocks éliminée	944		966	
Déficits fiscaux reconnus*	12 916		7 069	
Autres sources de fiscalité différée	73	413	39	(157)
<b>TOTAL</b>	<b>29 850</b>	<b>18 780</b>	<b>21 921</b>	<b>13 096</b>

\* Dont France 11 500 en 2007 et 5 000 en 2006.

Le groupe dispose de déficits fiscaux générés en France pour 97 millions euros, qui sont reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés. Les impôts différés actifs au titre des déficits n'ont été reconnus par prudence qu'à hauteur de 11,5 millions euros, correspondant à l'impôt qui serait dû sur les résultats de 2008 et 2009 français estimé en l'absence de déficits reportables. Le montant de ces impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à 20,8 millions d'euros.

En 2006, le groupe disposait de déficits fiscaux générés en France pour 111 millions euros, les impôts différés actifs au titre des déficits n'avaient été reconnus par prudence qu'à hauteur de 5 millions euros, correspondant à l'impôt qui serait dû sur le résultat 2007 français estimé en l'absence de déficits reportables. Le montant de ces impôts différés actifs non comptabilisés s'élevait à 32 millions d'euros.

#### 4.22 Résultat des activités cédées

Le résultat des activités cédées comprend l'activité de Sunoptics cédée en septembre 2006.

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
<b>Activités cédées</b>		
Chiffre d'affaires		6 263
Coût des ventes		(5 315)
<b>Marge brute</b>	<b>0</b>	<b>948</b>
Frais commerciaux		(286)
Frais administratifs		(861)
Dépenses de R&D		(130)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0</b>	<b>(329)</b>
Autres éléments d'exploitation		(3 580)
<b>Résultat opérationnel des activités cédées</b>	<b>0</b>	<b>(3 909)</b>
Résultat financier		(17)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>0</b>	<b>(3 926)</b>
Impôts sur les résultats		11
<b>Résultat des activités cédées</b>	<b>0</b>	<b>(3 915)</b>

Les autres éléments d'exploitation concernent principalement l'impact de la sortie de Sunoptics du périmètre.

#### 4.23 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles en actions.

Sont présentés, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>
<b>Activités poursuivies et activités cédées</b>		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	58 833	40 963
Résultat des activités cédées	0	(3 915)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7 688 063	7 635 202
Effet de la dilution (Options d'achats d'actions)	63 241	61 646
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	7 751 304	7 696 848
Résultat de base par action (euros)	7,65	5,37
Résultat dilué par action (euros)	7,59	5,32
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	7,65	5,88
Résultat dilué par action des activités poursuivies (euros)	7,59	5,83

#### 4.24 Dividendes payés et proposés

Les dividendes versés en 2007 au titre de l'exercice 2006 ont été de 8,1 millions d'euros, soit 1,05 euro par action, et ont été mis en paiement le 6 juin 2007.

Au titre de l'exercice 2007, le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 1,50 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 11,6 millions d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 5 juin 2008. Ce dividende n'est pas reconnu comme un passif au 31 décembre 2007.

#### 4.25 Contrats de location

##### Au 31 décembre 2007

##### Engagements sur contrats de location simple pour lesquels le groupe est preneur :

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre 2007 :

<i>Remboursements par échéance en milliers d'€</i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>2 à 3 ans</b>	<b>3 à 4 ans</b>	<b>4 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Engagements de location d'exploitation	7 839	7 639	5 643	2 991	1 938	2 063	28 114

##### Engagements sur contrats de location financement :

Les investissements financés concernent la location de locaux principalement en France.

<i>Remboursements par échéance en milliers d'€</i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>2 à 3 ans</b>	<b>3 à 4 ans</b>	<b>4 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Contrats de location financement	447	401	398	398	398	864	2 906

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs au 31 décembre 2007

Constructions	3 990
Matériel, outillage et autres immobilisations	100
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 090</b>

#### Au 31 décembre 2006

##### Engagements sur contrats de location simple pour lesquels le groupe est preneur :

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre 2006 :

<i>Remboursements par échéance en milliers d'€</i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>2 à 3 ans</b>	<b>3 à 4 ans</b>	<b>4 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Engagements de location d'exploitation	7 600	6 509	5 282	2 858	2 323	3 713	28 284

##### Engagements sur contrats de location financement :

Les investissements financés concernent la location de locaux principalement en France.

<i>Remboursements par échéance en milliers d'€</i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>2 à 3 ans</b>	<b>3 à 4 ans</b>	<b>4 à 5 ans</b>	<b>Au-delà de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Contrats de location financement	359	284	237	235	236	833	2 184

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs au 31 décembre 2006

Constructions	3 002
Matériel, outillage et autres immobilisations	215
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>3 217</b>

## Note 5 : Autres informations

### 5.1 Engagements hors bilan

Le groupe a potentiellement droit à un complément de prix sur la cession de Sunoptics sur la base du chiffre d'affaires réalisé par cette entité.

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du groupe sont peu significatifs eu égard à la taille du groupe Sperian Protection.

### 5.2 Evénements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'affecter la situation financière du groupe Sperian Protection.

### 5.3 Parties liées

Au titre de la période se terminant le 31 décembre 2007, le groupe Sperian Protection n'a enregistré aucun produit ou charge et il n'y a pas de soldes au bilan avec des entreprises liées.

### 5.3.1 Rémunération des dirigeants

#### Année 2007

<i>Administrateur en €</i>		Rémunération Fixe	Rémunération variable (1)	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Philippe	ALFROID			11 760		11 760
Philippe	BACOU	30 000		12 284		42 284
Patrick	BOISSIER			26 160		26 160
Gerard	COTTET (2)			5 070		5 070
Ginette	DALLOZ	20 004		14 776		34 780
François	DE LISLE			28 830		28 830
Patrice	HOPPENOT			24 020		24 020
Gunther	MAUERHOFER			26 160		26 160
Henri Dominique	PETIT	555 000	477 000	13 212	11 271	1 056 483
Philippe	ROLLIER			21 620		21 620
André	TALMON			26 160		26 160
<b>TOTAL</b>		<b>605 004</b>	<b>477 000</b>	<b>210 052</b>	<b>11 271</b>	<b>1 303 327</b>

(1) La rémunération variable de 477 000 € indiquée correspond à la Prime sur réalisation d'objectifs versée en 2007 au titre de l'exercice 2006.

(2) Monsieur Gerard Cottet n'est plus administrateur de la société depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007.

Le conseil d'administration de la Société dans ses séances du 22 janvier 2008 et du 4 mars 2008 a, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations décidé d'augmenter la rémunération de Monsieur Henri Dominique Petit pour l'année 2008 à 570 000 € et d'accorder, au titre de l'exercice 2007 payable en 2008, une Prime sur réalisation d'objectifs de 439 560 €.

Il n'y a pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

#### Année 2006

<i>Administrateur en €</i>		Rémunération Fixe	Rémunération variable (1)	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Philippe	ALFROID			11 220		11 220
Philippe	BACOU	30 000		11 512		41 512
Norbert	MAJERHOLC			11 477		11 477
Gerard	COTTET			26 150		26 150
Ginette	DALLOZ	20 004		9 937		29 941
François	DE LISLE			24 550		24 550
Patrice	HOPPENOT			22 950		22 950
Gunther	MAUERHOFER			25 620		25 620
Henri Dominique	PETIT	424 000	436 000	10 526	10 881	881 407
André	TALMON			25 620		25 620
<b>TOTAL</b>		<b>474 004</b>	<b>436 000</b>	<b>179 562</b>	<b>10 881</b>	<b>1 100 447</b>

(1) La rémunération variable de 436 000 € indiquée se décompose de la manière suivante : prime de déplacement de 106 000 € et prime sur réalisation d'objectifs versée en 2006 au titre de l'exercice 2005 : 330 000 €.

### 5.3.2 Nombre d'action gratuites et d'options détenues par les membres du conseil d'administration

À l'exception de Monsieur Henri-Dominique Petit, aucun administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société à la date du 31 décembre 2007.

À l'exception de Monsieur Henri-Dominique Petit, aucune option de souscription d'actions et aucune action gratuite de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux, au cours de l'année 2007 :

Options de souscription ou d'achat consenties Actions Gratuites soumises à performance attribuées à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options ou actions attribuées/ actions souscrites ou achetées	Prix (€)	Dates d'échéance	Plan*
Options consenties durant l'exercice à Henri-Dominique Petit par la Société et par toute société du Groupe	8 000	84,47	6 /12/2015	24
Actions gratuites soumises à performance attribuées à Henri-Dominique Petit par la Société et par toute société du Groupe	3 726	na	6/12/2011(**)	27
Options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007	0	0	0	0

\* Pour l'historique des attributions, voir note 4.20.1.

\*\* terme de la première période dite d'attribution : 6/12/2009 ; terme de la seconde période dite de conservation 6/12/2011.

Les membres du conseil d'administration détenaient, au 31 décembre 2007, 81 226 options de souscription d'actions et actions gratuites soumises à performance de la Société :

Administrateurs	Nombre d'options ou actions gratuites souscrites ou achetées	Prix de souscription	Plans afférents	Dates d'échéances
Henri-Dominique Petit	40 000	51,59 €	7 septembre 2004	7 septembre 2010
Henri-Dominique Petit	14 000	70,85 €	7 décembre 2005	7 décembre 2013
Henri-Dominique Petit	15 500	96,36 €	7 décembre 2006	7 décembre 2014
Henri-Dominique Petit	8 000	84,47 €	6 décembre 2007	6 décembre 2015
Henri-Dominique Petit	3 726	na	6 décembre 2007	6 décembre 2011
<b>TOTAL</b>	<b>81 226</b>			

### 5.3.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du conseil d'administration

Aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie n'a été donnée par la Société en faveur des administrateurs.

### 5.3.4 Information sur les opérations conclues avec les membres du conseil d'administration

En application des nouvelles dispositions concernant les engagements pris au bénéfice du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, le conseil d'administration de la Société a reconduit, au titre de l'année 2007, les conventions ci-dessus au titre de la clause de non concurrence d'une part et de l'indemnité de départ d'autre part.

Hormis ces conventions, il n'existe pas d'opérations conclues directement avec les administrateurs qui ne présentent le caractère d'opérations courantes, notamment aucun contrat de service entre les mandataires sociaux et la Société.

#### 5.4 Listes des sociétés consolidées par intégration globale

Nom	Adresse	Pays	% de détention	Code SIREN (Sociétés françaises)
Société Annic SAS	La Mayounelle, 82 250 LA GUEPIE	France	99,9 %	778 115 436
Sperian Fall Protection France SAS	35-37 Rue de la Bidauderie, 18100 VIERZON	France	100,0 %	338 833 577
Bacoudev 2 SARL	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	440 337 814
Sperian Protection France SAS	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	440 331 247
BD Project 3	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	487 650 814
BD Project 4	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	487 674 640
Sperian Protection Footwear Givors SAS	ZI du Gier, 69 700 GIVORS	France	100,0 %	351 044 607
Bacou Dalloz Béziers SAS	ZI, 8 rue André Blondel, 34 500 BEZIERS	France	100,0 %	572 921 062
Sperian Protection Logistique Systems SNC	Parc d'Activités du Val de Bourgogne, ZAC Nord-Est, 71 100 SEVREY	France	99,0 %	431 434 208
Comoditex SAS	Zac de la Vallée, rue de la chaussée Romaine, 02 100 SAINT QUENTIN	France	100,0 %	585 580 301
Sperian Protection SA	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	327 359 345
Sperian Protection Clothing SAS	Zone d'activité de Berret, 30 200 BAGNOL SUR CEZE	France	100,0 %	309 047 454
Sperian Protection Europe SAS	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	348 982 307
Sperian Respiratory Protection France SAS	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	552 057 440
Sperian Protection Gloves Plancher Bas SAS	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	542 091 699
Sperian Protection Armor SAS	ZI de la Gare, 22 940 PLAINTEL	France	100,0 %	497 180 695
Sperian Protection Footwear Valence SAS	ZA Briffaut-Est, 30, avenue Maurice Simonet, 26000 VALENCE	France	100,0 %	417 781 013
JL Immobilier Sarl	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	398 195 982
Oxbridge SAS	42, rue de paradis 75010 PARIS	France	100,0 %	632 025 649
Saint-Germain Plastiques SAS	ZAC des Prés Secs, 161 rue Louis Arnal, 69380 LOZANNE	France	100,0 %	322 828 609
Sperian Protection Gloves Autun SAS	Porte d'Autun, 71400 SAINT FORGEOT	France	100,0 %	439 886 730
Sperian Protection Defense SAS	Immeuble edison, ZI Paris Nord II, 33 rue des Vanesses, 93 420 VILLEPINTE	France	100,0 %	379 999 477
Sperian Protection Gloves Franche Comté SAS	"Le Mont", Plancher Bas, 70 290 CHAMPAGNE	France	100,0 %	675 450 167
Sperian Protection Verwaltungs GmbH	Kronsfordter Allee 16, 23560 LÜBECK	Allemagne	100,0 %	
Sperian Protection Deutschland GmbH & Co Kg	Kronsfordter Allee 16, D-23560 LÜBECK	Allemagne	100,0 %	
OPMA Arbeitsschutz GmbH	Fabrikweg 3, 91448 EMSKIRCHEN	Allemagne	100,0 %	
Sperian Fall Protection Deutschland GmbH & Co KG	Seligenweg 10, D-95028 HOF	Allemagne	100,0 %	
Sperian Protection Management GmbH	Seligenweg 10, D-95028 HOF	Allemagne	100,0 %	
Moxham Safety Pty Ltd	3 Walker Street Braeside, VICTORIA 3195	Australie	100,0 %	



Nom	Adresse	Pays	% de détention	Code SIREN (Sociétés françaises)
Auralguard Pty Ltd	3 Walker Street Braeside, VICTORIA 3195	Australie	100,0 %	
Sperian Protection Australia Pty Ltd	3 Walker Street Braeside, VICTORIA 3195	Australie	100,0 %	
Sperian Fall Protection Australia Pty Ltd	3 Walker Street Braeside, VICTORIA 3195	Australie	100,0 %	
Dalloz Holding Pty Ltd	3 Walker Street Braeside, VICTORIA 3195	Australie	100,0 %	
CEP	Rue du Zoning Industriel 60B, B-4300 WAREMME	Belgique	100,0 %	
Sperian Produtos de Seguranca Ltda. (f/k/a Epicon Industria de Equipamentos de Porteaço Individual Ltda.)	City of Diadema, State of São Paulo at Rue Álvares Cabral No. 1370, Vila Conceição 09980-160	Brésil	100,0 %	
Bacou-Dalloz Produtos de Seguranca Ltda.	c/o Levy & Salomão, Av. Brigadiro Faria Lima, 2.1601 5º andar, 01451-935 SÃO PAULO, SP	Brésil	100,0 %	
Sperian Protective Apparel, Ltd.	4200 St-Laurent Blvd., 6th fl., MONTREAL, Quebec H2W 2R2	Canada	100,0 %	
Sperian Fall Protection Canada Ltd.	Wooler Road, Hwy 401, PO Box 1200, TRENTON, Ontario, K8V 6B4	Canada	100,0 %	
Sperian Protection (China) Co., Ltd	312, Mei Neng Da Rd., Songjiang Industrial Park, SHANGHAI	Chine	100,0 %	
Sperian Protection (Shanghai) Trading Co., Ltd	2 <sup>nd</sup> Floor, Keyuan Workshop, No. 11, Rying Road (South), Waigaoqiao Free Trade Zone, SHANGHAI 200131	Chine	100,0 %	
Sperian Protection Iberica SA	Avenida de Castilla nº 1, San Fernando de Henares, 28830 MADRID,	Espagne	100,0 %	
Glendale Protective Technologies, Inc.	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
BMP I, inc.	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
SP USA Finance, Inc	c/o Corporation Service Company, Multifood Towers 33 South Sixth St., MINNEAPOLIS, MN 55402	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protection USA, Inc.	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
SP Assurance Vermont Co., Ltd.	100 Bank Street, Suite 610, BURLINGTON, VT 05402-0530	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protection Instrumentation, LLC	651 South Main Street, MIDDLETOWN, CT 06457	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protection Investment, Inc.	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
Sperian Fall Arrest Systems, Inc.	1345 15th Street, FRANKLIN, PA 16323	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protective Apparel USA, LLC	1345 15th Street, FRANKLIN, PA 16323	États-Unis	100,0 %	
Sperian Hearing Protection, LLC	7828 Waterville Road, SAN DIEGO, CA 92154	États-Unis	100,0 %	
Sperian Fall Protection, Inc.	1345 15th Street, FRANKLIN, PA 16323	États-Unis	100,0 %	
Bacou-Dalloz Safety, Inc	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protection Americas, Inc.	900 Douglas Pike, SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	
Nacre US, Inc.	104 Bud Place, ABERDEEN, NC 28375	États-Unis	100,0 %	
Sperian Protective Gloves USA, LLC	85 Innsbruck Frive, BUFFALO, NY 14227	États-Unis	100,0 %	
Sperian Eye & Face Protection, Inc.	10 Thurber Blvd., SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0 %	

Nom	Adresse	Pays	% de détention	Code SIREN (Sociétés françaises)
Sperian Respiratory Protection USA, LLC	3001 S. Susan St., SANTA ANA, CA 92704	États-Unis	100,0%	
Sperian Protection Optical, Inc.	10 Thurber Blvd., SMITHFIELD, RI 02917	États-Unis	100,0%	
Sperian Metal Mesh Protection USA, Inc.	200 John Dietsch Blvd., ATTLEBORO FALLS, MA 02763	États-Unis	100,0%	
Sperian Protection Hong Kong Ltd	Suite 602, 6/F., , Chinachem Exchange Square 1-7 Hoi Wan Street, QUARRY BAY	Hong Kong	100,0 %	
Sperian Protection Hungaria Kft	1139 Budapest, FORGACH U. 9-B	Hongrie	60,0 %	
Sperian Protection India Private Ltd	Office No 513, 5th Floor Bezzola Complex, Opp Suman Nagar, Sion-Trombay Road, Chembur, Mumbai - 400071, MAHARASHTRA	Inde	100,0 %	
Sperian Protection Workwear Dorno Srl	Piazza IV Novembre 4, MILANO	Italie	100,0 %	
Sperian Protection Gloves Torino Srl	Via E. Reycend 51, 10148 TORINO	Italie	100,0 %	
Sperian Protection Italia Srl	Piazza IV Novembre 4, MILANO	Italie	100,0 %	
Animac	Route côtière 110 Km. 12, Bernoussi, CASABLANCA	Maroc	70,0 %	
El Beydaa	Route côtière 111 Km. 11,500, Ain Sebâa, CASABLANCA	Maroc	66,7 %	
Fagunit Morocco	Zone Franche d'Exportation Boukhalef, TANGER	Maroc	90,0 %	
Sperian Protection Gloves Morocco	Rue El Haouza Oukacha, CASABLANCA	Maroc	54,5 %	
Sperian Hearing Protection de Mexico, S. de R.L. de C.V.	Bld. Insurgentesd No. 20551-A, Parque Industrial El Florido, Delegaion La Presa, TIJUANA, BC Mexico 22244	Mexique	100,0 %	
Respiratory Protection de Sperian S. de R.L. de C.V.	Bld. Insurgentesd No. 20551-A, Parque Industrial El Florido, Delegacion La Presa, TIJUANA, BC 22244	Mexique	100,0 %	
Nacre AS	Sluppenvegen 12E No 7037 TRONDHEIM,	Norvège	100,0 %	
Sperian Protection New Zealand Ltd	70 Kerrs Road, Manukau City, AUCKLAND	Nouvelle Zélande	100,0 %	
Sperian Protection Netherlands BV	Laan Copes van Cattenburch 52, 2585 GB THE HAGUE	Pays-Bas	100,0 %	
Sperian Protection Holding Netherlands BV	Laan Copes van Cattenburch 52, 2585 GB THE HAGUE	Pays-Bas	99,8 %	
Pulsafe Europe Holding BV	Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100,0 %	
Sperian Protection Respiratory Polska	ul. Jaroslawa Dabrowskiego n°247/249, 93231 LODZ	Pologne	98,0 %	
Bacou UK	Unit 8, Stuart Close, Penarth Road, CARDIFF CF17QF	Royaume Uni	100,0 %	
Sperian Protection Holding (UK) Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	
Oldham - Dalloz Fall protection Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	
Logandene Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	

Nom	Adresse	Pays	% de détention	Code SIREN (Sociétés françaises)
Sperian Protection (UK) Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	
Pulsafe Safety Product Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	
Safety Eyewear Ltd	Osborn Way, Hook, HAMPSHIRE RG27 9HX	Royaume Uni	100,0 %	
Sperian Safety LLC	Business center Sokol Digalta, Leningradsky, Prospekt 80-5, office 202, 125190 MOSCOW	Russie	100,0 %	
Safety Technologies Ltd	Business center Sokol Digalta, Leningradsky, Prospekt 80-5, office 202, 125190 MOSCOW	Russie	60,0 %	
Sperian Protection footwear Slovakia Sro	Nitrianska cesta 503/60, 95801 PARTIZANSKE	Slovaquie	100,0 %	
Sperian Protection Slovakia Sro	Nitrianska cesta 503/60, 95801 PARTIZANSKE	Slovaquie	100,0 %	
Sperian Protection Sweden AB	Strandbadsvagen 15, HELSINGBORG	Suède	100,0 %	
Sperian Protection Nordic AB	Strandbadsvagen 15, HELSINGBORG	Suède	100,0 %	
Sperian Welding Protection AG	Industriestrasse 2, 9630 WATTWIL / SG	Suisse	100,0 %	
Sperian Protection Tunisia	Zone industrielle de Dar Châabane El Fêhri, 8011 NABEUL	Tunisie	100,0 %	

### **1.5.6. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sperian Protection relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme précisé dans les notes 1.3.1 et 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments préparés par la direction du groupe sur lesquels ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée au 31 décembre 2007. En particulier, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ayant abouti à la comptabilisation d'une perte de valeur de M€ 2, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme précisé dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés, lors de chaque arrêté comptable, le groupe procède à une nouvelle estimation des risques et charges encourus nécessitant d'être provisionnés. Il recourt autant que possible à des conseils extérieurs, avocats, actuaires, pour évaluer ces provisions. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir les études et les courriers établis par ces experts extérieurs, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques liés aux garanties des produits et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations. Par ailleurs, comme indiqué dans la note 4.10 de l'annexe aux comptes consolidés, en vertu d'une décision rendue par un jury de première instance aux Etats-Unis suite au décès d'un pompier de la ville de Saint-Louis, le groupe a été condamné à verser des indemnités au titre de dommages et intérêts. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des positions comptables retenues et des informations communiquées.

- Comme précisé dans la note 4.21.3 de l'annexe aux comptes consolidés, des actifs d'impôts différés au titre des reports déficitaires antérieurement générés en France sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les hypothèses de prévisions de résultat du groupe fiscal français et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de celles-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon et Paris-La Défense, le 10 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

**Claude Cornuot**

ERNST & YOUNG Audit

**Jean-François Ginies**

## 1.6 Comptes sociaux

### 1.6.1 Bilan au 31 décembre

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>ACTIF</b>				
Fonds commercial	3.1	268 307	268 307	
Autres immobilisations incorporelles	3.1	94	94	35
Amortissements		(36)	(36)	(26)
Immobilisations corporelles	3.1	76	76	73
Amortissements		(75)	(74)	(72)
Immobilisations financières				
Titres de participation	3.2	402 124	402 124	652 716
Dépréciations				(3 250)
Créances rattachées à des participations (1)		60 329	46 643	83 063
Autres titres immobilisés	3.2	3 439	721	
Autres immobilisations financières (1)		1	2	3
<b>Actif immobilisé</b>		<b>734 259</b>	<b>717 857</b>	<b>732 541</b>
Créances (1)	3.3	8 661	7 928	13 265
Valeurs mobilières de placement	3.4	4 129	1 122	
Disponibilités	3.5	200	42	47
<b>Actif circulant</b>		<b>12 990</b>	<b>9 092</b>	<b>13 605</b>
Comptes de régularisation (1)	3.6 et 3.7	1 450	1 987	2 583
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>748 699</b>	<b>728 936</b>	<b>748 436</b>
(1) dont à plus d'un an		3 003	1 780	2 807

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social		15 503	15 330	15 255
Primes d'émission, de fusion, d'apport		445 719	439 181	436 424
Ecart de réévaluation				
Réserves		18 109	18 101	18 100
Report à nouveau		127 037	130 628	129 697
Résultat de l'exercice		21 488	4 480	7 803
<b>Capitaux propres</b>	3.8	<b>627 856</b>	<b>607 720</b>	<b>607 279</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	3.9	<b>1 597</b>		<b>196</b>
Dettes financières <sup>(2)</sup>	3.10	113 220	115 511	127 427
Dettes diverses <sup>(2)</sup>	3.11	6 026	5 705	13 534
<b>Dettes</b>		<b>119 246</b>	<b>121 216</b>	<b>140 960</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>748 699</b>	<b>728 936</b>	<b>748 436</b>
<sup>(2)</sup> dont à plus d'un an		62 000	105 182	115 000

## 1.6.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'€)</i>	<i>Note</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>29 029</b>	<b>26 991</b>	<b>24 595</b>
Prestations de services	3.14	28 783	26 612	24 595
Reprises de provisions et transferts de charges		246	379	
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(33 189)</b>	<b>(29 632)</b>	<b>(26 291)</b>
<b>Achats et services extérieurs</b>	3.15	<b>(28 040)</b>	<b>(23 663)</b>	<b>(21 483)</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		(281)	(252)	(200)
Charges de personnel		(4 195)	(5 077)	(3 552)
Amortissements et provisions		(491)	(492)	(914)
Autres charges		(182)	(148)	(142)
<b>Résultat d'exploitation, opérations en commun</b>		<b>(4 160)</b>	<b>(2 641)</b>	<b>(1696)</b>
Résultat financier	3.16	19 457	3 162	6 953
Résultat courant		15 298	522	5 257
Résultat exceptionnel	3.17	(1 034)	(2 148)	99
Participation	3.18	(64)	(49)	
Impôts sur les bénéfices	3.19	7 288	6 154	2 447
<b>Résultat net</b>		<b>21 488</b>	<b>4 479</b>	<b>7 803</b>

## 1.6.3 Annexe aux comptes annuels

### Note 1 : faits marquants

L'exercice 2007 a été marqué par les opérations suivantes :

- 1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2007 a décidé le changement de nom de la société et du Groupe. Depuis cette date, Bacou-Dalloz devient Sperian Protection
- 2) Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2007, a autorisé le groupe à racheter des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 10 mai 2007. Les achats réalisés dans ce cadre seront affectés soit aux plans d'options d'achat d'actions, soit en vue d'échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe (cf Note 2.3.11).
- 3) Le conseil d'administration a exercé pour la première fois au cours de l'année 2007 l'autorisation qui lui a été conférée, de mettre en place un programme d'attribution d'actions gratuites (cf Note 2.3.11)

Compte-tenu de l'activité de gestion de participations de Sperian Protection SA, les comptes sociaux ne reflètent en rien le patrimoine et la situation financière du Groupe, traduits dans les comptes consolidés.

### Note 2 : Règles et méthodes comptables

#### 2.1 Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.2 Changement de présentation

Néant

## **2.3. Règles et méthodes comptables appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.3.1 Fonds commercial**

En application du règlement CRC 2004-01, le mali technique lié aux opérations de restructuration en valeur comptable est comptabilisé en fonds commercial. Il fait l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur vénale de l'actif sous jacent auquel il est rattaché est inférieure à la valeur comptable.

### **2.3.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les marques dont la durée de vie n'est pas définie ne sont pas amorties. Les plus significatives font l'objet d'un test de dépréciation et sont le cas échéant dépréciées, en tout ou partie, quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### **2.3.3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les dotations pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue soit, s'agissant de mobilier et de matériel de bureau, en général sur 5 ans, conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

### **2.3.4. Participations, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport pour les opérations de fusion intra-groupe, réalisées avant 2004.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est constituée de la quote-part de capitaux propres de la filiale, corrigée des perspectives de rentabilité futures. Celles-ci sont notamment estimées selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

### **2.3.5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La méthode retenue pour la constitution de provisions pour dépréciation des créances d'exploitation est basée sur une analyse des retards de paiement qui sont provisionnés en fonction de la probabilité de recouvrement de ces créances.

### **2.3.6. Impôts sur les bénéfices**

Sperian Protection SA a opté pour le régime fiscal de groupe prévu à l'article 223 A à Q du CGI.

Chacune des sociétés appartenant au groupe fiscal comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. Le cas échéant, le profit d'intégration fiscale, correspondant à l'économie définitive d'impôt générée par le régime est comptabilisé au niveau de Sperian Protection SA tête de groupe par le biais d'une charge d'impôt négative.

### **2.3.7. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs, et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

### **2.3.8. Instruments financiers**

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Ces risques font l'objet d'un suivi groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

#### **a) Risque de change**

Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les filiales facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change fait l'objet, au cas par cas, d'une couverture.

#### **b) Risque de taux**

Le groupe Sperian Protection gère le risque de taux d'intérêt de façon centralisée, à partir d'une politique générale approuvée par la direction générale du groupe, excluant les positions spéculatives. Les couvertures sont négociées sur les marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires de premier rang.



Au 31/12/2007, les couvertures par nature et en montants notionnels s'analysent de la façon suivante

<i>(en milliers d'€)</i>	Échéances		
	Moins de 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans
Achat de CAP	37 500	15 000	
Vente de FLOOR			
Swap Taux	10 000		10 000

Tous les instruments de couvertures mis en place correspondent à des risques identifiés et la société ne prend aucune position spéculative

### 2.3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

### 2.3.10. Provisions pour retraite

Sperian Protection SA ne comptabilise pas dans ses comptes sociaux de provision au titre de ses engagements de retraites ou assimilés.

### 2.3.11. Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en titres immobilisés pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (cf. Note 3.16).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (cf. Note 3.17).

Les actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat autorisé par le Conseil d'Administration du 20/09/2007 en voie de leur annulation sont comptabilisées en titres immobilisés à leur valeur d'acquisition.

Conformément à l'avis CU CNC n° 98 D, ces actions ne sont pas dépréciées.

Les actions propres détenues et affectées de manière explicite à l'attribution aux salariés sont comptabilisées parmi les valeurs mobilières de placement pour leur prix d'acquisition, qu'il s'agisse d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions.

Les quantités maximales attribuées, soumises à des conditions de performance, sont respectivement de 54 994 et 30 535.

Les actions ainsi détenues à la clôture sont dépréciées si le cours moyen du mois précédent la clôture est inférieur au prix d'acquisition.

De plus, les actions gratuites font l'objet d'une provision pour risque. Celle-ci est calculée prorata temporis en fonction de la durée minimale de la période d'acquisition fixée à 2 ans.

Au cours de l'exercice 2007, Sperian Protection SA a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidités :

- Achats de 67 532 actions au prix moyen de 98 €
- Ventes de 53 748 actions au prix moyen de 99 €

### Note 3 : Compléments sur le bilan et sur le compte de resultat

Sauf indication contraire, les montants indiqués ci-après sont exprimés en milliers d'€.

#### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles nettes

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>268 477</b>	<b>108</b>	<b>107</b>
Mali de confusion		268 307	
Acquisitions		62	1
Cessions			
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>268 477</b>	<b>268 477</b>	<b>108</b>
Amortissements cumulés	(111)	(110)	(98)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>268 366</b>	<b>268 367</b>	<b>10</b>

Au cours de l'exercice 2006, l'absorption de la filiale Engineering Henri Bacou a dégagé un mali de confusion de 268,3 M€ lié à la valorisation de la filiale Sperian Protection Europe, anciennement Bacou- Dalloz International Services.

#### 3.2. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Titres de sociétés consolidées	402 124	402 124	652 716
Créances rattachées	60 329	46 643	83 063
Autres titres immobilisés	3 644	745	
Autres immobilisations financières	1	2	3
<b>Valeur brute</b>	<b>466 098</b>	<b>449 514</b>	<b>735 782</b>
Provision pour dépréciation	(205)	(24)	(3 250)
<b>Valeur nette</b>	<b>465 893</b>	<b>449 490</b>	<b>732 532</b>

Les autres titres immobilisés sont constitués exclusivement d'actions propres Sperian Protection SA détenues par le biais du contrat de liquidités (21 171 actions pour une valeur brute de 1 880 K€) ou en voie d'annulation (22 300 actions pour une valeur brute de 1 764K€). Au 31 décembre 2007, une provision pour dépréciation de 205 K€ a été comptabilisée (cf. Note 2.3.11). Aucune provision n'aurait été constatée si les actions détenues en voie d'annulation avaient été évaluées selon le cours moyen du mois précédent la clôture.

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société a acheté au cours de l'exercice 67 532 actions au prix moyen de 98 € et vendu 53 748 actions au prix moyen de 99 €.

#### 3.3. Créances

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Créances clients intra-groupe	1 506	1 673	11 386
Autres créances intra-groupe			
Créances fiscales	2 118	708	1 196
Dépréciation des IFA		(155)	(303)
Créance carry back	946	971	971
Autres	4 091	4 731	15
<b>Valeur nette des créances d'exploitation</b>	<b>8 661</b>	<b>7 928</b>	<b>13 265</b>

Les créances fiscales s'élèvent à 2 118 K€ et se composent principalement des crédits d'impôt recherche des filiales. La créance de carry-back est recouvrable en 2008 à hauteur de 946 K€. Les autres créances se composent essentiellement des créances de TVA (1 086 K€), des levées de stock option opérées en décembre et encaissées en janvier 2008 (74 K€), ainsi que des comptes courants d'intégration fiscale des filiales pour 2 590 K€.

### 3.4. Valeurs mobilières de placement

	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Actions propres	3 833	-	-
Autres (SICAV)	338	1 122	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>4 171</b>	<b>1 122</b>	<b>-</b>
Dépréciation actions propres	(42)	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>4 129</b>	<b>1 122</b>	<b>-</b>
Valeur de marché des SICAV	340	1 126	-

Au 31/12/2007, la société détient 47 907 de ses propres actions attribuées aux salariés par le biais d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions (cf. Note 2.3.11). Compte tenu du cours moyen du dernier mois précédent la clôture, une dépréciation d'un montant de 42K€ a été constituée.

### 3.5. Disponibilités

	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Comptes bancaires débiteurs</b>	<b>200</b>	<b>42</b>	<b>47</b>

### 3.6. Charges à répartir

	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Valeur nette à l'ouverture	1733	2223	2768
Accroissement			347
Amortissements	(490)	(490)	(892)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1243</b>	<b>1733</b>	<b>2223</b>

Les charges à répartir sont constituées des frais liés à l'émission de l'emprunt mis en place lors de l'acquisition du Groupe Bacou en 2001 ainsi qu'aux frais liés à ses renégociations en 2003 et en 2005. Ces frais sont étalés sur la durée de la dette renégociée en juillet 2005, soit 5 ans.

### 3.7. Charges constatées d'avance

	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Valeur fin de période</b>	<b>207</b>	<b>254</b>	<b>343</b>

Les charges constatées d'avance sont constituées par les primes payées sur des couvertures de taux.

### 3.8. Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions (1)	Capital social	Primes d'apport et d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>	<b>7 627 387</b>	<b>15 255</b>	<b>436 424</b>	<b>147 797</b>	<b>7 803</b>	<b>607 279</b>
Affectation du résultat				7 803	(7 803)	0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2005				(6 872)		(6 872)
Augmentation de capital par exercice de stock options	37 782	76	2 756			2 832
Résultat de l'exercice 2006					4 480	4 480
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>7 665 169</b>	<b>15 331</b>	<b>439 180</b>	<b>148 729</b>	<b>4 480</b>	<b>607 720</b>
Affectation du résultat				4 480	(4 480)	0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2006				(8 062)		(8 062)
Augmentation de capital par exercice de stock options	86 240	172	6 539			6 711
Résultat de l'exercice 2007					21 488	21 488
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>7 751 409</b>	<b>15 503</b>	<b>445 719</b>	<b>145 147</b>	<b>21 488</b>	<b>627 856</b>

(1) Valeur nominale de 2 €

### 3.9. Tableau de variation des provisions pour risques

(en milliers d'€)	Décembre 2005	Reprise utilisée	Décembre 2006	Dotation	Reprise utilisée	Décembre 2007
Provision pour litige <sup>(1)</sup>	196	196	0	717		717
Provision sur actions propres <sup>(2)</sup>				150		150
Provision litige respiratoire (USA) <sup>(3)</sup>	0		0	730		730
<b>Valeur fin de période</b>	<b>196</b>	<b>196</b>	<b>0</b>	<b>1 597</b>	<b>0</b>	<b>1 597</b>

- 1) La provision pour litige concerne le contrôle fiscal subi par la filiale allemande Sperian Fall Protection Deutschland GmbH, fiscalement transparente et dont la charge d'impôt est supportée par Sperian Protection SA.
- 2) Une provision pour risque liée au programme d'attribution d'actions gratuites a été constituée à hauteur de 150 K€ ; celle-ci étant calculée prorata temporis en fonction de la durée minimale de la période d'acquisition fixée à 2 ans (Cf Note 2.3.11).
- 3) Dans le cadre d'un procès aux Etats-Unis mettant en cause un système respiratoire pour pompier, la société Sperian Protection SA a été condamnée en première instance au paiement de 1MUSD. Elle a décidé de faire appel.

### 3.10. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Echéances</b>			
A moins d'un an	50 398	10 355	11 000
De un à deux ans	26 000	39 509	5 000
De deux à trois ans	36 000	19 509	40 000
De trois à quatre ans		45 740	
Au-delà			70 000
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme</b>	<b>112 398</b>	<b>115 113</b>	<b>126 000</b>
Financements à court terme	822	398	1 427
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>113 220</b>	<b>115 511</b>	<b>127 427</b>

### 3.11. Autres dettes

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Dettes fournisseurs intra-groupe	551	168	10 611
Dettes fournisseurs hors-groupe	1 915	931	813
Dettes fiscales et sociales	2 268	3 519	1 934
Autres dettes	1 292	1 087	176
<b>Valeur fin de période</b>	<b>6 026</b>	<b>5 705</b>	<b>13 534</b>

Les autres dettes se composent des comptes courants d'intégration fiscale pour 1 292 K€.

### 3.12. Charges à payer

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Intérêts courus sur emprunts	398	113	168
Dettes fournisseurs	626	463	336
Dettes sociales	2 027	2 408	1 282
Dettes fiscales	141	105	66
<b>Total charges à payer</b>	<b>3 192</b>	<b>3 089</b>	<b>1 852</b>

### 3.13. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Facture à établir	26	0	13

### 3.14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de frais de gestion administrative et informatique facturés aux sociétés du Groupe.

### 3.15. Charges d'exploitation

En 2007, les charges d'exploitation sont principalement constituées de frais informatiques et de frais de gestion facturés par des sociétés du Groupe, pour un montant de 24 M€.

Les dotations aux amortissements concernent principalement la quote-part de l'exercice des charges réparties (491 K€) (cf. note 3.4).

### 3.16. Résultat financier

<i>(en milliers d'€)</i>	Décembre 2007	Décembre 2006	Décembre 2005
Frais financiers sur dettes			
auprès d'établissements de crédit	(5 041)	(4 663)	(4 438)
Autres	37	36	0
Revenu des participations (dividendes)	22 332	6 000	10 298
Résultat de change	(100)	(170)	233
Provision pour dépréciation		(200)	(800)
Provision sur actions propres (cf.Note 2.3.11)	(223)	(24)	
Intérêts sur comptes courants	2 452	2 183	1 660
<b>TOTAL</b>	<b>19 457</b>	<b>3 162</b>	<b>6 953</b>

### 3.17. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'€)</i>		
Provision pour litige respiratoire (USA)	(Note 3.9)	(730)
Résultat des opérations sur actions propres	(Note 3.2)	(304)
<b>Total</b>		<b>(1 034)</b>

Au cours de l'exercice 2007, une provision pour risque sur attribution d'actions gratuites de 150 K€ a été dotée (cf.note 2.3.11).

### 3.18. Participation

Au 31 décembre 2007, la participation résultant de l'application de l'accord de groupe datant de 2006 s'élève à 64 K€.

### 3.19. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt de l'exercice se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'€)</i>	
Profit d'intégration fiscale :	9 176
Provision pour risque fiscal :	(610)
Autres charges fiscales :	(33)
Impôt des filiales étrangères :	(1 245)
<b>TOTAL</b>	<b>7 288</b>

Au 31 décembre 2007, le montant global du déficit fiscal du Groupe fiscal reportable s'élève à 97 M€.

## Note 4 : Autres informations

### 4.1. Engagements hors bilan

La société a mis en place le 7 Juillet 2005 un nouveau financement de 280 M€, par le biais d'un contrat de crédit revolving conclu avec un syndicat d'établissements de crédits français et étrangers.

Ce prêt a pour objet le refinancement du crédit contracté le 31 Juillet 2003. Il permet d'améliorer substantiellement les conditions financières et les modalités d'utilisation des sources de financement et également de pourvoir aux autres besoins de financement généraux du groupe.

Ce crédit est assorti d'une garantie réciproque entre Sperian Protection SA et Sperian Protection USA en faveur des établissements bancaires.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de ce contrat, le groupe a consenti auprès des banques un certain nombre de clauses classiques en terme de respect de ratios financiers. Ces ratios financiers, calculés sur la base des comptes consolidés, sont : dette nette sur fonds propres, dette nette sur EBITDA, couverture des charges financières nettes par l'EBITDA.

Au 31 décembre 2007, le montant du crédit syndiqué utilisé par Sperian Protection SA s'élevait à 36 M€. Le montant du crédit syndiqué utilisé par Sperian Protection USA s'élevait à cette même date à 121 MUSD.

Pour faciliter le développement de ses filiales, la société peut émettre des garanties, cautions ou lettres d'intention. A ce jour, ces engagements représentent un volume total de 10,5 M€ (caution bancaire donnée pour 7,5 M€ envers Bacou Industrial and Trading et Sperian Protection co (Chine) et 3 M€ pour la société Sperian Protection Europe SAS).

Par ailleurs, le contrat de cession des titres Christian Dalloz Sunoptics en 2006, prévoit un complément de prix d'un maximum de 400 K€ déterminé en fonction des performances futures de la société et sera arrêté en septembre 2009.

#### 4.2. Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de départ à la retraite est évalué à 74 K€.

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite des sociétés françaises sont de 5,45 % pour le taux d'actualisation, 2 % pour le taux d'inflation attendu à long terme complété de 1,5 % pour l'augmentation moyenne des salaires des cadres. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans pour les cadres nés avant le 1er janvier 1950 et de 64 ans pour les cadres nés après le 31 décembre 1949.

Le taux de rotation retenu varie de 0 à 15 % en fonction de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle.

#### 4.3. Effectif

Effectif moyen 2007 : 12 (dont cadres : 12)

Le volume d'heure de formation cumulée correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 31 décembre 2007 est de 698 heures, 40 heures ayant été prises au cours de l'exercice.

#### 4.4. Rémunérations des dirigeants

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### 4.5. Opérations avec des entreprises liées

<i>(en milliers d'€)</i>	<b>Décembre 2007</b>	<b>Décembre 2006</b>	<b>Décembre 2005</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>462 453</b>	<b>448 767</b>	<b>732 529</b>
Titres des sociétés consolidées	402 124	402 124	649 466
Créances rattachées à des participations	60 329	46 643	83 063
<b>Créances</b>	<b>4 097</b>	<b>5 748</b>	<b>11 386</b>
Créances clients intra-groupe	1 506	1 673	11 386
Autres créances intra-groupe	2 591	4 075	
<b>Dettes</b>	<b>1 844</b>	<b>1 255</b>	<b>10 780</b>
Dettes fournisseurs intra-groupe	551	168	10 611
Autres dettes	1 293	1 087	169
<b>Charges financières groupe</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Produits financiers groupe</b>	<b>24 785</b>	<b>8 183</b>	<b>11 967</b>
Revenus des titres de participation	22 332	6 000	10 298
Autres produits financiers groupe	2 453	2 183	1 669

#### 4.6. Stocks options et actions gratuites

##### Options de souscription d'actions

Date du plan	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options attribuées	Dont aux dirigeant	Nombre d'options au 01/01/07	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Nombre d'options exercées durant l'exercice	Nombre d'options annulées durant l'exercice	Nombre d'options au 31/12/07
12-mars-01	77,80	21 379	0	4 542		842	3 700	0
04-oct-01	76,35	558 554	92 784	65 109		59 744	5 365	0
03-sept-02	92,00	192 954	22 022	29 591		4 306	171	25 114
14-nov-02	92,00	73 227	0	10 838		9 114	0	1 724
31-oct-03	66,60	38 000	0	22 600		4 110	190	18 300
07-sept-04	51,59	46 500	40 000	43 900		0	0	43 900
05-nov-04	59,08	4 500	0	4 500		0	0	4 500
07-déc-05	70,85	111 650	14 000	101 422		8 124	3 798	89 500
07-déc-06	96,36	114 910	15 500	114 910		0	650	114 260
23-janv.-07	101,10	2 400	0	0	2 400	0	0	2 400
6-déc.-07	84,47	22 535	0	0	22 535	0	0	22 535
6-déc.-07	84,47	8 000	8 000	0	8 000	0	0	8 000
<b>Total</b>		<b>1 194 609</b>	<b>192 306</b>	<b>397 412</b>	<b>32 935</b>	<b>86 240</b>	<b>13 874</b>	<b>330 233</b>

##### Attribution d'actions gratuites

Date du plan	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options attribuées	Dont aux dirigeant	Nombre d'options au 01/01/07	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Nombre d'options exercées durant l'exercice	Nombre d'options annulées durant l'exercice	Nombre d'options au 31/12/07
6-déc.-07	na	11 349	0	0	11 349	0	0	11 349
6-déc.-07	na	39 919	0	0	39 919	0	0	39 919
6-déc.-07	na	3 726	3 726	0	3 726	0	0	3 726
<b>TOTAL</b>		<b>54 994</b>	<b>3 726</b>	<b>0</b>	<b>54 994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54 994</b>



#### 4.7. Tableau des filiales et participations

<i>(en milliers d'unité de compte)</i>											
	Devises locales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis et non remboursés (C)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfices ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice €
					Brute (A)	Nette (B)					
<b>Renseignements détaillés sur les filiales et participations dont la valeur brute des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Sperian Protection SA.</b>											
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>											
Sperian Protection Holding	GBP	100	(12 564)	100,00 %	15 922	15 922			-	(258)	-
Sperian Protection Sweden	SEK	20 000	24 742	100,00 %	15 129	15 129			10 842	12 110	11 986
Sperian Protection Australia Pty	AUD	13 440	(2 300)	100,00 %	8 288	8 288			0	(12)	-
Sperian Protection Armor	EURO	629	15 427	100,00 %	1 529	1 529			39 062	8 124	2 721
Sperian Protection Europe	EURO	17 750	318 548	100,00 %	211 065	211 065	60 329	3 000	193 153	8 170	-
<b>Participations détenues entre 10 et 50 %</b>											
Sperian Fall Protection France	EURO	183	14 095	45,44 %	6 338	6 338			30 357	2 636	544
Sperian Protection USA	USD	21	94 964	31,48 %	143 753	143 753			24 018	(24 273)	-
<b>Renseignements globaux sur les filiales et participations dont la valeur nette comptable des titres détenus n'excède pas 1 % du capital social de la société Sperian Protection SA</b>											
Filiales françaises					8	8					
Filiales étrangères					91	91					7 081
<b>Renseignements globaux sur les filiales et participations</b>					<b>402 124</b>	<b>402 124</b>					
Filiales françaises					218 940	218 940	60 329	3 000			3 265
Filiales étrangères					183 184	183 184					19 067

Les montants figurant dans les colonnes A, B, C sont exprimés en K€.

Les montants figurant dans les autres colonnes sont exprimés en milliers de devises locales.

#### **1.6.4. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sperian Protection, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué aux notes 2.3.1 et 2.3.4 de l'annexe, les titres de participation et le mali technique lié aux opérations de restructurations juridiques internes font l'objet d'un test de dépréciation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir les hypothèses retenues pour la projection des résultats futurs de ces filiales sur lesquelles cette estimation a été fondée et leur traduction chiffrée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon et Paris-La Défense, le 10 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT  
**Claude Cornuot**

ERNST & YOUNG Audit  
**Jean-François Ginies**



## 2 • ACTIVITÉ DU GROUPE

<b>2.1. Historique</b>	<b>92</b>
<b>2.2. Le marché des équipements de protection individuelle (EPI)</b>	<b>92</b>
2.2.1. Segments de marché	92
2.2.2. Les moteurs de la croissance du marché	93
2.2.3. Réglementations sur le marché des EPI	93
2.2.4. Concurrence	94
2.2.5. Principaux fournisseurs et clients	94
<b>2.3. L'activité du groupe Sperian Protection</b>	<b>95</b>
2.3.1. Protection de la tête	95
2.3.2. Protection du corps	97
<b>2.4. Stratégie</b>	<b>99</b>
2.4.1. Le développement et le positionnement de l'offre produit	99
2.4.2. Les nouveaux gisements de croissance	99
2.4.3. L'excellence opérationnelle	100
<b>2.5. Développements et investissements</b>	<b>101</b>
2.5.1. Développements	101
2.5.2. Investissements	101

## 2.1. Historique

Pour inaugurer une nouvelle ère de son histoire, le Groupe a pris depuis le 20 août 2007 le nom de Sperian Protection à la place de Bacou-Dalloz : cette nouvelle identité, signe de la confiance qu'incarne le Groupe, est le reflet de la politique d'expansion et du nouvel élan du Groupe et véhicule l'ambition de Sperian Protection d'être le leader mondial de référence des équipements de protection individuelle destinés à protéger l'homme au travail ou dans un environnement à risques.

Depuis le rapprochement en septembre 2001 des groupes Bacou et Christian Dalloz, qui avait créé le leader mondial du secteur, le Groupe a mené à bien une optimisation de ses structures industrielles, commerciales et logistiques. Il a également fait évoluer son portefeuille de produits afin de le rendre plus riche et concentré sur les équipements de protection individuelle :

- acquisition en 2003 de Securitex, producteur nord-américain de vêtements de protection pour les premiers secours, qui lui a permis de renforcer son offre dans la sécurité civile en Amérique du Nord ;
- cession en juillet 2004 d'Abrium (ex : Bacou Développement), activité de distribution en France ;
- cession en septembre 2006 de Sunoptics, concepteur et fabricant de verres solaires haut de gamme pour des fabricants de lunettes des marchés de la mode et du sport,
- acquisition en décembre 2006 d'Epicon, entreprise brésilienne de fabrication et commercialisation de masques jetables respiratoires qui va servir de base à une implantation industrielle en Amérique du Sud ;
- acquisition en juin 2007 de Nacre, concepteur et fabricant de bouchons d'oreilles intelligents, permettant d'étoffer son portefeuille de produits de protection auditive et d'accroître ses accès au marché militaire.

Avant septembre 2001, les groupes Christian Dalloz et Bacou se sont développés sous l'impulsion de leurs dirigeants :

### Christian Dalloz

Le groupe Christian Dalloz, créé en France en 1957 par Christian Dalloz, débute son activité par la production de composants industriels en plastique moulé par injection. Dès 1980, le Groupe devient un des premiers fabricants d'équipements oculaires en polycarbonate moulé par injection. La société Christian Dalloz S.A. s'introduit en bourse en 1986. La même année, le Groupe pénètre le marché américain avec des produits de protection oculaire et en 1989, il procède à l'acquisition de WGM Safety Corp, un fabricant d'équipements antichute et de protection de la tête, également distributeur de produits de protection oculaire aux États-Unis. Après le décès de son fondateur en 1991, le

Groupe poursuit sa croissance mondiale avec de nombreuses acquisitions : Bilsom (auditif, Suède) en 1994, Pulsafe (oculaire, Royaume-Uni) et Troll (antichute, Royaume-Uni) en 1996, Komet (antichute, France) en 1997, Moxham (antichute, Australie) en 1998, Fendall (oculaire, États-Unis) et Söll (antichute, Allemagne) en 2000.

### Bacou

Le groupe Bacou, créé par Henri Bacou en 1974, démarre son activité en France comme fabricant de chaussures de sécurité. Le Groupe réalise ensuite une succession d'acquisitions en France : Fernez (respiratoire) en 1977, Comoditex et Commeinhes-Remco (vêtements) en 1980, Sofraf (gants) en 1984, Delta Protection et Mutexil (vêtements) en 1986, Antec (antichute) en 1989, Ox'bridge (vêtements) en 1993, Fenzy (respiratoire) en 1997 et Optrel (soudure) en 1998. Dans le même temps, le Groupe acquiert progressivement en France des distributeurs qui seront réunis en 1999 sous le nom de Bacou Développement. En mars 1993, le Groupe crée la société Bacou USA. En 1994, Bacou USA rachète Uvex Safety Inc. (oculaire). En 1996, Bacou USA entre en bourse au New York Stock Exchange ; la Société restera cotée jusqu'au rapprochement avec la société Christian Dalloz en septembre 2001. Après le décès de son fondateur en 1996, la politique de croissance externe s'est poursuivie aux États-Unis avec les acquisitions de Survivair (respiratoire) et Biosystems (équipements de détection de gaz) en 1997, Howard Leight (auditif) en 1998, Perfect Fit (gants) en 1999, Whiting & Davis et Platinum (gants) en 2000.

## 2.2. Le marché des équipements de protection individuelle (EPI)

L'appellation « EPI » s'applique à tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité voire sa santé.

L'industrie des EPI fournit des équipements et des services de protection individuelle conçus pour protéger les utilisateurs contre les risques liés aux dommages corporels et/ou aux maladies dans une situation de travail ou dans un environnement à risques.

### 2.2.1. Segments de marché

On distingue deux segments principaux sur le marché des EPI :

- la protection du corps représente environ les deux-tiers du marché et regroupe la protection antichute, les gants de protection, les vêtements de protection et les chaussures de sécurité,
- la protection de la tête, environ un tiers du marché, regroupe les protections oculaire, auditive et respiratoire.

Ces équipements sont principalement utilisés dans les secteurs suivants :

- l'industrie : chimique, pétrolière, parapétrolière, sidérurgie, métallurgie, automobile, aérospatiale, chantiers navals, agroalimentaire et pharmaceutique ;
- le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP) ;
- les mines ;
- les armées et la sécurité civile : lutte anti-incendie, municipalités, forces de sécurité et de maintien de l'ordre ;
- le secteur de l'énergie, des télécommunications et des services aux collectivités ;
- les transports ;
- le grand public.

### 2.2.2. Les moteurs de la croissance du marché

Le marché mondial des EPI est estimé selon Sperial Protection à environ 11 milliards d'€. Le Groupe estime que le marché a été en légère croissance au cours de l'année 2007, autour de 3 %, mais les tendances sont très disparates selon les régions et les segments. Les marchés nord-américain et de l'Europe de l'Ouest montrent de faibles variations, tandis que les pays émergents affichent globalement une forte croissance.

En terme de segment d'activité, l'année 2007 a été marquée par la croissance soutenue des marchés d'équipements pour la construction industrielle et les travaux publics, en particulier pour les systèmes antichute mais également des marchés liés au pétrole et à la pétrochimie, la sidérurgie et les transports d'énergie ; les autres segments d'activité ont été globalement stables au cours de l'année.

Le marché est stimulé par les principaux facteurs suivants :

- les réglementations en vigueur et leurs évolutions dans les pays développés ;
- l'entrée en vigueur de réglementations dans certains pays émergents comme la Chine ou le Brésil ;
- le besoin de renouvellement des équipements, du fait de leur obsolescence ou de leur usure ;
- l'effort des gouvernements pour anticiper les risques d'épidémies et de catastrophes naturelles, et constituer des stocks d'équipements de protection ;
- l'augmentation des effectifs des secteurs utilisateurs d'EPI ;
- l'évolution des mentalités, l'exigence croissante des assurances et l'intérêt croissant porté à la sécurité ;
- la prise en compte, par les fabricants d'EPI, des notions de confort, d'ergonomie et d'esthétique ;
- les innovations proposées par les fabricants.

De ce fait, le marché devrait continuer à croître en raison des facteurs suivants :

- en Europe de l'Est, en raison de l'entrée dans la Communauté Européenne de pays issus de l'ancien « bloc de l'Est » et de la prise de conscience des

gouvernements en matière de sécurité,

- en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient avec l'entrée en vigueur de réglementations plus contraignantes sur les marchés émergents, l'exportation, dans ces pays, des pratiques des entreprises occidentales en matière de sécurité et la croissance importante de certains marchés comme la construction et l'industrie pétrolière ;
- en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, en raison de l'évolution régulière de la réglementation, d'importantes mesures d'incitation en vue de garantir la sécurité au travail et des exigences des compagnies d'assurance ; mais aussi de la croissance de certains marchés acycliques comme la sécurité civile et la lutte contre les pandémies et les catastrophes naturelles et de certains marchés comme le pétrole et les énergies renouvelables, les travaux publics et la sidérurgie.

### 2.2.3. Réglementations sur le marché des EPI

Le marché des EPI est soumis à de nombreuses réglementations qui varient en fonction des zones géographiques.

#### Amérique du Nord

La réglementation américaine rend obligatoire l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour l'exercice de certains métiers et sur certains lieux de travail. L'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) est le principal organisme compétent pour fixer, d'une part, les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs d'EPI sur le lieu de travail et d'autre part les normes que doivent satisfaire les EPI. Par ailleurs, les EPI doivent également être conformes aux normes élaborées par des organismes non gouvernementaux tels que l'American National Standards Institute (ANSI) et la Canadian Standards Association (CSA). Afin de satisfaire aux exigences de chacune des normes américaines applicables à ses produits, le Groupe conduit l'ensemble des tests requis dans ses laboratoires agréés.

#### Europe

Deux directives européennes ont pour objet de fixer, d'une part, des prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation d'EPI par les travailleurs dans l'exercice de leur profession et d'autre part, les conditions de la mise sur le marché, de la libre circulation intracommunautaire ainsi que les exigences essentielles de sécurité auxquelles les EPI doivent satisfaire. Ayant pour objet de préserver la santé et d'assurer la sécurité des utilisateurs d'EPI, ces exigences essentielles portent sur la conception et la fabrication des dits équipements. Ces directives ont été transposées en France dans la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, qui définit les principes de prévention. Le décret 93-41 du 11 janvier 1993 précise les prescriptions minimales relatives à l'utilisation des EPI, notamment en termes de formation et de vérification.

Les exigences essentielles de sécurité auxquelles les EPI doivent satisfaire sont reprises à travers des normes harmonisées élaborées par l'ensemble des acteurs économiques sous l'égide d'organismes de normalisation. Au sein de l'Union Européenne, l'organisme principal compétent est le Comité Européen de Normalisation. Conformément à la réglementation applicable, le Groupe s'assure préalablement à la mise sur le marché des EPI qu'il développe, qu'ils sont conformes aux exigences essentielles prévues par les normes qui leur sont applicables.

### **Autres juridictions où les produits du Groupe sont fabriqués et/ou commercialisés**

Les EPI fabriqués par le Groupe doivent satisfaire aux diverses réglementations applicables dans chacun des pays où ils sont commercialisés. Il appartient à chaque division du groupe Sperian Protection de mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des normes applicables.

#### **2.2.4. Concurrence**

Historiquement, cette industrie était constituée d'acteurs locaux de petite taille spécialisés dans des produits ou des segments de marché spécifiques. Durant les dernières années, des rapprochements ont permis de créer quelques acteurs de taille plus importante, proposant des gammes de produits élargies à plusieurs segments de marché ou zones géographiques.

En 2007, les opérations les plus importantes ont été :

- la vente de Capital Safety (protection antichute) par Electra Private Equity Fund à Candover Investments en mai ;
- le rachat par Sperian Protection de Nacre, fabricant norvégien de bouchons d'oreilles intelligents, en juin ;
- en novembre, 3M et Aearo ont annoncé qu'ils avaient trouvé un accord pour le rachat d'Aearo par 3M. L'opération devrait être finalisée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008. 3M est le leader mondial des masques respiratoires jetables. Aearo est présent principalement sur les segments de la protection antibruit et la protection oculaire.

#### **2.2.5. Principaux fournisseurs et clients**

##### **Achats**

Le montant des achats directs annuels du Groupe s'élève à environ 300 millions d'€. Ce sont principalement des achats de matières premières (pour près de 30 %) et de produits finis ou semi-finis (50 %).

Sperian Protection possède une gamme de produits étendue et fabrique un nombre important d'équipements de protection individuelle différents. Le Groupe doit donc s'approvisionner en matières premières de types variés, en particulier : des plastiques (polyamide, polycarbonate,

polypropylène...) pour la protection oculaire, la protection auditive et la protection respiratoire, de l'acier et du zinc pour la protection antichute, du latex pour les gants, du cuir et du caoutchouc pour les gants et les chaussures de sécurité et, du coton pour les vêtements de protection et le respiratoire.

Sperian Protection utilise en général un nombre restreint de fournisseurs pour chaque matière première nécessaire à la fabrication de ses produits mais ne se considère pas en situation de dépendance dans la mesure où l'ensemble de ces matières premières est aisément disponible auprès de fournisseurs tiers.

Le Groupe achète également des produits finis. Ces achats se font principalement auprès de fournisseurs asiatiques. Le Groupe a mis en place une structure locale afin d'assurer un suivi et un contrôle de ces fournisseurs.

##### **Clients**

Sperian Protection réalise environ 90 % de son chiffre d'affaires avec les distributeurs industriels qui achètent ses produits pour les revendre à des entreprises utilisatrices d'EPI. Ces distributeurs sont de plusieurs types :

- des distributeurs spécialistes des EPI, comme Intersafe/Abrium ou Bunzl en Europe ;
- des distributeurs spécialistes pour un marché vertical, comme par exemple en Point P (groupe Saint Gobain) pour la construction en Europe et aux États-Unis LN Curtis pour le marché du feu ;
- des distributeurs généralistes de type Grainger ou Airgas aux États-Unis et Descours et Cabaud en France.

Les ventes en direct aux clients finaux concernent principalement l'activité de vêtements d'image de marque, certaines ventes de systèmes de protection antichute destinés aux services publics et aux entreprises de télécommunications et certains marchés destinés à la sécurité civile et aux gouvernements.

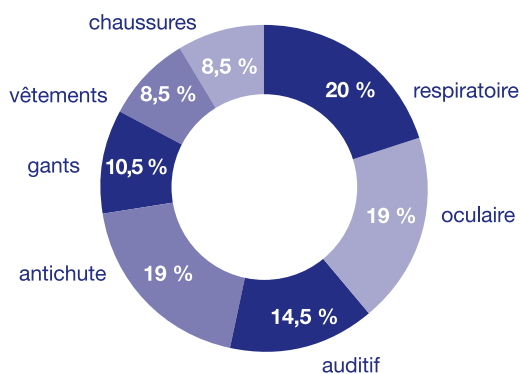
En 2007, Sperian Protection a réalisé environ 12 % de son chiffre d'affaires avec ses 5 premiers clients et près de 17 % avec les 10 premiers. Sur ces bases, le Groupe considère que cet élément ne constitue pas un facteur de risque significatif.



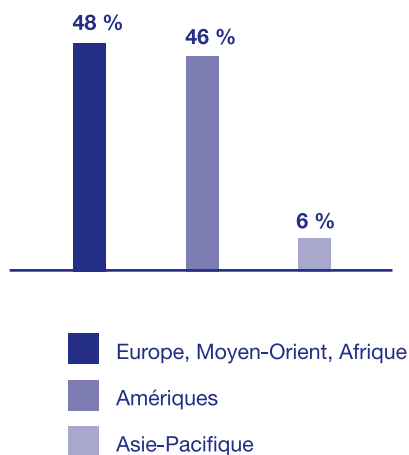
## 2.3. L'activité du groupe Sperian Protection

L'activité du Groupe en 2007 se décompose de la manière suivante par segment et par zone géographique.

Chiffre d'affaires 2007 par segment de marché



Chiffre d'affaires 2007 par zone géographique



### 2.3.1. Protection de la tête

#### Protection oculaire

Les équipements de protection oculaire protègent les yeux et la vue contre les chocs, les éclaboussures, les particules, les projections et les rayons (infrarouges, ultraviolets). Numéro 1 mondial de la protection oculaire avec près de 22 % du marché mondial (estimations Groupe), Sperian Protection propose une gamme de produits complète, des lunettes de protection aux stations de lavage d'urgence des yeux.

Le segment principal de ce marché concerne les lunettes de protection, les lunettes-masques et les écrans de protection. Ces marques sont en concurrence avec les produits Aearo et Crews sur le marché américain et les produits Uvex en Europe. Le Groupe commercialise également aux États-Unis une gamme de lunettes de protection signée Harley-Davidson, marque emblématique dont Sperian Protection détient la licence pour la vente des produits de sécurité professionnels. Sperian Protection est par ailleurs leader du marché américain des lunettes de sécurité à verres correcteurs.

Sperian Protection développe également des masques de soudure haut de gamme, en particulier sur le marché des masques de soudure à filtres opto-électroniques. Ces produits sont en concurrence au niveau mondial avec ceux de la société Hornell (groupe 3M). Le Groupe est aussi présent sur le marché des lunettes de protection laser qui sont utilisées dans les domaines de la défense, l'aérospatiale, la santé, la dermatologie et la recherche scientifique.

Enfin, Sperian Protection est le leader sur le marché américain des stations de lavage oculaire d'urgence permettant de nettoyer les yeux d'une personne ayant été exposée à des liquides ou à des gaz nocifs. Ces équipements permettent la distribution de solutions salines, soit sous forme de bouteilles rechargeables, soit sous forme d'ampoules à usage unique.

Depuis mi 2007, la plupart des produits de protection oculaire sont commercialisés sous la marque Uvex by Sperian sur le continent américain et Sperian en Europe et dans les marchés d'Asie-Pacifique.

En 2007, Sperian Protection a développé ses ventes sur le marché militaire aux US comme en Europe et a plus généralement capitalisé sur les innovations des années passées, en particulier sur les gammes Genesis-XC basées sur sa technologie MMT, pour se développer sur de nouveaux segments de marchés finaux comme la construction ou le grand public. D'autres lunettes ont été lancées comme Protégé, Ignite ou encore A700 et A800 pour compléter l'offre. Le Groupe a par ailleurs commercialisé Fendall 2000, une station de lavage révolutionnaire «100 % stérile», qui anticipe les nouvelles obligations de la réglementation américaine.

## Protection respiratoire

Les appareils de protection respiratoire permettent aux utilisateurs de respirer normalement dans des environnements difficiles voire extrêmes, soit par filtrage de l'air, soit à l'aide d'appareils à circuit fermé :

- les appareils filtrants comportent des filtres perfectionnés au travers desquels l'air ambiant est purifié avant d'être inhalé. Le Groupe propose une gamme de produits composée de masques anti-poussière jetables, d'appareils filtrants (masques complets ou demi-masques) et d'appareils électriques insufflant l'air mécaniquement à travers un filtre. Ces appareils sont utilisés pour filtrer ou absorber des particules ou des gaz nocifs présents dans l'air ambiant en particulier dans l'industrie, le BTP et l'industrie pharmaceutique ;
- les appareils à adduction d'air alimentent l'utilisateur en air pur lorsque l'air ambiant ne peut être purifié. Ils sont également utilisés lorsque l'environnement de travail présente un danger lié au manque d'oxygène et nécessite une source autonome d'air pur. Les appareils à adduction d'air comprennent des appareils autonomes, composés d'un masque relié à une source d'oxygène, en général des bouteilles d'air comprimé et, des appareils fixes, composés d'un masque relié à une source d'alimentation en air fixe. Ils sont essentiellement utilisés par les brigades anti-incendie et l'industrie pétrochimique. Sperian protection dispose de centres de formation agréés de chaque côté de l'Atlantique pour la maintenance des appareils de ce type ;

Le Groupe fabrique également des appareils de surveillance et de détection des gaz portatifs ou fixes. Ces instruments sont surtout utilisés dans les espaces confinés tels que les tunnels ou les gazoducs et sont soit pour un seul type de gaz, soit multi-gaz. La plupart des appareils fabriqués par Sperian Protection sont équipés d'afficheurs à cristaux liquides permettant de visualiser directement la concentration en gaz.

Les produits du Groupe sont en concurrence au niveau mondial avec les produits de 3M, MSA, Scott Technologies (Tyco) et Draeger. Ils sont commercialisés depuis mi 2007 sous la marque Sperian.

En 2007, le Groupe a poursuivi les livraisons de masques jetables respiratoires dans le cadre du contrat signé avec le gouvernement français. Aux Etats-Unis, l'année a été marquée par le développement du nouveau système de respiration autonome pour pompiers (SCBA « Warrior »), équipement doté d'une grande polyvalence qui allie confort et sécurité et satisfait aux nouvelles réglementations définies par l'administration américaine. Ce nouveau système sera commercialisé à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

## Protection auditive

Environ 275 millions de travailleurs dans le monde sont quotidiennement exposés à un environnement sonore dangereux pour leur santé. Les produits de protection antibruit protègent leurs utilisateurs contre les dommages liés à l'exposition aux nuisances sonores : ce sont les bouchons d'oreille (jetables, réutilisables ou intelligents), les arceaux et les casques antibruit (passifs ou communicants) :

- les bouchons d'oreille sont de petits embouts que l'on place à l'extrémité du canal auditif pour atténuer le bruit environnant. Environ deux tiers des bouchons vendus dans le monde sont des modèles jetables et un tiers des bouchons réutilisables. Ces derniers sont généralement plus coûteux et perçus comme moins confortables ;
- les bouchons d'oreille intelligents sont constitués d'une protection électronique auditive interne, adaptable et passive, associée à un procédé naturel de communication vocale et radio destiné aux environnements bruyants variables. Cette technologie brevetée a été développée par Nacre, société acquise en juin 2007 par Sperian Protection ;
- les casques antibruit sont le plus souvent utilisés lorsque l'utilisateur doit pouvoir communiquer aisément (aéroports, champs de tir, etc.) : il est en effet possible d'y incorporer une radio ou un téléphone. Ils peuvent également être associés aux bouchons d'oreille en cas d'exposition à des niveaux sonores particulièrement élevés ;
- les arceaux antibruit offrent une alternative aux bouchons d'oreille et aux casques antibruit. L'arceau est un serre-tête garni de mousse qui ne pénètre pas dans le canal auditif. Ce produit est en général utilisé par les personnes qui ne supportent pas les bouchons d'oreille. Les arceaux sont particulièrement adaptés aux environnements de travail présentant des niveaux sonores faibles à modérés.

Sperian Protection est le numéro 2 au niveau mondial sur le marché de l'antibruit, avec environ 27 % du marché mondial (estimation Groupe). Son principal concurrent sur ce segment est Aearo. Les produits de protection auditive sont commercialisés dans le monde depuis mi 2007 sous la marque unique Howard Leight by Sperian.

En 2007, le Groupe a continué à développer les performances de sa gamme de bouchons d'oreille en intégrant en particulier des fonctions d'atténuation variable. De plus, grâce à l'acquisition de Nacre en cours d'année, Sperian Protection s'est ouvert de nouveaux potentiels technologiques qu'il entend développer à l'avenir.

Le Groupe s'est également attaché à enrichir son offre de services et a mis au point pour cela le système « VeriPro » qui répond aux exigences de la réglementation américaine en matière de programmes de conservation de l'ouïe pour les entreprises : en effet, la technologie développée mesure l'efficacité des bouchons d'oreille portés par les employés et de suivre l'évolution dans le temps de ce paramètre ce

qui permet donc de définir la meilleure protection et de proposer des formations adaptées.

### 2.3.2. Protection du corps

#### Protection antichute

Les chutes représentent la deuxième cause d'accident grave ou mortel sur le lieu de travail, juste après les accidents liés aux véhicules. Les systèmes antichute doivent permettre de sécuriser le travail en hauteur et de protéger les utilisateurs contre les chutes, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, dans les services aux collectivités (distribution électrique, télécommunications) et dans l'industrie forestière. Ils comprennent :

- les harnais qui retiennent la personne en cas de chute ;
- les dispositifs d'ancrage, points où le système est rattaché de façon fiable ;
- les lignes de vie, systèmes de liaison entre le point d'ancrage et le harnais qui visent à limiter la zone de chute libre.

Leader mondial de la protection antichute avec environ 22 % du marché mondial (estimation Groupe), Sperian Protection propose dans le monde entier une gamme de produits complète de dispositifs antichute individuels et de systèmes permanents d'accès en hauteur et de la sécurisation des postes de travail en hauteur.

Les dispositifs antichute concernent principalement les métiers du BTP et de l'Industrie, les télécoms, les services publics et l'élagage, les travaux sur cordes et les opérations de sauvetage. L'offre d'accès en hauteur comprend des échelles de sécurité, des rails de guidage et des coulisseaux antichute guidés assurant un accès en hauteur sécurisé ainsi que des lignes de vie horizontales qui s'installent sur tous les environnements et permettent de s'adapter à toutes les configurations.

Sur ces marchés, le principal concurrent de Sperian Protection est Capital Safety, société qui regroupe les marques Protecta (aux États-Unis) et Sala (en Europe). Les produits de protection antichute sont commercialisés dans le monde depuis mi 2007 sous la marque Miller by Sperian.

En 2007, le Groupe a décliné sa gamme de harnais « Revolution » pour les marchés d'utilisateurs finaux en forte croissance comme la construction, l'industrie pétrolière, et les télécommunications. Sperian Protection a continué également à développer en 2007 ses outils au service de ses clients : sessions de formation pour les différents types de métiers, prestations de conseils, portail internet qui fournit des informations techniques et offre des solutions adaptées à chaque environnement.

#### Gants de protection

La protection des mains est une des premières exigences des utilisateurs qui sont confrontés à des risques divers en

fonction des tâches à accomplir : l'ampleur des handicaps consécutifs à des traumatismes de la main peut être très importante. Les gants peuvent être jetables ou réutilisables et utilisés pour protéger contre les risques d'abrasion, de coupure, chimique ou biologique, thermique ou électrique ou contre une combinaison de ces risques. Ils peuvent aussi protéger contre les risques liés aux conditions climatiques ou à toute autre activité industrielle particulière.

Sperian Protection est principalement présent sur le marché des gants réutilisables destinés à des usages industriels et protégeant contre les risques :

- d'abrasion (détérioration de la surface par le frottement) légère ou lourde avec l'utilisation grandissante des gants sur support textile tricoté enduits dans la paume ;
- de coupure moyenne ou élevée, grâce à l'utilisation de fibre synthétique haute performance telles que le Kevlar® ou le Dyneema® avec ou sans enduction. La cote de maille demeure cependant la meilleure protection contre les risques de coupure et de perforation dans tous les métiers de découpe de viande ;
- chimiques, en associant temps de perméation et résistance de la matière pour éviter à l'utilisateur d'entrer en contact avec les produits corrosifs et dangereux qu'il manipule. Ces gants peuvent être supportés (composés d'une doublure textile) ou non supportés puis trempés intégralement dans un matériau de protection qui peut varier selon les produits chimiques utilisés (PVC, latex naturel ou synthétique, polychloroprène...) ;
- électriques avec la gamme de gants isolants utilisés lors de travaux sous tensions (de 500 à 36 000 volts).

L'ensemble de ces produits est en concurrence avec ceux d'Ansell qui est actuellement leader mondial du secteur, mais également avec Showa et Marigold (groupe Comasec) en Europe et avec Best, Memphis et Wells Lamont aux États-Unis. Sperian Protection est leader mondial sur le segment des gants à cottes de mailles métalliques et leader en Europe des gants trempés isolants électriques (estimation Groupe).

Depuis mi 2007, la totalité de la gamme est vendue sous la marque Sperian.

Durant l'année 2007, les premiers bénéfices du plan de retournement de cette activité se sont fait sentir. Le succès du lancement de nouveaux gants trempés comme le Pu First ou le Poly Aqua, premier gant avec une technique d'enduction en base aqueuse respectueuse de l'environnement, a contribué à dégager une croissance organique sur l'année, malgré l'arrêt des ventes de certains produits bas de gamme. Du point de vue industriel, le Groupe a redimensionné son usine de gants tricotés basée aux États-Unis pour l'adapter à l'évolution du marché vers le gant trempé. Sperian Protection a par ailleurs augmenté

les capacités de production de son usine à Autun (France) en y ajoutant une ligne de production automatique de gants électriques afin de satisfaire la demande croissante de ce marché. Un programme d'innovation spécifique a enfin été initié au sein de cette activité afin de permettre au groupe de continuer à renouveler activement sa gamme.

### **Chaussures de sécurité**

Les chaussures de sécurité protègent leurs utilisateurs contre les chocs et les risques de dérapages et de chutes grâce à des semelles de protection spécifiquement conçues pour offrir la stabilité, absorber les chocs et assurer une bonne adhérence. Le confort et le style des chaussures de sécurité sont des facteurs de choix essentiels chez les utilisateurs.

Les principaux marchés pour les chaussures de sécurité sont l'industrie, la métallurgie, l'industrie chimique, l'industrie automobile, le BTP, le transport, la restauration collective ou encore les forces armées. Sperian Protection produit des chaussures et des bottes de sécurité, grâce à des techniques de fabrication qui font appel à l'automatisation (semelles injectées ou vulcanisées) et à l'assemblage manuel (semelles cousues, fabrication des tiges). Le Groupe commercialise ses chaussures de sécurité principalement en Europe, région où il considère figurer parmi les leaders du marché, mais également en Chine.

Les principaux concurrents en Europe sont Jalatte-Almar et Cofra. Sur la base d'une longue expertise dans ce domaine, le groupe Sperian Protection a, depuis 2004, redynamisé en Europe son offre de chaussures de sécurité en introduisant de nouvelles gammes bien adaptées aux attentes des clients et en développant ses gammes Timberland PRO®. Ces dernières sont destinées principalement à des personnes dont l'activité nécessite beaucoup de déplacements, comme les employés de la logistique et des transports, les coursiers, les artisans... Pour cela, le Groupe a développé une gamme innovante, robuste et sportive qui s'appuie sur les dernières avancées technologiques comme les embouts renforcés non métalliques et les semelles en nitrile pour offrir un confort exceptionnel et une protection optimale dans tous les environnements de travail.

Depuis mi 2007, la totalité de la gamme est vendue sous la marque Sperian.

L'année 2007 a permis au Groupe de poursuivre le déploiement de son offre sur le segment Premium : le renouvellement de l'accord de licence avec Timberland PRO® a amené le développement d'une gamme élargie de chaussures au design innovant ; la croissance des ventes de la gamme femme Temptation a été un autre moteur de la croissance ; enfin, l'expertise du Groupe et sa bonne connaissance des besoins des utilisateurs finaux a permis

de commercialiser une gamme de chaussures destinée spécifiquement aux marchés de la construction qui a rencontré un vif succès.

### **Vêtements de protection**

Associant haute technologie et création esthétique, le pôle vêtements de Sperian Protection propose des équipements adaptés aux environnements de travail à risques, mais aussi des tenues pratiques et élégantes qui contribuent à l'image de marque des entreprises. Le choix d'un vêtement de protection normé se fait après une analyse des risques auxquels les personnes sont exposées et prend en compte le type de poste de travail occupé. Les critères de confort et d'ergonomie sont également importants. Sperian Protection propose des vêtements conçus pour résister à un certain nombre d'agressions, en particulier :

- des combinaisons anti-contamination pour le nucléaire et l'industrie pharmaceutique ;
- des vêtements de protection pour les premiers secours, utilisés notamment par les pompiers municipaux, industriels et militaires et les techniciens ambulanciers ;
- des combinaisons à usage unique pour les secteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique principalement ;
- des tenues de travail « outdoor » qui s'adressent aux professionnels travaillant en extérieur dans des conditions climatiques difficiles et allient esthétique, confort et sécurité et des vêtements d'image de marque, uniformes ou tenues de travail qui servent de vecteurs d'image pour les groupes (sociétés de transport aérien ou ferroviaire, groupes hôteliers, chaînes de services...).

Les vêtements à usage unique ou réutilisables et les uniformes sont commercialisés uniquement en Europe. Les principaux concurrents de Sperian Protection sur ce segment sont Dupont (vêtements jetables) et Kansas (uniformes et vêtements outdoor). Les vêtements de protection pour les premiers secours sont uniquement vendus sur le continent nord-américain et sont en concurrence en particulier avec les produits vendus par les sociétés Morning Pride, Globe et Lion Apparel. Tous ces produits sont vendus depuis mi 2007 sous la marque Sperian, à l'exception de la gamme développée sous la marque Timberland PRO®.

En 2007, l'activité de vêtements pour pompiers s'est appuyée sur une gamme de produits innovante pour gagner de nouveaux marchés, comme l'équipement des pompiers de Portland et Charlotte (Etats-Unis). L'activité de vêtements d'image s'est refocalisée vers des clients à forte valeur ajoutée, tels que Dalkia, Schindler, et le groupe Accor, ce qui a permis de compenser les baisses constatées auprès de ses clients traditionnels. Enfin, après le renouvellement de l'accord de licence avec Timberland PRO® courant 2007, le Groupe a enregistré un contrat emblématique au début de l'année 2008 avec le choix par Vinci Construction France

d'une gamme de vêtements et d'accessoires Timberland PRO® pour équiper environ 26 000 de ses collaborateurs.

## 2.4. Stratégie

Le groupe Sperian Protection a défini une stratégie qui vise à se positionner d'ici 2009 comme leader mondial de référence des EPI avec une part de marché mondiale supérieure à 10 % et une croissance de sa rentabilité. Celle-ci passe par le renforcement de son offre, soutenue par des marques fortes, par un positionnement adéquat sur les marchés à fort potentiel, par une proximité avec les utilisateurs finaux, par une recherche permanente d'acquisitions relatives potentielles et enfin par le souci constant d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

### 2.4.1 Le développement et le positionnement de l'offre produit

#### Optimiser la notoriété des marques

Dans le domaine des équipements de protection individuelle, les marques sont un facteur très important car ce sont des vecteurs de réputation en termes de sécurité, style, confort et fiabilité. Sperian Protection a profité du changement de nom du Groupe pour optimiser son portefeuille de marques, en recentrant son offre sous 4 marques leaders : Uvex pour l'oculaire en Amériques, Howard Leight pour l'auditif, Miller pour l'antichute, toutes trois accentuées par l'ajout de « by Sperian » et Sperian pour toutes les autres gammes de produit.

Ainsi, sur ces nouvelles bases, le Groupe va pouvoir construire une démarche marketing plus efficace et plus claire, en capitalisant à la fois sur la notoriété actuelle des marques mais aussi sur celle qu'il est en train de construire autour de Sperian.

#### Renforcer l'expertise et les produits à haute valeur ajoutée

L'objectif de Sperian Protection est de se concentrer prioritairement sur les produits à haute valeur ajoutée, ce qui l'a conduit à la simplification de son portefeuille de produits par l'élimination des références ne produisant pas une valeur ajoutée suffisante.

Pour développer son offre, le Groupe s'appuie sur une innovation ciblée, basée sur l'expertise du Groupe acquise au cours du temps en particulier au contact des utilisateurs finaux : compréhension détaillée des risques encourus et de la manière de les prévenir dans chacun des environnements et connaissance technologique précise des différents produits. Ces atouts permettent à Sperian Protection de proposer des solutions innovantes qui allient confort, ergonomie et esthétique, qui sont parfaitement adaptées aux besoins et qui facilitent le respect des consignes de sécurité par les utilisateurs. Le Groupe favorise

également les projets transverses qui lui permettent de capitaliser certaines innovations dans plusieurs segments d'activité.

Pour accompagner ces développements, Sperian Protection cherche également à s'enrichir grâce à des compétences présentes dans certaines universités ou centres de recherche et avec lesquels il développe des partenariats ou des collaborations : en France, l'activité de scaphandres de protection finance un programme de recherche avec l'école supérieure d'ingénieur « Les Mines d'Alès » ; en Allemagne, l'Université de Bremen partage son expertise technologique avec l'activité de masques de soudure basée en Suisse ; enfin, aux Etats-Unis, le Groupe a noué un partenariat avec « House Ear Institute » à Los Angeles, une ONG dédiée à la recherche sur l'audition. Le Groupe s'appuie désormais également sur l'équipe de Nacre, société acquise en cours d'année 2007, qui est issue d'une université norvégienne avec laquelle elle a construit des relations enrichissantes.

#### Développer une solution globale

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses clients, Sperian Protection propose des services complémentaires de ses équipements. En premier lieu, le Groupe offre un service de formation qui répond à un double objectif : sensibiliser les utilisateurs aux risques visibles ou invisibles auxquels leur environnement les expose et leur fournir toutes les indications indispensables à la bonne utilisation des produits. Ces formations sont organisées, soit dans un de ses centres de formation du Groupe, soit sur les sites des clients.

De plus, le Groupe cherche à développer des outils qui permettent de faciliter la gestion de la sécurité dans les entreprises : audits sécurité, systèmes de vérification de l'ouïe pour le marché américain, aides à la préconisation, ...

### 2.4.2. Les nouveaux gisements de croissance

#### Renforcer nos positions sur les segments de marché à fort potentiel

Depuis 2006, Sperian Protection a mis en œuvre une stratégie spécifique dans trois segments de marché qui ont un potentiel important : pour le marché de la construction, le Groupe s'appuie aux Etats-Unis sur ses ventes du secteur antichute pour introduire de nouvelles gammes de produits et en Europe sur le développement d'une gamme adaptée pour la vente en libre-service. Ceci s'est traduit en particulier en 2007 par l'implantation dans 400 points de vente Point P (groupe Saint Gobain) d'une gamme spécifique pour les marchés de la construction. Par ailleurs, le Groupe développe des relations privilégiées avec de grands groupes du domaine, comme Vinci qui a choisi Sperian Protection pour équiper en vêtements de protection les employés de Vinci Construction France.

Le développement des industries pétrolières et parapétrolières partout dans le monde est également un vecteur de croissance pour le Groupe. Grâce à sa focalisation sur les utilisateurs finaux, le Groupe construit des relations avec les grands industriels du domaine, pour lesquels il développe une gamme adaptée aux environnements extrêmement sévères dans lesquels ils évoluent.

Enfin, les marchés militaires et de la sécurité civile sont en croissance partout dans le monde ; Sperian Protection va s'appuyer sur ses derniers succès et sur la connaissance des contrats avec les armées que lui apporte Nacre pour développer ses ventes dans le domaine.

### **Investir dans les marchés émergents**

Afin de générer de la croissance à long terme, le Groupe se développe dans des pays où le potentiel de croissance est significatif. Pour chacune des régions, l'approche est adaptée en fonction du pays.

En EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique), Sperian Protection concentre ses efforts dans les régions suivantes :

- le Moyen-Orient et la Turquie : grâce à sa présence locale au travers d'un bureau de ventes à Dubaï, le Groupe peut profiter de la croissance soutenue des secteurs du pétrole, de la sidérurgie et de la construction dans cette région. De plus, l'implantation en Turquie de nombreux constructeurs automobiles internationaux est un potentiel significatif pour le marché des équipements de protection individuelle ;
- la Russie et L'Europe de l'Est : le Groupe est présent à la fois en termes commerciaux avec des partenariats avec des distributeurs locaux, comme Vostok en Russie, en termes logistique avec un stock local qui permet de mieux servir les clients et enfin via une société commune créée avec un groupe de production et de distribution russe, Raboservice, pour produire et distribuer sur le marché russe une gamme de systèmes respiratoires à circuit ouvert. Ainsi Sperian Protection est bien positionné pour profiter du développement de l'industrie pétrolière et minière dans cette région mais aussi du développement des réglementations.

Sur la zone Amériques, le Groupe construit son développement en Amérique Latine autour de la société Epicon, entreprise brésilienne acquise en décembre 2006, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de masques jetables respiratoires. En 2007, le Groupe a démarré l'extension de sa capacité industrielle locale en mettant en place une ligne de production dans la protection auditive. Cette ligne sera opérationnelle dans le courant de l'année 2008 et permettra au Groupe de construire une offre compétitive adaptée au marché du Mercosur.

Enfin, en Asie-Pacifique, Sperian Protection est présent depuis plusieurs années en Chine avec un site industriel et une plate forme logistique dans la région de Shanghai. Le

Groupe s'appuie sur cette présence et une gamme de produits adaptée pour développer ses relations avec les distributeurs locaux et les utilisateurs finaux, comme les groupes internationaux implantés dans cette région. Il participe également à la définition de la réglementation locale en apportant son expertise du domaine. Dans les pays d'Asie du Sud-Est et en Inde, le Groupe va continuer à investir en développant ses forces commerciales et en s'appuyant sur des partenariats avec des distributeurs locaux.

### **Poursuivre une politique d'acquisitions ciblées**

Afin d'atteindre les objectifs de sa vision 2009, Sperian Protection envisage de procéder à des acquisitions stratégiques dans le secteur des EPI et, ainsi de poursuivre sa participation à la consolidation du secteur. Le Groupe a ainsi acquis Epicon, société brésilienne de fabrication de masques respiratoires jetables en décembre 2006 et Nacre, société norvégienne leader mondial des bouchons d'oreille intelligents en juin 2007.

Le Groupe cherchera principalement à acquérir des sociétés bien gérées, dont l'offre produit dispose d'un potentiel international significatif ou qui lui permette de prendre pied dans des marchés émergents. Par ailleurs, le Groupe, conformément à sa volonté de développer des produits à haute valeur ajoutée, pourrait être amené à procéder à des acquisitions de technologies.

### **2.4.3. L'excellence opérationnelle**

#### **Optimiser les processus opérationnels**

Une approche transversale et coordonnée des processus opérationnels permet de gagner en efficacité. Cela s'est déjà traduit pour Sperian Protection par une amélioration sensible du taux de service vis à vis des distributeurs. Afin de poursuivre le travail d'optimisation, le Groupe mise sur la cohésion de tous les acteurs de l'entreprise partageant une vision globale et s'appuie pour cela sur trois dispositifs :

- le système de planification des besoins et de gestion de la Supply-Chain (« S & OP : Sales & Operations Planning »), basé sur l'anticipation des besoins de nos clients ;
- la coordination du développement et de la commercialisation des produits à l'échelle mondiale, garantissant une bonne coordination à chaque étape du processus, depuis la R & D jusqu'à la mise à disposition des produits sur les marchés ;
- une politique achat, des méthodes communes et des stratégies adaptées par segment d'achats. La mise en place de synergies ainsi que l'amélioration continue de notre panel fournisseurs et des produits achetés font partie des leviers de progrès de la profitabilité du Groupe.

#### **Déployer la stratégie industrielle**

Le Groupe s'appuie sur une organisation industrielle tripolaire géographique : sur chaque continent (Amérique, Europe, Asie), il dispose d'une structure industrielle amont qui

regroupe les activités de conception et de fabrication automatisée et d'une base industrielle aval dans des pays à coût de main d'œuvre moindre où sont concentrées les phases de fabrication les plus importantes.

Le Groupe va continuer l'optimisation de cette structure en poursuivant un double objectif. Tout d'abord, optimiser les sites de production dans les segments qui le nécessitent, en regroupant certaines activités sur un seul site ou en transférant certaines activités vers des pays à plus bas coût de main-d'œuvre. Et d'autre part, renforcer les moyens de production dans les segments prioritaires.

En 2007, le Groupe a redimensionné le site de production de gants localisé à Buffalo (Etats-Unis) afin de l'adapter aux besoins et a commencé le transfert vers la Slovaquie de certaines activités de production de chaussures initialement réalisées à Lamastre, site cédé en début d'année.

D'autre part, Sperian Protection a inauguré une nouvelle usine pour la production de scaphandres jetables utilisés pour la décontamination en France afin de s'adapter aux besoins croissants du marché. Enfin, à Autun (France), le Groupe a doublé ses capacités de production de gants pour électriciens.

## **Développer le potentiel humain**

L'année 2007, marquée par le changement de nom du Groupe, a constitué une étape clé dans la construction d'un esprit « Sperian » : dans toutes les parties du monde, cet événement a été un facteur d'enthousiasme et de cohésion.

Par ailleurs, Sperian Protection poursuit la mise en œuvre d'une politique qui favorise le développement et l'amélioration des compétences de ses collaborateurs. Celle-ci passe tout d'abord par des programmes de formation adaptés à chaque environnement, par le renforcement du partage des meilleures pratiques au travers par exemple de projets transverses et par un développement de la mobilité interne : la constitution de ces réseaux transverses permet d'améliorer sensiblement la mise en œuvre de certains plans d'actions.

## **2.5. Développements et investissements**

### **2.5.1. Développements**

Comme il est décrit dans l'exposé sur la stratégie, l'innovation est au cœur du développement du Groupe : l'écoute attentive des utilisateurs d'équipements de protection, la connaissance approfondie des divers secteurs d'activité, la maîtrise des technologies de pointe et les partenariats avec des experts extérieurs sont les bases de la démarche R & D. Chaque division produits assure une veille technologique nécessaire dans le domaine des nouveaux matériaux, élabore de nouveaux produits, améliore les produits existants et développe de nouvelles techniques de fabrication, en particulier dans le domaine de l'automatisation

industrielle. Le partage des connaissances entre toutes les divisions permet à toutes nos gammes de profiter des technologies de pointe exploitées par Sperian Protection.

Le Groupe s'appuie également sur des secrets de fabrication qui ne font pas l'objet d'une protection au titre des droits de propriété intellectuelle. Sperian Protection protège ses secrets de fabrication par le biais d'accords de confidentialité en exigeant de certains de ses collaborateurs, consultants, fournisseurs, clients, agents et conseils qu'ils s'engagent à maintenir confidentielles les dites informations. Les accords de confidentialité utilisés par le Groupe prévoient, de manière générale, que toute information confidentielle développée par, ou communiquée, au débiteur de l'obligation doit rester confidentielle et ne doit pas, sous réserve de certaines exceptions, être communiquée à des tiers.

Sperian Protection est également titulaire de brevets relatifs à certains de ses procédés de fabrication d'EPI. La Société estime ne pas être dépendante de brevets détenus par des tiers pour la fabrication de ses produits. Par ailleurs, elle considère qu'elle ne devrait pas subir de préjudice significatif à l'issue de la période de protection légale de chacun de ses brevets. Sperian Protection considère que ses marques et brevets constituent un élément important de sa stratégie commerciale. Elle applique par conséquent une politique de protection de ses droits de propriété intellectuelle et cherche en général à déposer ses marques et brevets en France, en Europe, aux États-Unis et dans les autres pays (tels que la Chine), ainsi que dans le cadre des traités internationaux et européens en vigueur. Sperian Protection considère par ailleurs que la prise de licences de marques renommées est un aspect complémentaire de sa stratégie commerciale et en conséquence, elle favorise toute démarche tendant à conclure des licences qui donnent une plus value certaine à ses activités de fabrication et de distribution de ses produits.

### **2.5.2. Investissements**

Les investissements atteignent 21,2 millions d'€ pour l'année 2007 et concernent en premier lieu l'optimisation industrielle et les lancements de nouveaux produits. Les autres investissements non financiers incluent les efforts d'amélioration de la qualité et les projets informatiques. Ces investissements ont été principalement réalisés en Europe (52 %) et sur la zone Amérique (42 %). Le solde est constitué des investissements en Asie Pacifique. Les dépenses de recherche et développement du Groupe se sont élevées à 14,6 millions d'€, soit 1,95 % du chiffre d'affaires, en forte croissance par rapport à 2006 (12,6 millions d'€ soit 1,71 % du chiffre d'affaires). La dynamique de croissance du Groupe est tirée par l'innovation qui repose sur ces efforts de recherche et développement mais aussi sur les dépenses de marketing qui s'élèvent pour l'année 2007 à 3,6 % des ventes.





## 3 • RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

<b>3.1. Politique de ressources humaines</b>	<b>104</b>	3.4.2. Accords d'intéressement	107
3.1.1. Le développement de l'esprit Sperian	104	3.4.3. Plan d'Épargne Groupe (PEG)	107
3.1.2. Le développement et la motivation des collaborateurs	104	3.4.4. Politique d'actionnariat salarié	107
<b>3.2. Répartition et évolution des effectifs</b>	<b>104</b>	3.4.5. Retraite complémentaire	107
3.2.1. Organisation du temps de travail	106	<b>3.5. Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance</b>	<b>107</b>
3.2.2. Politique de rémunération	106	3.5.1. Options de souscription d'actions	108
3.2.3. Accidents du travail	106	3.5.2. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance	110
<b>3.3. Informations sociales concernant les sociétés françaises du groupe Sperian Protection</b>	<b>106</b>	3.5.3. Capital dilué maximum potentiel	112
3.3.1. Accords collectifs	106	<b>3.6. La fabrication des produits</b>	<b>112</b>
3.3.2. Représentants du personnel et durée du temps de travail	106	3.6.1. Les sites de production	112
3.3.3. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	106	3.6.2. La sous-traitance	113
<b>3.4. Schémas d'intéressement du personnel</b>	<b>107</b>	<b>3.7. Politique environnementale</b>	<b>113</b>
3.4.1. Accords de participation	107	3.7.1. Respect de la législation	113
		3.7.2. Consommations	113
		3.7.3. Déchets	113
		3.7.4. Bruits et odeurs	113
		3.7.5. Dépenses engagées	113

### 3.1. Politique de ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'est construite autour de 2 notions fondamentales : le développement de l'esprit Sperian qui place l'homme au cœur de l'entreprise et le développement des collaborateurs qui génère efficacité et motivation.

#### 3.1.1. Le développement de l'esprit Sperian

La nature même des métiers et des produits fabriqués par le Groupe pour protéger l'homme suscite la fierté des collaborateurs. Cette culture s'appuie sur quatre « valeurs » Groupe qui contribuent à façonner un langage commun autour de process communs : agir et rechercher la performance en tant qu'équipe ; œuvrer dans le respect mutuel favorisant l'échange d'information et le partage d'expérience ; stimuler la créativité, le progrès continu et la prise de risque pour l'innovation ; et focaliser nos efforts sur la satisfaction de nos clients.

Cette philosophie se retrouve également dans la volonté du Groupe de développer un environnement de travail sain et sans risques pour ses collaborateurs. Sperian Protection s'engage d'une part à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et à éviter toutes discriminations basées notamment sur la race, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, le sexe, l'âge ou l'état de santé et d'autre part à adopter une attitude citoyenne et responsable dans les pays où le Groupe est présent, en particulier en respectant chacune des communautés qui accueillent ses sites : ainsi, il s'attache à réinjecter de la richesse dans l'économie locale, notamment par les emplois créés directement ou indirectement et par son comportement d'entreprise citoyenne. De plus, au delà du respect des législations environnementales, le Groupe s'efforce d'agir pour réduire l'utilisation des ressources nécessaires à ses productions. Ces principes ont été regroupés dans le code Ethique du Groupe.

En outre, Sperian Protection est soucieux d'améliorer régulièrement les conditions de travail et de sécurité dans l'ensemble de ses établissements, en accord avec les consignes de sécurité au travail des différents pays dans lesquels le Groupe est présent. Ainsi, il procède à des audits de sécurité sur ses sites industriels afin d'identifier les pistes d'amélioration.

#### 3.1.2. Le développement et la motivation des collaborateurs

Sperian Protection est conscient que sa principale richesse est faite de ses collaborateurs. Le Groupe a donc renforcé ses structures et ses outils afin de s'assurer d'attirer les meilleurs candidats et de leur proposer un plan attractif de carrière, basé en particulier sur la performance individuelle et collective, une culture projet, une dimension internationale et l'esprit Sperian.

De plus, le Groupe met en œuvre une politique qui favorise le développement et l'amélioration des compétences de ses collaborateurs. Cette politique se retrouve dans un programme de formations ciblées qui est regroupé sous le label « Sperian University » et un renforcement du partage des meilleures pratiques ; en 2007, en ligne avec la stratégie du Groupe de renforcer sa présence auprès des utilisateurs finaux, l'accent a été mis sur les programmes de formation pour les commerciaux afin qu'ils soient à même de proposer les produits bien adaptés aux besoins des utilisateurs.

Le Groupe encourage les cadres à réfléchir à des plans de développement personnel qui sont des facteurs essentiels de la motivation : grâce à la mobilité interne à la fois inter-unités et internationale, chaque collaborateur peut avoir la possibilité de s'enrichir au contact de cultures et méthodes différentes, et d'en retirer les meilleures pratiques.

Enfin, le Groupe a mis en place un système de rémunération attractif qui favorise la performance personnelle comme collective et le respect des valeurs du Groupe. Il consiste en :

- le programme « People Performance First » permet d'aligner les objectifs individuels avec les priorités du Groupe, d'évaluer les performances individuelles et de s'assurer que chaque employé bénéficie d'un plan de développement professionnel ;
- une politique de rémunération variable permet de récompenser à la fois la performance individuelle et la performance collective. Les critères de mesure sont adaptés en fonction des postes et des pays.

### 3.2. Répartition et évolution des effectifs

Sperian Protection est un groupe mondial de 6 190 collaborateurs à fin décembre 2007 répartis dans 21 pays. L'évolution des effectifs (CDI + CDD) au cours des 2 dernières années est la suivante :

## Effectifs par zone géographique au 31 décembre

	2007	2006	écart
France	1 267	1 236	+31
Europe occidentale hors France	360	332	+28
Amérique du Nord	1 751	1 723	+28
Australie	65	68	-3
	<b>3 443</b>	<b>3 359</b>	<b>+84</b>
Amérique Latine	1 275	1 268	+7
Europe de l'Est	723	691	+32
Afrique du Nord	501	473	+28
Asie	248	169	+79
	<b>2 747</b>	<b>2 601</b>	<b>+146</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 190</b>	<b>5 960</b>	<b>+230</b>

## Effectifs par fonction au 31 décembre 2007

	2007	2006	écart
Production	3 487	3 379	+108
Ventes et marketing	1 206	1 138	+68
Production/encadrement	838	850	-12
Administration	376	333	+43
Recherche et développement	131	123	+8
Informatique	93	86	+7
Ressources humaines	59	51	+8
<b>TOTAL</b>	<b>6 190</b>	<b>5 960</b>	<b>+230</b>

## Cartographie des effectifs au 31 décembre 2007

	total	dont femmes	en % des employés	dont cadres	en % des employés	dont cadres femmes	en % des employés	âge moyen	ancienneté moyenne
France	1 267	639	50,4 %	310	24,5 %	127	10,0 %	40,6	15,1
Europe occidentale hors France	360	130	36,1 %	124	34,4 %	16	4,4 %	47,9	9,8
USA et Canada	1 751	921	52,6 %	389	22,2 %	102	5,8 %	45,8	8,4
Australie	65	35	53,8 %	7	10,8 %	2	3,1 %	42,7	6,4
Amérique Latine	1 275	815	63,9 %	16	1,3 %	2	0,2 %	32,5	3,5
Europe de l'Est	723	548	75,8 %	36	5,0 %	15	2,1 %	36,0	3,2
Afrique	501	245	52,6 %	9	22,2 %	3	5,8 %	31,8	10,5
Asie	248	67	55,6 %	19	2,4 %	6	0,6 %	31,2	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 190</b>	<b>3 400</b>	<b>54,9 %</b>	<b>910</b>	<b>14,7 %</b>	<b>273</b>	<b>4,4 %</b>	<b>38,9</b>	<b>8,0</b>

Le Groupe emploie en France 24 personnes handicapées et contribue financièrement aux différents organismes selon les termes prévus par la loi.

### 3.2.1. Organisation du temps de travail

En France, la réduction et l'aménagement du temps de travail sont effectifs dans les sociétés du Groupe en accord avec les lois et les différentes conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est conforme aux dispositions légales et aux conventions collectives.

Dans le reste du monde, l'organisation du temps de travail et la gestion des heures supplémentaires se font en accord avec les lois du pays concerné et les lois de l'Union Européenne pour l'Europe.

### 3.2.2. Politique de rémunération

La masse salariale totale en 2007 a été de 191 millions d'€.

La politique de rémunération pour l'encadrement est basée sur le principe qu'après 3 ans environ dans un poste, le salaire de base de chaque cadre devrait se situer autour de la médiane des salaires selon les enquêtes dans chaque pays ; les augmentations sont individuelles et au mérite, basées sur le niveau de performance individuelle. Pour les ouvriers et les employés, une augmentation générale est négociée, selon les enquêtes de salaires par pays.

### 3.2.3. Accidents du travail

Le Groupe mesure le taux de fréquence TF et le taux de gravité TG des accidents du travail impliquant l'ensemble de ses salariés :

- TF = (nombre d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000.
- TG = (nombre de journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) x 1 000.

Pour l'ensemble des salariés du Groupe, en 2007, le taux de fréquence est de TF = 13,3 en ligne avec le niveau enregistré en 2006. Le taux de gravité s'élève à TG = 0,34, en baisse par rapport à 2006 (TG = 0,56) : Il n'y a eu aucun accident mortel dans le Groupe au cours de l'année 2007, ni en 2006.

## 3.3. Informations sociales concernant les sociétés françaises du groupe Sperian Protection

### 3.3.1. Accords collectifs

Les sociétés françaises du groupe Sperian Protection sont soumises à différentes conventions collectives qui s'appliquent selon l'activité des dites sociétés : (i) la convention collective nationale des commerces de gros étendue par un arrêté du 15 juin 1972 et dont la mise à jour du 27 septembre 1984 a été étendue par un arrêté du 4 février 1985 ; (ii) la convention collective nationale de l'industrie de la chaussure et des articles

chaussants révisée et recodifiée par un protocole d'accord du 7 mars 1990 et étendue par un arrêté du 9 juin 1988 ; (iii) la convention collective nationale de l'industrie textile étendue par arrêté du 17 décembre 1951 et dont la mise à jour du 29 mai 1979 a été étendue par un arrêté du 23 octobre 1979 ; (iv) la convention collective nationale des industries de l'habillement étendue par un arrêté du 23 juillet 1959 ; (v) la convention collective nationale du caoutchouc du 6 mars 1953 étendue par un arrêté du 29 mai 1969 ; (vi) la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie étendue par un arrêté du 27 avril 1971 ; (vii) la convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne étendue par un arrêté du 11 août 1965 et dont la mise à jour du 13 juillet 1973 a été étendue par un arrêté du 10 décembre 1979 ; (viii) la convention collective régionale de l'industrie de la métallurgie de l'Aisne ; (ix) la convention collective régionale de l'industrie de la métallurgie de la Haute-Saône ; (x) la convention collective nationale des industries chimiques du 30 décembre 1952 étendue par un arrêté du 13 novembre 1956 ; et (xi) la convention collective nationale de la plasturgie étendue par un arrêté du 14 mai 1962.

### 3.3.2. Représentants du personnel et durée du temps de travail

La majeure partie des filiales françaises de la Société est dotée d'institutions représentatives du personnel. Les accords relatifs à la réduction du temps de travail sont en place dans toutes les sociétés concernées. Ils concernent la quasi-totalité des salariés des sociétés françaises du groupe Sperian Protection.

### 3.3.3. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

En cas de fermeture d'un site ou de réduction d'effectifs, des mesures systématiques d'accompagnement social sont mises en place par la Société. Parmi celles-ci, un dispositif important est la mise en place pour l'occasion, d'une antenne d'emploi qui se consacre à l'accompagnement de chaque employé et à la recherche de solutions de reclassement à l'interne comme à l'extérieur du Groupe et au développement de moyens d'accompagnement des salariés concernés : aide à l'embauche, à la formation, aide à la création d'entreprise, etc.

Au cours de l'année 2007, le Groupe a mis en œuvre un plan de réduction d'effectifs sur le site de Buffalo (Etats-Unis) qui a entraîné le licenciement de près de 40 personnes. Des mesures d'aide et d'accompagnement ont été proposées aux personnes concernées.

### 3.4. Schémas d'intéressement du personnel

#### 3.4.1. Accords de participation

Un accord de participation Groupe a été signé en juin 2006 ; il concerne l'ensemble des sociétés françaises du Groupe à l'exception de la société Annic S.A. qui bénéficiait déjà d'un accord de ce type depuis mars 1989. Le calcul de la réserve spéciale de participation est le suivant :

$$\frac{0,36 \times \text{Salaires}}{\text{Valeur ajoutée}} \times \text{Résultat fiscal}$$

Plus de 1100 personnes sont concernées par cet accord.

#### 3.4.2. Accords d'intéressement

Des accords d'intéressement ont été signés en mars 2005 avec la société Annic S.A. et en juin 2006 avec les sociétés Sperian Fall Protection France, Sperian Protection Armor, et Sperian Respiratory Protection France. En 2005, seules les sociétés Annic S.A. et Sperian Protection Gloves Autun bénéficiaient d'un accord d'intéressement. Les sommes annuelles totales allouées dans le cadre de la participation et des accords d'intéressement au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En milliers d'€	2007	2006	2005	2004	2003
Accords de participation	2 038,7	1 680,0	852,6	902,5	803,4
Accords d'intéressement	765,3	822,2	82,7	55,4	89,8

#### 3.4.3. Plan d'Epargne Groupe (PEG)

Sperian Protection a conclu en 2007 avec les partenaires sociaux un accord pour la mise en place d'un Plan d'Epargne Groupe pour les salariés français du Groupe. La Participation est automatiquement versée sur ce PEG et chaque employé a la possibilité de faire des versements volontaires. En 2007, Sperian Protection a complété ces versements par un abondement maximum de 300 € par collaborateurs.

Le PEG est géré par Crédit Agricole Asset Management qui a mis en place 4 formules de la plus prudente (fond monétaire) à la plus dynamique (fond investi en actions) parmi lesquelles chaque collaborateur peut choisir. Sperian Protection prend en charge les frais de tenue de compte.

#### 3.4.4. Politique d'actionnariat salarié

À ce jour, il n'existe pas de plan d'actionnariat salarié, hors les plans d'options de souscription d'actions ou les plans d'actions de performance. Dans le cadre du PEG (voir ci-dessus), les salariés peuvent également choisir de placer leurs versements dans un fond investi en titres de la société.

#### 3.4.5. Retraite complémentaire

Depuis 2005, le bénéfice d'une retraite supplémentaire à cotisations définies a été proposé à l'ensemble des cadres français, l'employeur et le salarié contribuant chacun à hauteur de 2 % de la totalité du salaire.

### 3.5. Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance

L'Assemblée générale mixte en date du 10 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans les conditions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce, à accorder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10 % du capital de la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi et dans les conditions de l'article L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

Les modalités de cette autorisation, conférée pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte précitée, sont les suivantes:

- au profit des bénéficiaires des options ou bénéficiaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises au fur et à mesure des levées d'options ou à émettre ;
- limitation à 3 % du capital social du nombre total des options ou attributions d'actions consenties en vertu de la présente autorisation ;
- prix de souscription des actions fixé par le conseil d'administration selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution de ces options.

### 3.5.1. Options de souscription d'actions

La Société a mis en place 24 plans d'options de souscription d'actions depuis le 14 décembre 1992.

#### Options attribuées en 2007 par le conseil d'administration dans le cadre de la présente autorisation<sup>(1)</sup>

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (€)	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par la Société et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	30 535	84,47	23/24
Options détenues, sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	67 750	78,71	13/14/15/16/20

(1) : non compris l'attribution du 23 janvier 2007 déjà reportée dans le document de référence de l'exercice 2006

#### Historique des attributions, plans ayant expiré au cours de l'année 2007

Plan	13	14
Date d'Assemblée	15/05/98	6/09/01
Date du Conseil	12/03/01	4/10/01
Nombre d'options attribuées à l'origine	21 200	553 800
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :		
- les mandataires sociaux	0	92 784
- les dix premiers attributaires salariés	12 606	250 728
Point de départ d'exercice des options	12/04/02	4/10/05
Date d'expiration	12/03/07	4/10/07
Prix de souscription ajusté	77,80	76,35
Modalités d'exercice	(1)	(2)
Nombre d'actions souscrites en 2007	842	59 744
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	3 700	5 365
Options de souscription ou d'achat d'actions restant à lever	0	0
- dont mandataires sociaux	0	0
En pourcentage du capital dilué	na	na

## Historique des attributions, plans en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Plan	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Date d'Assemblée	6/09/01	6/09/01	6/09/01	6/09/01	6/09/01	11/5/05	11/5/05	11/5/05	10/5/07	10/5/07
Date du Conseil	3/09/02	14/11/02	31/10/03	7/09/04	5/11/04	7/12/05	7/12/06	23/01/07	6/12/07	6/12/07
Nombre d'options attribuées à l'origine	192 954	73 227	38 000	46 500	4 500	111 650	114 910	2 400	22 535	8 000
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :</b>										
Les mandataires sociaux	22 022	0	0	40 000		14 000	15 500	0	0	8 000
Les dix premiers attributaires salariés	74 283	73 227	15 000	6 500	4 500	52 800	41 140	2 400	22 535	0
Point de départ d'exercice des options	3/09/06	14/11/06	31/10/07	7/09/08	5/11/08	7/12/09	7/12/10	23/1/11	6/12/11	6/12/11
Date d'expiration	3/09/08	14/11/08	31/10/09	7/09/10	7/09/10	7/12/13	7/12/14	23/1/15	6/12/15	6/12/15
Prix de souscription ajusté	92	92	66,6	51,59	59,08	70,85	96,36	101,1	84,47	84,47
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)
Nombre d'actions souscrites - en 2007	4 306	9 114	4 110	0	0	8 124	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	171	0	190	0	0	3 798	650	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restant à lever	25 114	1 724	18 300	43 900	4 500	89 500	114 260	2 400	22 535	8 000
- dont mandataires sociaux	0	0	0	40 000	0	14 000	15 500	0	0	8 000
En pourcentage du capital dilué(5)	0,32	0,02	0,23	0,56	0,06	1,13	1,42	0,03	0,28	0,10

(1) Pour les options accordées par les conseils du 4/10/2001, du 3/09/2002 et du 14/11/2002, dont les plans sont régis par l'Assemblée générale du 6/09/2001, les résidents et non-résidents peuvent lever tout ou partie des options ordinaires quatre ans après l'attribution. Les options avaient été réparties en deux catégories : ordinaires et performances. Les conditions d'exercice des options performances n'ayant pas été réunies, celles-ci ont été totalement annulées au 31/12/2006.

(2) Pour les options accordées par les conseils suivants les non-résidents peuvent lever dès le treizième mois suivant l'attribution par 1/3 jusqu'à la troisième année, la totalité ensuite. Les résidents peuvent lever tout ou partie des options quatre ans après l'attribution.

(3) et (4) : voir ci-dessous

(5) : voir paragraphe 3.5.3.

### Limitations d'exercice des stock-options

Pour les options consenties par les conseils du 7 décembre 2005 et suivants (note 3), le gain constaté à l'exercice des options est égal à la différence entre le cours de fermeture de la veille du jour de l'exercice et le prix de souscription. Il ne peut être supérieur à 150 % du montant (en valeur) de l'enveloppe d'options consenties à chaque Bénéficiaire par le Conseil d'Administration (= nombre d'options x prix de souscription). Ainsi en cas de levées successives, le gain réalisé lors de la première levée devra être pris en compte pour la détermination du nombre maximum d'options exerçables par le Bénéficiaire à la seconde levée ; à la troisième levée, le gain cumulé des deux premières levées déterminera le nombre d'options maximum pouvant être exercé par lui et ainsi de suite. La règle étant que le ou les gains cumulés ne représentent pas plus de 150 % de l'enveloppe d'options consenties à chaque Bénéficiaire. Dès constatation de la réalisation du gain maximum autorisé par le Bénéficiaire, les options attribuées mais non exercées par lui sont immédiatement annulées. Cette limitation de gain ne s'applique pas en cas de changement de contrôle consécutif à une fusion ou apport partiel d'actif auquel Sperian Protection serait partie avec une société tierce non membre du groupe, ou en cas d'offre publique d'acquisition portant sur le capital de Sperian Protection ou en cas de mise en œuvre d'une procédure visant à un retrait de Sperian Protection du premier marché de la bourse de Paris.

Par ailleurs, conformément à la réglementation applicable depuis le 31 décembre 2006 aux dirigeants, le conseil a décidé dans sa séance du 6 décembre 2007 que Monsieur Henri-Dominique Petit attributaire du plan 24 (note 4), « *devra conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement, d'une part, la moitié des actions de performance définitivement acquises et, d'autre part, la moitié du solde des actions issues des levées de stock options après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt relatif à cette revente de titre et ce, dans la limite d'un montant équivalent à deux années de rémunération (hors bonus)* ».

### 3.5.2. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance

Le conseil d'administration a exercé pour la première fois au cours de l'année 2007 l'autorisation qui lui a été conférée et a soumis ces actions à des conditions de performance qui sont décrites ultérieurement. Le conseil a également décidé de fixer pour :

- les résidents français, à deux ans, la durée minimale de la période d'acquisition, au terme de laquelle les droits d'attribution seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires. Cette période est suivie d'une période de conservation minimale des actions de deux ans, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de la période de conservation, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du code de commerce ;
- pour les non résidents français, à quatre ans, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle les droits d'attribution seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du code de commerce.

La Société a mis en place 3 plans d'attribution d'actions gratuites depuis le 6 décembre 2007 numérotés de 25 à 27.

### Actions attribuées en 2007 par le conseil d'administration dans le cadre de la présente autorisation

	Nombre d'options attribuées/ d'actions acquises	Plan
Attributions consenties, durant l'exercice, par la Société et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	15 075	25/27
Actions détenues, sur la Société et les sociétés visées précédemment, définitivement acquises, durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés	na	na



## Actions attribuées en 2007 par le conseil d'administration dans le cadre de la présente autorisation

Plan	25	26	27
Date d'Assemblée	10/5/07	10/5/07	10/5/07
Date du Conseil	6/12/07	6/12/07	6/12/07
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	11 349	39 919	3 726
<b>Nombre total d'actions pouvant être attribuées aux:</b>			
- mandataires sociaux	0	0	3 726
- 10 premiers attributaires salariés	11 349	0	0
Point de départ de la période d'acquisition des actions	6/12/07	6/12/07	6/12/07
Point d'expiration de la période d'acquisition pour les résidents fiscaux français	6/12/09	6/12/09	6/12/09
Point d'expiration de la période d'acquisition pour les non résidents fiscaux français*	6/12/11	6/12/11	6/12/11
Point d'expiration de la période de conservation pour les résidents fiscaux français	6/12/11	6/12/11	6/12/11
Modalités d'exercice	(1)	(2)	(1) (3)
<b>Nombre d'actions acquises en 2007</b>			
Actions annulées durant l'exercice 2007	0	0	0
Actions restant à lever	11 349	39 919	3 726
- dont mandataires sociaux	0	0	3 726
En % du capital dilué (voir 3.5.3)	0,14	0,49	0,05

\* A l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, si les conditions de performance sont satisfaites, l'attribution des actions de performance et la quantité attribuée deviendront irrévocables.

### Modalités d'exercice : conditions de performances

L'attribution définitive des actions est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance : le nombre d'actions attribuées définitivement dépend de la performance boursière relative de l'action Sperian Protection par rapport à l'indice boursier CAC MID100.

La performance boursière (PBo) est calculée comme suit : 
$$\frac{\text{cours final} - \text{cours initial}}{\text{cours initial}}$$

La performance de l'action Sperian Protection par rapport au CAC MID100 (PVR) est calculée comme suit :

$$\text{PVR} = \frac{1 + \text{PBo Sperian}}{1 + \text{PBo CAC MID100}}$$

La performance boursière relative de Sperian Protection sera mesurée sur une période de 2 ans comprise entre le 7 décembre 2007 et le 6 décembre 2009. Le cours de référence sera la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action Sperian Protection et de l'indice CAC MID100 ayant précédé le 6 décembre 2007 et la moyenne des 90 cours de clôture précédant le 6 décembre 2009 selon le cas.

Afin de pouvoir récompenser une performance supérieure à l'objectif, le Conseil d'Administration a décidé à la date d'attribution d'une attribution totale correspondant à 180 % du nombre d'actions attribuées en cas d'atteinte de l'objectif.

### Plans 25 et 27 (note 1) :

L'objectif de performance que le Conseil d'Administration a fixé correspond à une PVR de 102 %.

Le nombre d'actions attribué définitivement à l'issue de la période d'acquisition, est déterminé selon le barème ci-après :

PVR	% attribution
PVR > 120 %	180 %
102 % < PVR ≤ 120 %	[100 % ; 180 %]*
PVR = 102 %	100 %
100 % ≤ PVR < 102 %	90 %
PVR 100 %	0 %

\* A interpoler linéairement

Remarque : Les paragraphes et le tableau ci-dessus constituent une présentation purement économique de l'attribution des actions. En effet, le pourcentage de 180 % mentionné ci-dessus ne doit pas laisser sous-entendre que le bénéficiaire recevra une attribution supplémentaire d'actions. Ce pourcentage de 180 % est égal à la totalité des actions dont l'attribution a été décidée par le Conseil d'Administration.

### Plan 26 (note 2) :

L'objectif de performance que le Conseil d'Administration a fixé correspond à une PVR de 100 %.

Le nombre d'actions attribuées définitivement à l'issue de la période d'acquisition, pour lesdits bénéficiaires est déterminé selon le barème ci-après :

PVR	% attribution
PVR > 120 %	180 %
100 % < PVR ≤ 120 %	[100 % ; 180 %]*
PVR = 100 %	100 %
95 % ≤ PVR < 100 %	25 %
PVR < 95 %	0 %

### Plan 27 (note 3) : cas particulier

Conformément à la réglementation applicable depuis le 31 décembre 2006 aux dirigeants, le conseil a décidé dans sa séance du 6 décembre 2007 que Monsieur Henri-Dominique Petit devra « *conserver au nominatif, à l'issue de la période de blocage prévu par le règlement, d'une part, la moitié des actions de performance définitivement acquises et, d'autre part, la moitié du solde des actions issues des levées de stock options après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt relatif à cette revente de titre et ce, dans la limite d'un montant équivalent à deux années de rémunération (hors bonus)* ».

### 3.5.3. Capital dilué maximum potentiel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'options restant à lever et des actions gratuites qui pourraient être attribuées si les conditions de performance sont réunies, engendrerait la création de 385 227 actions, ce qui représente une dilution maximale potentielle de 4,83 %.

## 3.6. La fabrication des produits

### 3.6.1. Les sites de production

Les procédés de fabrication du Groupe varient énormément, tant entre les différents segments qu'entre produits du même segment. Les procédés de fabrication des produits Sperian Protection comprennent notamment le moulage par injection, la découpe, la couture, l'enduction et le thermoformage. L'assemblage des produits est fait manuellement ou de façon automatisée quand les volumes ou les processus le permettent.

Les sites de production de Sperian Protection sont répartis dans le monde entier. Les produits sont fabriqués dans le respect d'un contrôle qualité strict dans les sites de production.

## Répartition des sites de production au 31 décembre 2007

	Protection de la tête	Protection du corps	Multi-produits	Total
Amérique du Nord	5	4		9
Europe occidentale	4	10		14
Autres	1	3	4	8
	10	17	4	31

Au 31 décembre 2007, le Groupe est propriétaire de 16 sites sur le total de 31. Il est locataire de 12 sites et a des crédits-baux pour 3 sites.

### 3.6.2. La sous-traitance

Sperian Protection fabrique en propre une grande partie des produits commercialisés sous ses marques. Cependant, le Groupe s'approvisionne également auprès de fabricants notamment en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est. Ainsi, le groupe Sperian Protection a constitué dès 2003 une équipe d'outsourcing basée en Chine qui a pour mission d'étudier les possibilités de développement de son activité avec un certain nombre de sous-traitants en vue de la fabrication de produits nécessitant l'intervention d'une main-d'œuvre importante. Elle est également chargée de mener le contrôle qualité sur ces produits. Cette équipe est particulièrement attentive au respect des règles d'éthiques dans le choix de ses partenaires sous-traitants.

### 3.7. Politique environnementale

Le groupe Sperian Protection a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

Les activités de production du Groupe, par leurs natures, n'ont que très peu d'impact sur les écosystèmes environnants. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à planifier et rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières, avant leur transformation en produits finis. A ce titre, 2 sites sont certifiés ISO 14000 : Höf en Allemagne (Antichute) et Autun en France (Gants). Les données présentées ci-dessous concernent les sites de production d'Europe Occidentale, d'Amérique du Nord et du Mexique : le périmètre couvert est de 25 sites de production sur 31 sites que compte le Groupe dans le monde.

#### 3.7.1. Respect de la législation

La politique d'identification, de suivi, de mesure, de contrôle et de réduction des risques sur chacun des sites du Groupe se base sur les pratiques des meilleurs standards internationalement reconnus. Les installations de Sperian Protection sont en conformité avec les réglementations nationales et locales.

Aucun accident concernant la pollution ou la contamination de l'air, de l'eau ou des sols n'a été constaté en 2007. Le Groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques en matière d'environnement.

#### 3.7.2. Consommations

Sperian Protection cherche en permanence à réduire sa consommation de ressources, en particulier en eau et en énergie dans ses processus de production et fait ainsi preuve de responsabilité « citoyenne et écologique » ; il faut noter qu'une partie importante de l'activité des sites de production

du Groupe est dans l'assemblage manuel, peu consommateur de ressources naturelles.

Sperian Protection procède à l'analyse qualitative et quantitative des processus de fabrication de ses produits, en particulier sous l'aspect ressources et matières premières, afin de déterminer le potentiel éventuel supplémentaire de réduction.

Les évolutions des consommations entre 2006 et 2007 sont les suivantes :

- Eau (services généraux et production) :  
2006 : 111 003 m<sup>3</sup>  
2007 : 93 876 m<sup>3</sup>

Cette baisse de 15 % provient principalement d'une meilleure gestion de la consommation d'eau dans les cycles de fabrication.

- Énergie :  
2006 : 551 297 MWh, dont gaz naturel 94 % et électricité 6 %.  
2007 : 641 200 MWh, dont gaz naturel 94 % et électricité 6 %.

Cette augmentation de la consommation d'énergie de 16% est la conséquence d'un hiver rigoureux en Europe et de deux nouvelles usines (Plaintel et Lozanne) plus grandes, entraînant une augmentation de la consommation pour le chauffage.

Les autres principales matières premières utilisées dans les processus de fabrication sont les plastiques (polyamide, polycarbonate,...), le coton, le cuir, l'acier, le caoutchouc et le latex.

#### 3.7.3. Déchets

Les déchets industriels du Groupe, déchets dangereux et non dangereux, sont confiés à des spécialistes du recyclage accrédités qui procèdent à un stockage et à un traitement en aval de façon adéquate. Les déchets ont représenté 2 427 tonnes en 2007.

La répartition des déchets est la suivante :

- Déchets dangereux : 65 tonnes. 47 % de ces déchets ont été incinérés, 34 % mis en décharge, et 19 % recyclés ;
- Déchets non dangereux : 2 362 tonnes. 59 % de ces déchets ont été recyclés, 39 % mis en décharge et 2 % incinérés.

#### 3.7.4. Bruits et odeurs

Les activités du groupe Sperian Protection ont généré des nuisances sonores ou olfactives minimales en 2007.

#### 3.7.5. Dépenses engagées

En 2007, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement ont été de 177 800 euros en hausse sensible par rapport à 2006.



## 4 • GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>4.1. Conseil d'administration</b>	<b>116</b>	<b>4.3. Organisation du groupe</b>	<b>126</b>
4.1.1. Les administrateurs	116	4.3.1. Une organisation mondiale	126
4.1.2. Organes de direction du Conseil	121	4.3.2. Principaux cadres dirigeants	126
4.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	121	4.3.3. Services rendus par Sperian Protection S.A. à ses filiales	127
4.1.4. Procédure mise en place pour prévenir le délit d'initié	121	4.3.4. Organigramme simplifié du Groupe au 31/12/2007	128
<b>4.2. Intérêts des dirigeants</b>	<b>122</b>	<b>4.4. Rapport du Président</b>	<b>129</b>
4.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société et de ses filiales	122	4.4.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil	129
4.2.2. Rémunération des membres du conseil d'administration	122	4.4.2. Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	131
4.2.3. Nombre d'options détenues par les membres du conseil d'administration	124	4.4.3. Limitations d'autorité du Directeur Général	132
4.2.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du conseil d'administration	124	4.4.4. Procédures de contrôle interne	133
4.2.5. Information sur les opérations conclues avec les membres du conseil d'administration	124	4.4.5. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Sperian Protection, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	137
4.2.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	125		

## 4.1. Conseil d'administration

Dans sa séance du 10 mai 2007, conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts, le Conseil a confirmé l'option préalablement retenue le 11 janvier 2005 du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence, Monsieur Henri-Dominique Petit a été reconduit dans sa fonction de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

### 4.1.1. Les administrateurs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes :

Nom, Prénom, âge ou Dénomination sociale	Date de la 1 <sup>re</sup> nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales dans la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Nombre d'actions détenues dans la Société
Philippe Alfroid, 62 ans	Administrateur : 8 avril 1991	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Directeur Général Délégué de Essilor International	7 056
Philippe Bacou, 50 ans	Administrateur : 6 septembre 2001 Directeur Général Délégué : depuis le 3 septembre 2003 pour la durée du mandat du Directeur Général	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur, Directeur Général Délégué		596
Patrick Boissier 58 ans	Administrateur : 10 mai 2007	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur	Directeur Général Cegelec	200
Ginette Dalloz, 73 ans	Administrateur : 13 avril 1983 Directeur Général Délégué : depuis le 3 septembre 2002 pour la durée du mandat du Directeur Général	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur, Directeur Général Délégué		387 224 directement et 624 144 par la S.C.F.D.
Patrice Hoppenot, 63 ans	Administrateur : 21 mai 2003	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Président de Investisseur & Partenaire	200
François de Lisle, 61 ans	Administrateur : 10 mai 2006	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur		800
Gunther Mauerhofer, 68 ans	Administrateur : 21 mai 2003	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur		801
Henri-Dominique Petit, 59 ans	Administrateur : 18 mai 2004	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Président Directeur Général		201
Philippe Rollier 65 ans	Administrateur : 10 mai 2007	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur		200
André Talmon, 68 ans	Administrateur : 16 mai 2002	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur	Président de Degan S.A. et de Degan Marketing S.A.S.	201

• **Autres fonctions et mandats exercés dans la Société :**

**Henri-Dominique Petit :**

---

Canada	Sperian Protective Apparel Ltd.	Administrateur
USA	Sperian Protection USA, Inc.	Président et administrateur
USA	Respiratory Protection de Sperian S.de RL deCV	Administrateur
USA	Bacou-Dalloz Safety, Inc	Administrateur
USA	Sperian Eye & Face Protection, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Protection Instrumentation, LLC	Administrateur
USA	Glendale Protective Technologies, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Protection Investment, Inc.	Administrateur
USA	SP USA Finance, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Fall Protection, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Protective Apparel USA, LLC	Administrateur
USA	BMP I, INC	Administrateur
USA	Sperian Fall Arrest Systems, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Protective Gloves USA, LLC	Administrateur
USA	Sperian Metal Mesh Protection USA, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Protection Americas, Inc.	Administrateur
USA	Sperian Hearing Protection, LLC	Administrateur
USA	Sperian Protection Optical, Inc.	Administrateur

---

• Historique des mandats hors groupe exercés par les mandataires sociaux

Noms des mandataires sociaux	2003	2004	2005	2006	2007
Philippe Alfreid	<i>En France</i> , Administrateur de : Essidev Essilor International Faiveley S.A. Faiveley Transport Novisia	<i>En France</i> , Administrateur de : Essilor International, Faiveley S.A. Faiveley Transport	<i>En France</i> , Administrateur de : Essilor International, Faiveley S.A. Faiveley Transport	<i>En France</i> , Administrateur de : Essilor International, Faiveley S.A. Faiveley Transport	<i>En France</i> , Administrateur de : Essilor International, Faiveley S.A. Faiveley Transport
	<i>À l'étranger</i> , Président et Administrateur de : Essilor Of America Inc. (USA), Omega Optical Holding, Inc. (USA),	<i>À l'étranger</i> , Président et Administrateur de : Essilor Of America Inc. (USA), Omega Optical Holding, Inc. (USA),	<i>À l'étranger</i> , Président et Administrateur de : Essilor Of America Inc. (USA), Omega Optical Holding, Inc. (USA),	<i>À l'étranger</i> , Président et Administrateur de : Essilor Of America Inc. (USA), Omega Optical Holding, Inc. (USA),	<i>À l'étranger</i> , Président et Administrateur de : Essilor Of America Inc. (USA), Omega Optical Holding, Inc. (USA),
	Administrateur de : Gentex Optics Inc. (USA), Visionweb Inc. (USA), Laboratories of America Holding, FI (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), EOA Investment Inc. (USA), Essilor Canada LTEE/LTD (Canada) Pro-Optic Canada Inc.(Canada) Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur de : Gentex Optics Inc. (USA), Visionweb Inc. (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), EOA Investment Inc. (USA), Essilor Canada LTEE/LTD (Canada) Pro-Optic Canada Inc. (Canada), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur de : Gentex Optics Inc. (USA), Visionweb Inc. (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), EOA Investment Inc. (USA), Essilor Canada LTEE/LTD (Canada), Pro-Optic Canada Inc. (Canada), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur de : Gentex Optics Inc. (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), EOA Investment Inc. (USA), Essilor Canada LTEE/LTD (Canada) Pro-Optic Canada Inc. (Canada), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)	Administrateur de : Gentex Optics Inc. (USA), EOA Holding Co Inc. (USA), EOA Investment Inc. (USA), Essilor Canada LTEE/LTD (Canada) Pro-Optic Canada Inc. (Canada), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Philippe Bacou	<i>En France</i> , Administrateur de : Holding Trophy S.A.	<i>En France</i> , Administrateur de : Holding Trophy S.A.	<i>En France</i> , Administrateur de : Holding Trophy S.A. Dieau Edafim S.A.	<i>En France</i> , Administrateur de : Holding Trophy S.A. Dieau Edafim S.A.	<i>En France</i> , Administrateur de : Holding Trophy S.A.
Patrick Boissier	<i>En France</i> , Vice Président du Conseil de Surveillance de : Vallourec Membre du Conseil de Surveillance de : Steria Groupe Administrateur de : Kit-Grimpe	<i>En France</i> , Vice Président du Conseil de Surveillance de : Vallourec Membre du Conseil de Surveillance de : Steria Groupe Administrateur de : Kit-Grimpe	<i>En France</i> , Vice Président du Conseil de Surveillance de : Vallourec Membre du Conseil de Surveillance de : Steria Groupe	<i>En France</i> , Vice Président du Conseil de Surveillance de : Vallourec Membre du Conseil de Surveillance de : Steria Groupe Administrateur de : Aker Yards SA	<i>En France</i> , PDG de : Chantiers de l'Atlantique, Alstom Leroux Naval, AMR Vice Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Membre du Conseil de Surveillance de Steria Groupe
Ginette Dalloz	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Patrice Hoppenot	<i>En France</i> , Membre du Conseil de surveillance de : Elior KOS (holding de Benedicta) Administrateur de : Rolot Lemesson	<i>En France</i> , Membre du Conseil de surveillance de : Elior KOS (holding de Benedicta) Administrateur de : Rolot Lemesson	<i>En France</i> , Membre du Conseil de surveillance de : Elior Administrateur de : Rolot Lemesson Burelle (S.A.)	<i>En France</i> , Membre du Conseil de surveillance de : Elior Administrateur de : Burelle (S.A.)	<i>En France</i> , Membre du Conseil de surveillance de : Ideal Connaissances S.A. Administrateur de : Burelle (S.A.)



Noms des mandataires sociaux	2003	2004	2005	2006	2007
François de Lisle	<i>En France,</i> Repr. Permanent de UEI chez : Dufour Yachts, Groupe Gascogne Kappa 26 Ortec Expansion Repr. Permanent de IDIA chez : Rep Holding  <i>À l'étranger,</i> Repr. Permanent permanent d'U I chez : International Saling Boats spa Financière Tractel Immobilière Dumoulin	<i>En France,</i> Repr. Permanent de UEI chez : Dufour Yachts, Groupe Gascogne Kappa 26 Ortec Expansion Repr. Permanent de IDIA chez : Rep Holding  <i>À l'étranger,</i> Repr. Permanent permanent d'U I chez : International Saling Boats spa Financière Tractel Immobilière Dumoulin	<i>En France,</i> Repr. Permanent permanent de CAPE Holding dans : Groupe Gascogne, Administrateur de : Groupe SMP	<i>En France,</i> Administrateur de : Groupe SMP S2M	<i>En France,</i> Administrateur de : S2M
Gunther Mauerhofer	<i>À l'étranger,</i> Administrateur ou membre du Conseil de surveillance de : Backoma S.A. (Pologne) Danone GmbH (Allemagne)	<i>À l'étranger,</i> Administrateur ou membre du Conseil de surveillance de : Backoma S.A. (Pologne) Danone GmbH (Allemagne) Danone Holding AG (Allemagne)	<i>En France,</i> Administrateur du Groupe Gascogne  <i>À l'étranger,</i> membre du Conseil de surveillance de : Danone GmbH (Allemagne) Danone Holding AG (Allemagne)	<i>En France,</i> Administrateur du Groupe Gascogne  <i>À l'étranger,</i> membre du Conseil de surveillance de : Danone GmbH (Allemagne). Danone Holding AG (Allemagne)	<i>En France</i> Administrateur du Groupe Gascogne  <i>À l'étranger,</i> membre du Conseil de surveillance de : Danone GmbH (Allemagne). Danone Holding AG (Allemagne)
Henri - Dominique Petit	<i>A l'étranger,</i> Administrateur de : filiales de Eastman Kodak en Chine et Chesapeake Corp. (US)	<i>A l'étranger,</i> Administrateur de : filiales de Eastman Kodak en Chine et Chesapeake Corp. (US)	<i>A l'étranger,</i> Administrateur de : Chesapeake Corp. (US)	<i>A l'étranger,</i> Administrateur de : Chesapeake Corp. (US)	<i>En France</i> Administrateur de : Carbone Lorraine  <i>A l'étranger,</i> Administrateur de Chesapeake Corp. (US)
Philippe Rollier	<i>En France,</i> Administrateur de Moria SA  <i>A l'étranger,</i> CEO President Lafarge North America	<i>En France,</i> Administrateur de Moria SA  <i>A l'étranger,</i> CEO President Lafarge North America	<i>En France,</i> Administrateur de Moria SA  <i>A l'étranger,</i> CEO President Lafarge North America	<i>En France</i> Administrateur de Moria SA  <i>A l'étranger,</i> CEO President Lafarge North America	<i>En France</i> Administrateur de Moria SA Carbone Lorraine Morriez SA Membre du Conseil de Surveillance : Financière Gregoire  <i>A l'étranger,</i> Administrateur Sorocco Products
André Talmon	<i>En France,</i> Président de : Carrières Degan Association IMA Administrateur de : ARD	<i>En France,</i> Président de : Carrières Degan Association IMA Administrateur de : ARD	<i>En France,</i> Président de : Carrières Degan Association IMA Administrateur de : ARD	<i>En France,</i> Président de : Carrières Degan Association IMA Administrateur de : ARD	<i>En France,</i> Président de : Degan SA

#### • Informations relatives aux administrateurs<sup>(1)</sup>

**Philippe Alfroid** est Directeur Général Délégué de la société Essilor International qu'il a rejoint en 1972. Administrateur de la Société depuis 1991, à la fusion des groupes Bacou et Christian Dalloz en septembre 2001, en alternance avec Monsieur Philippe Bacou, il a assumé jusqu'au 11 janvier 2005, la présidence de la Société. Il est, depuis le 11 janvier 2005, le Président du Comité des nominations et rémunérations. Philippe Alfroid est ingénieur ENSEHRMA-Grenoble et est titulaire d'un Master of Science (MIT).

**Philippe Bacou** a rejoint le groupe Bacou en 1985 après une carrière d'expert-comptable et, en a assumé la présidence de 1996 jusqu'au rapprochement avec le groupe Christian Dalloz. Puis, après avoir assumé la présidence de la Société entre 2001 et 2003, il exerce la fonction de Directeur Général Délégué et de Président du Comité de stratégie de la Société, jusqu'au 31 décembre 2006.

**Patrick Boissier** est, depuis janvier 2008, directeur général de la société Cegelec. Il a occupé, entre 1997 et 2007, le poste de Président du secteur marine d'Alstom et Président Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique. Il avait auparavant occupé divers postes au sein des groupes Pechiney, Europa-Metalli et ELFI. Patrick Boissier est diplômé de l'École Polytechnique et est également administrateur de l'École des Mines de Nantes et de l'Institut Français de la Mer.

**Ginette Dalloz** a débuté sa carrière au sein du groupe Rhône-Poulenc avant de créer avec son mari le groupe Christian Dalloz et d'en assumer la direction générale après son décès en 1991. Ginette Dalloz est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales Jeunes Filles. Elle exerce au sein de la Société la fonction de Directeur Général Délégué.

**Patrice Hoppenot** a principalement exercé entre 1971 et 1985 des fonctions financières dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, puis en 1985 a pris la Présidence de Géladour (distribution de produits surgelés). En 1988, il crée avec trois autres fondateurs la société BC Partners, investisseur financier indépendant européen, spécialisé en LMBO qu'il quitte en 2001 pour fonder la société Investisseur & Partenaire pour le Développement dont il est le Président. Cette société financière de droit mauricien a pour objet de réaliser des investissements utiles aux pays en voie de développement, en accompagnement des entrepreneurs. Patrice Hoppenot est ingénieur civil des mines de Paris et titulaire d'un MBA de l'université de Chicago.

**François de Lisle** est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et a effectué toute sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole qu'il a intégré en 1973. Il a rejoint le groupe CAPE Holding en 1988 (anciennement dénommée Union d'Études et d'Investissement), dont la société Crédit Agricole Capital Investissement (anciennement dénommée

Idia Participations) est une composante, pour y exercer les fonctions de Directeur d'Investissements. À ce titre, il a été nommé représentant permanent de la société Crédit Agricole Capital Investissement au conseil d'administration de la Société à partir du 18 mars 2003, jusqu'à son départ du groupe Crédit Agricole fin janvier 2006.

**Gunther Mauerhofer** a débuté sa carrière chez Kimberly-Clark en 1963. En 1984, il rejoint le groupe Danone en tant que Directeur de Développement de toutes les divisions, puis Directeur des Opérations Internationales de la division biscuit ; il termine sa carrière professionnelle en février 2002 en qualité de Vice-Président Europe Centrale et de l'Est de la division produits laitiers. Gunther Mauerhofer est diplômé de l'université de Vienne, de la SAIS (School of Advanced International Studies) de John Hopkins, université de Bologne en Italie et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

**Henri-Dominique Petit** est ingénieur de l'École Supérieure de Physique et Chimie de Paris, titulaire d'un DEA en physique nucléaire, d'un doctorat 3<sup>e</sup> cycle en Électronique, Corpusculaire et diplômé de l'Advanced Management Program de l'INSEAD. Il a rejoint le groupe Kodak en 1975 au sein duquel il a exercé de nombreux postes opérationnels et de direction générale tant en France, qu'aux États-Unis ou en Angleterre avant d'être nommé en février 2001, Président de la région Asie-Pacifique, poste basé à Shanghai. Nommé Directeur Général du groupe Bacou-Dalloz en mai 2004, il exerce également la fonction de Président du conseil d'administration depuis le 11 janvier 2005.

**Philippe Rollier** est diplômé de l'INA Paris-Grignon et de l'Institut de Sciences Politiques de Paris. Il a réalisé toute sa carrière au sein du groupe Lafarge où il occupait jusqu'à son départ fin 2006, les fonctions de Président Directeur Général de Lafarge North America et de Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge depuis janvier 2001. Monsieur Philippe Rollier a également exercé entre 2003 et 2006 la fonction d'administrateur de la fondation « Wolf Trap Foundation for the Performance Arts » (Etats-Unis) et du « National Building Museum » (Etats-Unis).

**André Talmon** a débuté sa carrière au sein du groupe Exxon Chemicals puis a exercé des fonctions de direction au sein du groupe Rio Tinto jusqu'en 2001. André Talmon est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

(1) pour la qualification d'administrateur indépendant, se reporter au rapport du Président paragraphe 4.4.

#### • Déclarations concernant les mandataires sociaux

À la connaissance de la Société :

- 1) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux ;
- 2) aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- 3) aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des mandataires sociaux emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- 4) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- 5) il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, d'un mandataire social et son intérêt privé et/ou d'autres devoirs.

#### 4.1.2. Organes de direction du Conseil

Dans sa séance du 10 mai 2007, conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts, le Conseil a confirmé l'option préalablement retenue le 11 janvier 2005 du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence, Monsieur Henri-Dominique Petit a été reconduit dans sa fonction de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le conseil du 10 mai 2007 a confirmé les mandats de Directeur Général Délégué de Madame Ginette Dalloz et Monsieur Philippe Bacou. La durée de leurs fonctions est celle de leur mandat d'administrateur.

Les directeurs généraux délégués exercent au sein de la Société la principale fonction d'assister le directeur général dans des missions que ce dernier peut leur confier. Au-delà de cette mission d'assistance, ayant les mêmes pouvoirs que le directeur général en cas de cessation des fonctions ou d'empêchement de ce dernier, ils permettent la continuité dans la gestion et la direction de la Société et conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

#### 4.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 du Code de commerce, le Président rendra compte aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée qui se tiendra en principe le 19 mai 2008, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, accompagnées des éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général. Les informations concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont décrites dans ce rapport présenté in extenso au paragraphe 4.4.1. Les limitations du Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.4.3.

#### 4.1.4. Procédure mise en place pour prévenir le délit d'initié

Au cours de l'année 2002, les administrateurs ont adopté une procédure interne applicable aux administrateurs et aux salariés dans le but de limiter le risque de délit d'initiés.

Cette procédure a été mise à jour en 2007 pour être conforme aux nouvelles réglementations européennes et en particulier la directive « Abus de marché ». Le Groupe tient à jour la liste des personnes qualifiées d'initiés permanents : ce sont principalement le Président et les administrateurs de la Société, les membres du Comité Exécutif, certains salariés de la Société travaillant pour la direction financière, la direction juridique et la direction de la communication. Pour les personnes inscrites sur cette liste, il est interdit d'effectuer des transactions dans les deux semaines précédant l'annonce par le Groupe de ses résultats (annuels et semestriels) et de son chiffre d'affaires trimestriel. La direction financière publie sur l'intranet du Groupe les dates de début et de fin de ces périodes d'interdiction.

De plus, pour les initiés permanents comme pour tous les employés de la Société, dès que toute personne a connaissance d'une Information Privilégiée, il est interdit d'effectuer toute transaction avant le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la publication dans la presse d'un communiqué annonçant l'Information Privilégiée. Le Groupe établit dans ce cas là une liste des personnes qualifiées d'initiés occasionnels

## 4.2. Intérêts des dirigeants

### 4.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société et de ses filiales

Les intérêts des membres des organes d'administration et de direction dans le capital de la Société, au 5 mars 2008, sont les suivants :

Administrateur	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Pourcentage en droit de vote
Philippe Alfroid	7 056	0,1	0,1
Philippe Bacou	596	ns	ns
Patrick Boissier	200	ns	ns
Ginette Dalloz *	387 224	5,1	8,0
Patrice Hoppenot	200	ns	ns
François de Lisle	800	ns	ns
Gunther Mauerhofer	801	ns	ns
Henri-Dominique Petit	201	ns	ns
Philippe Rollier	200	ns	ns
André Talmon	201	ns	ns
<b>TOTAL</b>	<b>397 479</b>	<b>5,2</b>	<b>8,1</b>

\* Actions détenues directement par Madame Ginette Dalloz. Pour les intérêts détenus indirectement se reporter au chapitre 5.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, aucun administrateur ne détient de participation significative dans une des sociétés filiales de Sperian Protection.

### 4.2.2. Rémunération des membres du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2007, le montant global des rémunérations brutes, directes et indirectes, de toute nature, perçues par les membres du conseil d'administration de la Société s'est élevé à 1 300 789 € dont 210 052 € au titre des jetons de présence. L'information détaillée pour tous les membres du conseil d'administration est donnée au chapitre 1, note 5 des notes annexes aux comptes consolidés.

Les modalités d'attribution des jetons de présence adoptées par les administrateurs pour l'année 2007 sont décrites dans le chapitre 4.4.1.

Au cours de l'exercice 2007, les mandataires sociaux suivants ont perçu un salaire : le Président Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués. Le détail de ces rémunérations est donné en note 5.4. de l'annexe aux comptes consolidés.

Le montant de la provision retraite relative aux mandataires sociaux est non significatif.

### • Au bénéfice du Président Directeur Général (Henri-Dominique Petit)

#### Rémunération directe et indirecte :

- une rémunération brute annuelle fixe de 555 000 € (incluant 5 semaines de congés payés par an), payable en 12 mensualités ;
- dans le cadre de la politique définie par la Société pour ses dirigeants, une rémunération variable due au titre d'une année est versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année suivante. Elle s'élève, à objectifs atteints, à 60 % de la rémunération brute annuelle fixe. Elle peut aller, dans le cas de dépassement des objectifs, jusqu'à 120 % de la rémunération brute annuelle fixe. Les modalités pratiques de cette rémunération variable (notamment les objectifs à atteindre) sont déterminées annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations. Pour l'exercice 2006 payable en 2007, les deux critères retenus ont été la croissance organique et le free cash flow. Le calcul global de la performance par rapport aux objectifs Groupe se montant à 150 %, la prime sur réalisation des objectifs a été de 477 000 €. Pour l'exercice 2007 payable en 2008, les mêmes critères ont été retenus. Le conseil d'administration, dans sa séance du 4 mars 2008, a retenu la proposition du Comité des Nominations et Rémunérations et, considérant que le calcul global de la performance par rapport aux

objectifs Groupe se monte à 132 %, la prime sur objectif octroyée à Monsieur Henri Dominique Petit est de 439 560 € ;

- la Société a pris au bénéfice du Directeur Général une assurance chômage spéciale pour les mandataires sociaux (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise (GSC), régime de base, durée d'indemnisation de 24 mois), dont elle supporte le coût ;
- les frais engagés pour l'exercice de ses attributions au sein de la Société sont remboursés selon les règles applicables au sein de la Société. Une voiture avec chauffeur pour les trajets professionnels est mise à sa disposition.

#### **Indemnités susceptibles d'être dues :**

- clause de non concurrence : en cas de cessation de son mandat de Directeur Général et, en contrepartie de l'engagement de non concurrence pendant une période de un an pris par Monsieur Henri-Dominique Petit, une indemnité mensuelle égale à 50 % de la rémunération mensuelle fixe qu'il aura perçue immédiatement avant la rupture de son mandat social sera versée. La Société pourra renoncer à la présente clause de non-concurrence et se libérer de son obligation de versement de l'indemnité mensuelle en informant Monsieur Henri-Dominique Petit de sa décision dans un délai de deux mois à compter de la cessation du mandat social ;
- indemnités de départ : Depuis 2005, les engagements pris au bénéfice des présidents, directeurs généraux, directeurs généraux délégués des sociétés dont les titres sont cotées, et qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, sont soumis à la procédure des conventions réglementées. La loi du 21 août 2007 subordonne lesdits éléments de rémunération, indemnités et avantages au respect de conditions liées aux performances du dirigeant bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société. Le conseil d'administration, dans sa séance du 4 mars 2008, a confirmé l'indemnité de départ votée lors de la première nomination de Monsieur Henri Dominique Petit en mai 2004 en subordonnant cette indemnité à des conditions de performance ;

c'est ainsi que :

- a)** dans le cas où la Société mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de Directeur Général de Monsieur Henri-Dominique Petit, (notamment par révocation, non-renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Henri-Dominique Petit, correspondant à 1,5 fois la rémunération totale qui lui aura été versée au titre des douze mois précédant la rupture ;

- b)** une indemnité de départ volontaire, correspondant à 1,5 fois la somme de la rémunération annuelle fixe et du bonus à objectifs atteints (60 % de la rémunération brute annuelle fixe) sera par ailleurs versée à Monsieur Henri-Dominique Petit dans le cas où il démissionnerait dans un délai de six mois à compter de :

- la prise de contrôle, au cours des trois exercices sociaux à venir, donnant à un groupe d'actionnaires autres que ceux composant le tour de table actuel, plus du tiers du capital ou des droits de vote de la Société par voie d'acquisition ou de fusion, ou
- la mise en liquidation de la Société.

- c)** le versement de l'indemnité forfaitaire prévue aux paragraphes a) ou b) sera subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

**Mesure de la performance :** moyenne de la performance de Monsieur Henri-Dominique Petit sur les trois années civiles précédant son départ. La performance sera mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le conseil d'administration qui servent au calcul de la rémunération variable annuelle.

**Conditions de performance :** pour un taux moyen de performance constaté par le conseil d'administration, supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 % de son montant.

Pour un taux moyen de performance constaté par le conseil d'administration, supérieur ou égal à 90 % et inférieur à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 % de son montant.

Pour un taux moyen de performance constaté par le conseil d'administration, supérieur ou égal à 70 % et inférieur à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 % de son montant.

Pour un taux moyen de performance constaté par le conseil d'administration, supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 % de son montant.

Pour un taux de performance constaté par le conseil d'administration, inférieur à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre de plan d'options et d'actions gratuites soumises à des conditions de performance.

#### **• Au bénéfice des Directeurs Généraux Délégués (Ginette Dalloz et Philippe Bacou) :**

Madame Ginette Dalloz et Monsieur Philippe Bacou bénéficient en rémunération de leur fonction d'un versement annuel de 20 004 € pour Madame Ginette Dalloz et de 30 000 € pour Monsieur Philippe Bacou. En outre, sur justificatifs, tous les frais de déplacement, de mission et de réception, et plus généralement de tous les frais qu'ils sont amenés à engager dans l'exercice de leur fonction leur sont remboursés.

#### 4.2.3. Nombre d'options détenues par les membres du conseil d'administration

À l'exception de Monsieur Henri-Dominique Petit, aucun administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achats d'actions ou d'actions de performance de la Société à la date du 31 décembre 2007.

À l'exception de Monsieur Henri-Dominique Petit, aucune option de souscription d'actions et aucune action gratuite de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux, au cours de l'année 2007 :

Options de souscription ou d'achat consenties ou actions gratuites soumises à performance attribuées à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ Actions souscrites ou achetées	Prix (€)	Dates d'échéance	Plan*
Options consenties durant l'exercice à Henri-Dominique Petit par la Société et par toute société du Groupe	8 000	84,47	6 /12/2015	24
Actions gratuites soumises à performance attribuées à Henri-Dominique Petit par la Société et par toute société du Groupe	3 726	na	6/12/2011(**)	27
Options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007	0	0	0	0

\* Pour l'historique des attributions, voir chapitre 3 paragraphe 3.4.3.

\*\* Terme de la première période dite d'attribution : 6/12/2009 ; terme de la seconde période dite de conservation 6/12/2011.

Les membres du conseil d'administration détenaient, au 31 décembre 2007, 81 226 options de souscription d'actions et actions gratuites soumises à performance de la Société :

Administrateurs	Nombre d'options ou actions gratuites souscrites ou achetées	Prix de souscription (€)	Plans afférents	Dates d'échéances
Henri-Dominique Petit	40 000	51,59	7 septembre 2004	7 septembre 2010
Henri-Dominique Petit	14 000	70,85	7 décembre 2005	7 décembre 2013
Henri-Dominique Petit	15 500	96,36	7 décembre 2006	7 décembre 2014
Henri-Dominique Petit	8 000	84,47	6 décembre 2007	6 décembre 2015
Henri-Dominique Petit	3 726	na	6 décembre 2007	6 décembre 2011
<b>TOTAL</b>	<b>81 226</b>			

#### 4.2.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du conseil d'administration

Aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie n'a été donnée par la Société en faveur des administrateurs.

#### 4.2.5. Information sur les opérations conclues avec les membres du conseil d'administration

En application des nouvelles dispositions concernant les engagements pris au bénéfice du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, le conseil d'administration de la Société a reconduit, au titre de l'année 2007, les conventions décrites au paragraphe 4.2.2. ci-dessus au titre de la clause de non concurrence d'une part et de l'indemnité de départ d'autre part. Hormis ces conventions, il n'existe pas d'opérations conclues directement avec les administrateurs qui ne présentent le caractère d'opérations courantes, notamment aucun contrat de service entre les mandataires sociaux et la Société.

## 4.2.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec M. Henri-Dominique Petit

En date du 23 janvier 2007, le conseil d'administration de votre société a décidé de la rémunération de M. Henri-Dominique Petit. Ainsi, les engagements pris avec le président-directeur général relatifs à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, d'une part, au titre de la clause de non-concurrence et de l'indemnité de départ, d'autre part, sont identiques à ceux déjà existants et sont les suivants :

#### a. Clause de concurrence

Dans le cas où votre société mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise à la retraite), au mandat de directeur général de M. Henri-Dominique Petit, (notamment par révocation, non-renouvellement du mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion), une indemnité forfaitaire sera versée à M. Henri-Dominique Petit, correspondant à 1,5 fois la rémunération totale qui lui aura été versée au titre des douze mois précédant la rupture.

#### b. Indemnité de départ

Une indemnité de départ volontaire, correspondant à 1,5 fois la somme de la rémunération annuelle fixe et du bonus à objectifs atteints (€ 300.000 bruts) sera par ailleurs versée à M. Henri-Dominique Petit dans le cas où il démissionnerait dans un délai de six mois à compter de :

- la prise de contrôle, au cours des trois exercices sociaux à venir, donnant à un groupe d'actionnaires autres que ceux composant le tour de la table actuel, plus du tiers du capital ou des droits de vote de la société par voie d'acquisition ou de fusion, ou
- la mise en liquidation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dijon et Paris-La Défense, le 10 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT  
Claude Cornuot

ERNST & YOUNG Audit  
Jean-François Ginies

## 4.3. Organisation du groupe

### 4.3.1. Une organisation mondiale

Le Groupe a adopté une organisation mondiale comprenant, d'une part, les Strategic Business Units (SBU) basées sur les lignes de produits et répondant directement aux exigences de la mondialisation et, de l'autre, les Market Business Unit (MBU), implantées géographiquement, qui agissent localement afin de mieux satisfaire les besoins spécifiques des clients. Les SBU recouvrent la Protection de la tête (oculaire, respiratoire et auditive) et la Protection du corps (gants, vêtements, chaussures et antichute). Leurs missions sont le marketing stratégique, la gestion des gammes de produits, la recherche et le développement, ainsi que la fabrication. Les MBU correspondent quant à elles aux principales implantations de Sperian Protection. Elles couvrent trois zones : l'Amérique (Nord et Sud), L'EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et l'Asie-Pacifique. Leurs missions sont le marketing opérationnel, la vente et la logistique. À ce titre, ces entités enregistrent la majorité du chiffre d'affaires des différentes lignes de produits.

### 4.3.2. Principaux cadres dirigeants

À la date du présent document, outre le Directeur Général Henri-Dominique Petit, nommé le 7 juin 2004, les principaux cadres dirigeants de Sperian Protection sont les suivants :

**Marc Beaufils**, de nationalité française, a rejoint Sperian Protection en mars 2007 en qualité de Directeur en charge des marchés Europe, Moyen-Orient et Afrique (ventes, logistique et marketing). Il était auparavant basé en Suisse, en tant que Vice-Président pour l'Europe de la branche Savory Food Flavor de Firmenich S.A. Il a auparavant exercé des responsabilités de management d'activités au niveau mondial chez SICPA et marketing et commerciales au sein de International Paper. Marc Beaufils est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

**Janet Dekker**, de nationalité néerlandaise, a rejoint le groupe Sperian Protection en mai 2004 en qualité de Directeur des Ressources Humaines du Groupe. Elle a occupé auparavant divers postes de ressources humaines au sein des groupes Honeywell puis Sodexho Alliance, en Europe comme aux États-Unis. Elle est titulaire d'un diplôme de Psychologie de l'Université d'Amsterdam.

**Mark Hampton**, de nationalité américaine, a rejoint le groupe Sperian Protection en juillet 2002, en qualité de Directeur de la division Protection Auditive après un parcours international dans le groupe Nike où il a exercé en particulier les fonctions de Président de Nike Team Sports, Inc. En novembre 2004, il a pris la responsabilité de l'ensemble des activités de Protection de la tête. Il est titulaire d'un BBA in Mathematics and Economics de l'université du Wisconsin à Oshkosh (États- Unis).

**Brice de La Morandière**, de nationalité française, a rejoint le groupe Christian Dalloz en 1997, en qualité de Directeur Financier, après un parcours international chez CarnaudMetalbox où il a exercé les fonctions de Directeur Financier de la branche « boîtes spéciales ». Il est désormais Executive Vice President de Sperian Protection en charge de l'ensemble des fonctions administratives et financières du Groupe et des activités de protection du corps (gants, chaussures, vêtements). Il est titulaire d'une licence en droit, d'un DEA en management stratégique et est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

**Jerry McGurkin**, de nationalité américaine, a rejoint le groupe Christian Dalloz en 1995. Au cours de ces années, il a principalement travaillé dans la division Respiratoire du Groupe où il exerce à ce jour la fonction de Directeur. Préalablement à son entrée dans le Groupe il a exercé les fonctions de Président de Neotronics, un fabricant d'instruments de détection de gaz aux États Unis et de Directeur Général de l'activité Produits Industriels chez Allied Signal. Jerry McGurkin est diplômé d'un Bachelor of Science de l'University of Central Connecticut ainsi que d'un MBA de l'université de New Haven.



**Mike Moorefield**, de nationalité américaine, a rejoint le groupe Sperian Protection en juin 2002 en qualité de Directeur en charge des marchés Amériques (ventes, organisation logistique et marketing). Mike Moorefield était auparavant chez Rubbermaid où ses dernières fonctions, après un parcours commercial, étaient celles de Président de la division Produits Commerciaux. Il est diplômé de Virginia Tech et est titulaire d'un MBA de l'université Nova-Southeastern de Floride aux États-Unis.

**Joe Reimer**, de nationalité américaine, a rejoint le groupe Christian Dalloz en janvier 1981. Au cours de ces vingt-six années, Joe Reimer a notamment été en charge de la direction commerciale pour les marchés américains des produits de Protection de la tête. Joe Reimer est désormais Directeur de la division Protection Antichute du groupe Sperian Protection, position qu'il a occupée pendant cinq ans au sein du groupe Christian Dalloz. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Marketing de l'université de l'État de New-York à Oswego.

**Jérôme Ronze**, de nationalité française, a rejoint Sperian Protection en mai 2007 en tant que directeur financier. Il occupait précédemment le poste de contrôleur financier de Gemalto, le leader mondial des cartes à puces. Il avait auparavant eu une carrière à l'international dans le groupe Schlumberger où il a exercé des fonctions financières en Amérique du Sud, aux États-Unis et en Chine. Jérôme Ronze est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un Master of Business Administration.

**Philippe Suhas**, de nationalité française, a rejoint le groupe Sperian Protection en mars 2002 en qualité de Directeur en charge des marchés Europe, Moyen-Orient et Afrique (ventes, logistique et marketing). Au cours du premier semestre 2007, il a pris en charge la direction des activités de Protection oculaire. Philippe Suhas avait occupé précédemment diverses responsabilités au sein du groupe Valeo. Il est diplômé de l'Institut National Polytechnique de Grenoble et de l'École des Hautes Études Commerciales.

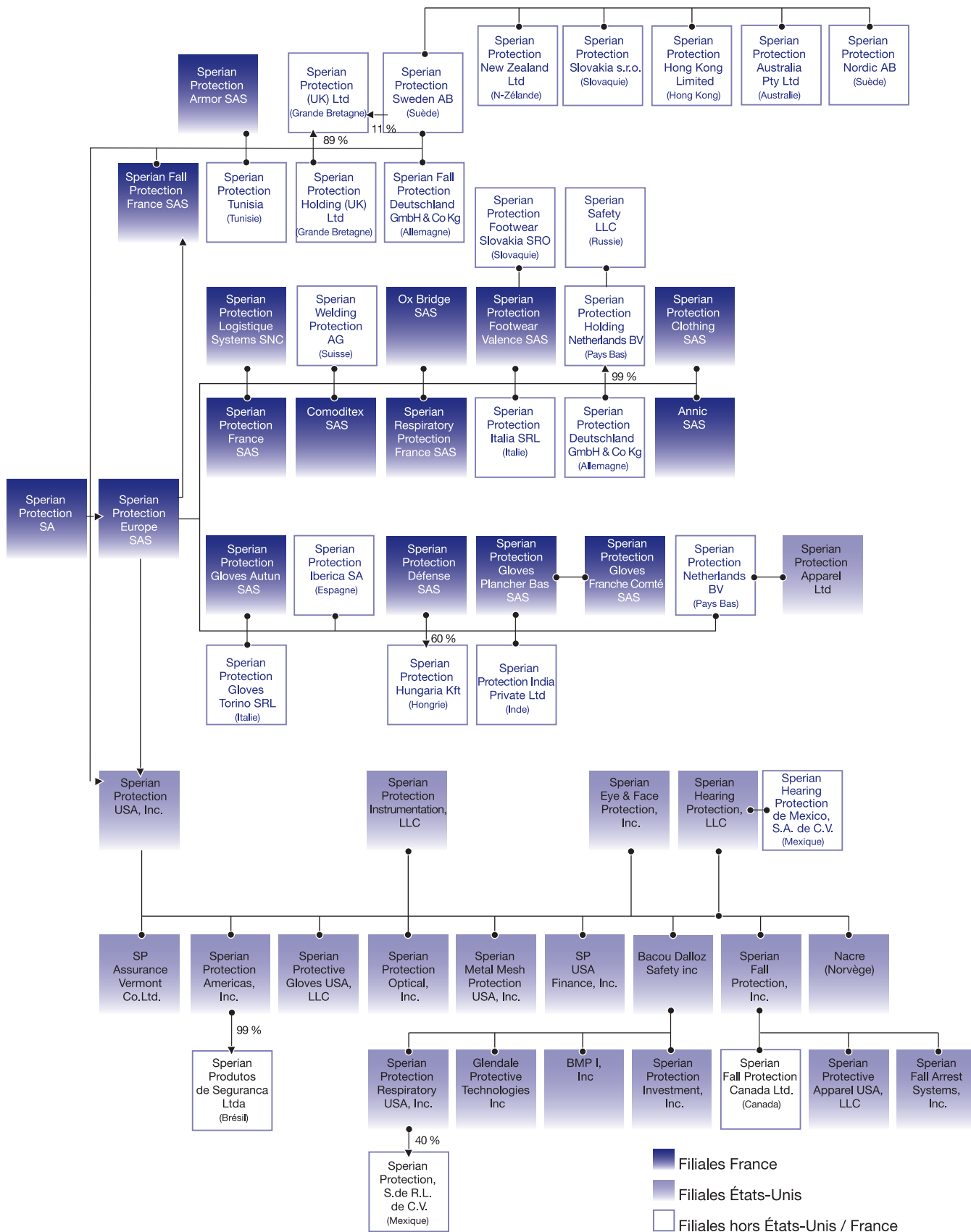
#### 4.3.3. Services rendus par Sperian Protection S.A. à ses filiales

Sperian Protection S.A. fournit un certain nombre de services aux sociétés du groupe Sperian Protection. Ces services sont facturés aux sociétés du Groupe sur la base des coûts réels majorés d'un pourcentage de 6 % et selon le principe du respect des prix de « pleine concurrence » (« arm's length price principle »). Le montant global de ces facturations intra-groupe au 31 décembre 2007 était de 29 millions d'€.

Ces services rentrent essentiellement dans les catégories suivantes :

- services de gestion généraux : stratégie générale en termes de produits, d'activités et d'expansion géographique ;
- services administratifs et financiers : financement et trésorerie, centres de services partagés (« shared service center ») ;
- services juridiques ;
- services de développement : études et réalisations d'implantations dans de nouveaux pays ou renforcement dans les pays existants, négociations et conclusions de contrats d'acquisition et de partenariat, études techniques, commerciales et financières préalables à ces acquisitions ;
- prestations de services en matière de technologie de l'information : coûts du centre de données et services informatiques généraux, coûts afférents à la mise en place des ERP.

#### 4.3.4. Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2007



100 % détenues directement et/ou indirectement par le groupe sauf si mention particulière

Pour les mandats exercés par les dirigeants de la société mère dans ses filiales, se reporter au paragraphe 4.1.1.

## 4.4. Rapport du Président

### 4.4.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil

Au 4 mars 2008, le Conseil est composé de dix administrateurs. Ont la qualification d'administrateurs indépendants : Patrick Boissier, Patrice Hoppenot, François de Lisle, Gunther Mauerhofer, Philippe Rollier et André Talmon, soit 6 administrateurs.

#### • Qualification d'administrateur indépendant

Les administrateurs ont retenu dans leur délibération du Conseil du 23 janvier 2003 la définition du rapport AFEP/MEDEF. C'est ainsi qu'est considéré comme indépendant un administrateur qui n'est pas :

- salarié du Groupe et qui ne l'a pas été au cours des cinq derniers exercices clos ;
- mandataire social ou représentant légal de toute société apparentée et qui ne l'a pas été au cours des cinq derniers exercices clos ;
- représentant légal d'une société dont le Groupe ou un représentant légal ou un salarié du Groupe est mandataire social et qui ne l'a pas été au cours des cinq derniers exercices clos ;
- bénéficiaire avec la Société d'une relation économique significative (fournisseur, client) ou banquier de la Société ;
- parent proche avec un mandataire social ;
- ancien commissaire aux comptes ou partenaire ou employé d'un cabinet ayant été auditeur de la Société et ayant été en exercice au sein du Groupe au cours des cinq derniers exercices clos ;
- mandataire social de la Société depuis plus de douze ans ;
- enfin, pour tout membre détenant plus de 10 % du capital, le Conseil déclare si l'existence de cette participation lui fait perdre la qualité de membre indépendant.

#### • Règlements intérieurs et Charte de l'administrateur

Conformément à la Loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> août 2003, le Conseil procède à la formalisation des règlements intérieurs du conseil d'administration et de chaque Comité. Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été adopté le 11 mars 2004. Le règlement intérieur du Conseil a été adopté le 11 mai 2005. Suite à la décision du conseil d'administration de dédier, à compter de janvier 2007, certaines réunions du conseil uniquement à la stratégie, le conseil dans sa séance du 7 décembre 2006, a modifié en conséquence le règlement intérieur.

Il contient les principes suivants :

- les administrateurs représentent les intérêts de l'ensemble des actionnaires. Tous s'engagent à respecter les droits et obligations définis dans la Charte de l'administrateur et le règlement intérieur du conseil d'administration et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société ;

- les administrateurs doivent détenir 200 actions ;
- la fonction du Conseil est de réfléchir, d'orienter et de surveiller la gestion de la Société assurée par le Directeur Général et son équipe ;
- le Conseil se réunit régulièrement, au minimum quatre fois par an. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil et votent les délibérations qui leur sont soumises par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication, étant précisé que la présente stipulation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, révocation et rémunération du Président du conseil d'administration, Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ; établissement des comptes consolidés et comptes annuels et du rapport de gestion ; approbation du budget ;
- trois Comités - Audit, Nominations et Rémunérations et, Gouvernance - pour préparer les sujets relevant de leur compétence pour approbation par l'ensemble du Conseil. D'autres Comités ad hoc peuvent être constitués en cas de besoin ;
- le Directeur Général rend compte de sa gestion au Conseil ;
- le Directeur Général est mandataire social. Il fait partie du conseil d'administration.

#### • Fonctions du Conseil

- le Conseil définit la stratégie à moyen et long terme de la Société sur proposition du Directeur Général. Pour ce faire, il peut utiliser tous les moyens disponibles à l'intérieur ou à l'extérieur de la Société ;
- le Conseil approuve les objectifs quantitatifs et qualitatifs à court et moyen terme, présentés par le Directeur Général et, veille à leur cohésion avec la stratégie du Groupe approuvée par lui-même auparavant ;
- le Conseil approuve le budget annuel qui en découle ;
- le Conseil approuve toutes les décisions d'acquisition ou de vente de sociétés ou de branche(s) d'activité(s) ;
- le Conseil approuve tous les projets d'investissement supérieurs à un montant défini dans les limitations d'autorité du Directeur Général ;
- le Conseil évalue la performance du Directeur Général et de son équipe directe. Il définit, par le biais du Comité des Nominations et Rémunérations, partie intégrante du Conseil, les rémunérations des cadres dirigeants (Directeur Général, Directeur Administratif et Financier, Directeurs opérationnels, etc.) ;
- le Directeur Général et son équipe gèrent au quotidien le Groupe en respectant la stratégie du Groupe telle qu'approuvée par le conseil d'administration, dans le respect des procédures internes de gestion du Groupe, de la Charte de comportement éthique et du développement durable de l'entreprise.

## • Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour les rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont décidés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

À ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération et d'avantages qui se décomposent comme suit :

- une rémunération brute annuelle fixe de 555 000 € (incluant 5 semaines de congés payés par an), payable en 12 mensualités ;
- dans le cadre de la politique définie par la Société pour ses dirigeants, une rémunération variable due au titre d'une année sera versée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année suivante. Elle s'élève, à objectifs atteints, à 60 % de la rémunération brute annuelle fixe. Elle peut aller, dans le cas de dépassement des objectifs, jusqu'à 120 % de la rémunération brute annuelle fixe. Les modalités pratiques de cette rémunération variable (notamment les objectifs à atteindre) sont déterminées annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations. Pour l'exercice 2006 payable en 2007, les deux critères retenus ont été la croissance organique et le free cash flow. Le calcul global de la performance par rapport aux objectifs Groupe se montant à 150 %, la prime sur réalisation des objectifs a été de 477 000 €. Pour l'exercice 2007 payable en 2008, les mêmes critères ont été retenus. Le conseil d'administration, dans sa séance du 4 mars 2008, a retenu la proposition du Comité des Nominations et Rémunérations et, considérant que le calcul global de la performance par rapport aux objectifs Groupe se monte à 132 %, la prime sur objectif octroyée à Monsieur Henri-Dominique Petit est de 439 560 € ;
- la Société a pris au bénéfice du Directeur Général une assurance chômage spéciale pour les mandataires sociaux (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise (GSC), régime de base, durée d'indemnisation de 24 mois), dont elle supporte le coût ;
- les frais engagés pour l'exercice de ses attributions au sein de la Société sont remboursés selon les règles applicables au sein de la Société. Une voiture avec chauffeur pour les trajets professionnels est mise à sa disposition ;
- Monsieur Henri-Dominique Petit a bénéficié de 8000 options de souscription d'actions et 3726 actions gratuites soumises à des conditions de performance. En application de la réglementation entrée en vigueur le 31 décembre 2006 qui prévoit que le conseil doit décider de la quantité des actions de performance attribuées ou actions issues de levées d'options que les dirigeants sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, le conseil d'administration dans sa séance du 6 décembre 2007, a décidé que Monsieur Henri-Dominique Petit devra conserver au nominatif, à l'issue

de la période de blocage prévu par le règlement, (i) d'une part, la moitié des actions de performance définitivement acquises et, (ii) d'autre part, la moitié du solde des actions issues des levées de stock options après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et le paiement de l'impôt relatif à cette revente de titre et ce (iii) en cumul, dans la limite d'un montant équivalent à deux années de rémunération (salaire fixe brut hors bonus).

Les Directeurs Généraux Délégués, Madame Ginette Dalloz et Monsieur Philippe Bacou bénéficient en rémunération de leur fonction d'un versement annuel de 20 004 € pour Madame Ginette Dalloz et de 30 000 € pour Monsieur Philippe Bacou. En outre, sur justificatifs, tous les frais de déplacement, de mission et de réception, et plus généralement de tous les frais qu'ils sont amenés à engager dans l'exercice de leur fonction leur sont remboursés.

## • Rémunération de l'administrateur

L'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2007 avait voté un montant global de 225 000 € pour l'année 2007. La somme de 210 052 € a été effectivement allouée. Les modalités d'attribution des jetons de présence adoptées par les administrateurs ont été les suivantes :

### Première règle :

L'attribution d'un jeton de 1 070 € par réunion pour les membres résidant en Europe. Lorsque les administrateurs assistent au conseil par vidéo conférence ou par conférence téléphonique le jeton de 1 070 € leur est attribué quelque soit le lieu d'où il participe à la réunion.

### Seconde règle :

L'attribution de jetons de présence complémentaires pour les membres du Conseil qui sont indépendants ou qui ne sont pas un actionnaire majeur de la Société. En 2007, il s'agissait de Messieurs Patrick Boissier, Patrice Hoppenot, François de Lisle, Gunther Mauerhofer, Philippe Rollier et André Talmon. Cette rémunération s'élève à 16 000 €.

### Troisième règle :

Tout membre d'un comité qui se réunit au moins une fois par an, perçoit une rémunération de 1 600 € par an. Pour le Président du Comité d'Audit, une rémunération supplémentaire de 1 600 € par an a été accordée.

Pour l'exercice 2008, il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en principe le 19 mai 2008, une allocation au titre des jetons de présence de 240 000 € contre 225 000 € voté pour l'année 2007.

#### **4.4.2. Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**

##### **• Nombre de réunions et taux de participation**

Au cours de l'année 2007, le Conseil s'est réuni à 10 reprises. Tous les administrateurs étaient présents à 3 réunions, 90 % à 4 réunions, 80 % à 2 réunions et 70 % à une réunion.

##### **• Décision et informations du conseil d'administration**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration a eu connaissance, examiné ou adopté, lors de chaque réunion, les points suivants :

- examen et approbation des procès verbaux des conseils d'administration précédents ;
- revue financière (budget et résultats) ;
- revue de l'activité (écoulée et perspectives) ;
- examen et approbation des recommandations faites par les Comités qui se sont tenus entre deux réunions du conseil d'administration ;
- revue de la stratégie.

L'évaluation du conseil et de ses comités réalisée en 2006 avait conclu à la nécessité de remplacer le comité stratégique par des séances spécifiques du conseil d'administration. Les conseils de mars, juillet et octobre, ont donc consacré une grande partie de leur séance à l'analyse des orientations stratégiques du Groupe tant au niveau global de la Société que par segment d'activité.

A l'occasion de certains conseils d'administration, les sujets suivants ont été également abordés :

- reconduction des mandats du Président - Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, reconduction du mode d'organisation composition et fonctionnement de la direction générale et du conseil d'administration, renouvellement des administrateurs, rémunération des administrateurs, approbation des conventions réglementées ;
- gouvernement d'entreprise ; examen des résultats du questionnaire sur l'évaluation du conseil et des comités ;
- constatation de l'augmentation de capital de la Société suite à la levée d'options de souscription d'actions ;
- organisation générale du Groupe ;
- changement de la marque du Groupe : Bacou-Dalloz par Sperian et rationalisation du portefeuille de marques du Groupe ;
- changement de dénomination sociale du Groupe : Bacou-Dalloz par Sperian Protection ;
- mise en œuvre du Programme de Rachat d'Actions ;
- attribution de stock-options et actions gratuites soumises à conditions de performance ;
- mise en place d'un Plan Epargne Groupe ;
- octroi de cautions, sûretés ;

- arrêté des comptes annuels ;
- refinancement du Groupe ;
- acquisitions ou cessions d'actifs ;
- accords commerciaux majeurs pour l'entreprise ;
- investissements significatifs ;
- litiges ;
- préparation et convocation de l'Assemblée Générale annuelle en mai 2007 et d'une Assemblée Générale Extraordinaire en juillet 2007.

##### **• Travaux préparatoires aux réunions du Conseil**

Il est envoyé à chaque administrateur dans les jours précédant la réunion, la convocation, l'ordre du jour, les principaux documents nécessaires à l'analyse des points examinés et le procès-verbal de la précédente réunion du conseil d'administration. Les documents complémentaires présentés au cours des réunions du conseil d'administration leur sont remis en séance.

Par ailleurs une compilation des articles de presse et des rapports d'analyse financière est, soit mise à disposition pendant le conseil d'administration, soit envoyée ultérieurement.

Aucune formation spécifique extérieure n'a été proposée aux administrateurs (ou suivie par eux) sur les modalités d'exercice de leurs fonctions, sur les caractéristiques particulières de la Société, de ses activités ou de son secteur d'activité. Mais les administrateurs ont bénéficié d'une information interne portant sur les activités du Groupe à l'occasion de visites de sites (tenue d'un conseil sur le site de Plaintel (Côtes d'Armor) en janvier 2007 et Lozanne (Rhône) en janvier 2008) et de salons professionnels ou de réunions avec les dirigeants de l'entreprise autres que les mandataires sociaux.

##### **• Organisation et fonctionnement des Comités**

###### **Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est composé, au 4 mars 2008, de Messieurs François de Lisle (Président du Comité), Patrice Hoppenot et Gunther Mauerhofer.

Le Comité d'Audit a pour mission d'émettre un avis sur les méthodes comptables employées pour établir les comptes, et sur l'organisation de l'audit interne de la Société. Par ailleurs, il est chargé d'examiner les risques et engagements hors bilan, et le montant des honoraires des commissaires aux comptes. Il a également pour mission de sélectionner et d'examiner les modalités de renouvellement des commissaires aux comptes. Le Comité s'informe notamment auprès du Directeur Financier, des responsables de l'audit interne, du contrôle de gestion et de la trésorerie ainsi que des commissaires aux comptes de la Société.

En outre, le Comité a entendu les conclusions des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés. Il s'est assuré que les moyens mis en œuvre par la Société permettaient à ceux-ci de remplir leurs missions. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2007 pour l'examen des comptes de l'exercice 2006 (provisaires et définitifs), des comptes semestriels 2007 et des comptes provisoires 2007. Le taux de présence a été de 100 % à 3 réunions et 66 % à 1 réunion.

Outre l'examen des comptes, les sujets principaux abordés ont concerné : le programme d'audit et le contrôle interne, la politique financière du Groupe en particulier la structure de la dette et la gestion de la trésorerie, le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la politique vis-à-vis des commissaires aux comptes, l'impact dans les comptes des projets majeurs pour la Société, des litiges, des acquisitions récentes, l'examen des projets d'acquisitions ou de cessions et la sécurité informatique. Le comité a, sur recommandation du comité de gouvernance, effectué une auto évaluation.

#### **Le Comité des Nominations et Rémunérations**

Le Comité comprend, au 4 mars 2008, Messieurs Philippe Alfröid, (Président du Comité), Patrick Boissier et Philippe Rollier.

Ce Comité a notamment pour mission de présélectionner les administrateurs indépendants, d'examiner et d'émettre un avis sur les propositions de rémunération des membres du Comité de direction de la Société, les politiques de rémunération variable des autres salariés, les modalités d'attribution des options de souscription d'action (stocks options), les plans de motivation long terme des salariés et d'une manière générale d'émettre un avis sur les changements significatifs intervenus dans l'organisation générale du Groupe.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2007. Le taux de présence a été de 66 % à quatre réunions. Ses travaux ont porté plus spécifiquement sur les rémunérations des dirigeants et des membres du Comité Exécutif, la politique de rémunération variable de la Société et notamment la définition des objectifs et la détermination des critères de performance retenus, le plan de succession, la définition du nouveau plan de règlement des stock-options et actions gratuites assorties de conditions de performance, l'attribution de stock-options et actions gratuites en 2007, les restrictions apportées à l'exercice des stock-options et actions gratuites par Henri-Dominique Petit en application des dispositions réglementaires relatives aux mandataires sociaux, la rémunération des administrateurs.

#### **Le Comité de Gouvernance**

Le Comité de Gouvernance est composé, au 4 mars 2008, de Monsieur André Talmon, (Président du Comité), Madame Ginette Dalloz et Messieurs Philippe Alfröid, Philippe Bacou,

Philippe Rollier et Henri-Dominique Petit, depuis sa nomination à la fonction de Président du conseil d'administration de la Société.

Ce Comité veille au bon fonctionnement de l'entreprise en accord avec la charte de gouvernance en toute transparence et coopération avec la direction générale du Groupe. Il a de ce fait mission d'évaluer le fonctionnement du Conseil et des Comités et de proposer, le cas échéant, des adaptations aux règles existantes.

Ce Comité s'est réuni trois fois en 2007. Le taux de présence a été de 83 % à une réunion et 66 % à deux réunions. Ses travaux ont porté plus spécifiquement sur l'évaluation du conseil et des comités, la le lancement d'une prochaine évaluation, le bilan de la déclinaison de la Charte Éthique au sein de l'entreprise, les attentes des fonds d'investissements sur la gouvernance, le développement durable à travers les questions de sécurité (accidents du travail) le comportement sociétale de l'entreprise face aux questions sur l'environnement, les relations fournisseurs, la société civile et les collaborateurs.

#### **• Évaluation de l'activité du conseil d'administration**

Chaque Comité présente systématiquement, lors des séances du conseil d'administration qui suivent, un compte-rendu du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent.

Le Conseil et les comités ont fait l'objet d'une évaluation en 2006. Le comité d'audit a procédé à une auto évaluation en 2007 et le comité de gouvernance a décidé de lancer une évaluation simplifiée en 2008 sous la forme d'un bilan de l'application des recommandations faites en 2006 et de lancer une nouvelle évaluation en 2009.

#### **4.4.3. Limitations d'autorité du Directeur Général**

Le conseil d'administration du 11 janvier 2005 a modifié les limitations adoptées par le Conseil du 23 janvier 2003 amendées ultérieurement par le Conseil du 22 mai 2003. Ces dispositions ont fixé des limitations détaillées aux pouvoirs du Directeur Général en matière d'acquisition, de cession, d'emprunt, de prêt, de garantie, d'engagement exceptionnel de dépenses et de recrutement des personnels de direction.

En particulier, le Directeur Général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil pour :

- engager la Société pour toute opération à caractère stratégique (fusion, acquisition ou cession) au-delà d'un montant d'un million d'euros et pour tout investissement non prévu au budget au-delà d'un montant de 500 000 € ;
- solliciter tout prêt pour un montant supérieur à 5 000 000 d'€ ;

- accorder une garantie à un tiers d'un montant supérieur à 4 000 000 d'€ ;
- conclure ou résilier des contrats de conseil dans le cadre normal de l'activité comportant une obligation financière annuelle supérieure à 500 000 € ;
- conclure ou résilier tout type d'accord contractuel dans le cadre normal de l'activité supérieur à 5 000 000 d'€ par accord ;
- déclencher des procédures juridiques qui engagent la Société sur des montants supérieurs à 1 000 000 d'€.

Toutefois dans l'hypothèse d'une situation d'urgence qui nécessite de prendre une décision immédiate, le Directeur Général n'est pas lié par les limitations décrites ci-dessus et est autorisé à agir dans la défense des intérêts de Sperian Protection en relation avec la mise en œuvre de ses attributions. Il devra informer par écrit, immédiatement, le Président du Comité du Conseil concerné, des décisions ainsi prises par lui.

#### 4.4.4. Procédures de contrôle interne

Les éléments constitutifs de ce rapport ont été présentés régulièrement au Comité d'Audit du Groupe. Ils ont été jugés conformes aux pratiques et aux dispositifs existants.

##### • Introduction

Dans le cadre de la poursuite de ses activités et de sa stratégie, le groupe Sperian Protection fait face à un certain nombre de risques et aléas, exogènes ou endogènes. En vue d'y remédier, le groupe Sperian Protection a mis en place une organisation adaptée ainsi que des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier et de s'assurer que le groupe Sperian Protection s'est doté de moyens suffisants pour se prémunir de tels risques. L'objectif de cette structure est aussi de conforter l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques.

##### • Objectifs du Groupe en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise du groupe Sperian Protection. Il s'applique dans toutes les filiales du Groupe. Le Groupe a adopté une définition du contrôle interne, en ligne avec les standards COSO (Committee of Sponsoring Organisation). Sperian Protection met en œuvre un cadre de contrôle interne intégré à l'échelle du Groupe visant à garantir que les risques liés à ses activités sont identifiés et maîtrisés efficacement. Le cadre de contrôle interne englobe les politiques et procédures destinées à :

- assurer que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans les lois et les règlements applicables au Groupe et sont conformes aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- assurer la protection du patrimoine et la préservation des

actifs du Groupe ;

- garantir la qualité et la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion qui sont destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle, aux actionnaires et au public.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que des risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

#### • Composantes du dispositif de contrôle interne

##### L'environnement de contrôle

L'environnement de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe est fondé sur :

- une organisation interne claire et appropriée au business-model du groupe. Ainsi, l'organisation en place est le reflet de la manière dont le Groupe est géré ; c'est-à-dire par famille de produits (SBU : oculaire, respiratoire, auditif, antichute, vêtements, chaussures et gants) et par marchés géographiques (MBU : EMEA, Amériques et Asie-Pacifique). Les SBU sont responsables du marketing stratégique, du développement et de la fabrication des produits, et, à ce titre, leur sont rattachés les directeurs d'usine. Les fonctions commerciales et marketing opérationnel sont assurées au sein des MBU. Les fonctions support (ressources humaines, contrôle de gestion, consolidation, audit interne, trésorerie, juridique) disposent, par ailleurs, des moyens nécessaires pour soutenir et contrôler l'ensemble des opérations du Groupe ;
- des systèmes d'information adaptés aux activités et à l'organisation du Groupe ;
- des outils et processus de gestion des ressources humaines permettant au Groupe de disposer des compétences nécessaires à la conduite de ses activités et à la réalisation de ses objectifs d'une part, et de veiller à l'évolution et à la formation continue de l'ensemble des collaborateurs d'autre part ;
- une culture d'entreprise fondée sur le respect des personnes, l'efficacité du travail en équipe, l'innovation et l'orientation client ;
- un corpus de normes internes dont le Code Éthique fait partie intégrante. Le Code Éthique de Sperian Protection définit les pratiques responsables et citoyennes, applicables à tous les échelons de l'entreprise, et témoigne de l'engagement du Groupe pour le strict respect des principes internationaux sur les droits de l'homme et les pratiques commerciales. Il contribue également à la culture d'entreprise qui entend promouvoir un comportement éthique en toute circonstance, la responsabilisation, la transparence, l'exemplarité hiérarchique et la sincérité des informations fournies ou des engagements de chacun. Diffusé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, il constitue également un guide de conduite pour chacun, quelle que soit sa nationalité ou sa culture.

### **La communication et la diffusion de l'information**

La communication Groupe s'appuie sur une organisation claire et des outils de communication adaptés. La communication interne institutionnelle veille à la diffusion d'informations pertinentes, fiables et en temps opportuns aux différents acteurs du Groupe via son réseau de correspondants locaux et l'intranet du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de systèmes d'information adaptés permettant la prévision et la gestion au quotidien de l'activité. Comme en 2007, le Groupe poursuivra en 2008 son plan stratégique de modernisation et d'harmonisation des ERP au sein des entités du groupe.

### **La gestion des risques**

L'identification des risques principaux du Groupe (risques du marché, industriels, environnementaux) est de la responsabilité des directeurs de SBU (famille de produits) et de MBU (zone géographique). Elle se fait lors du suivi régulier des affaires. Lorsqu'un changement ou un incident peut avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs, cette information est remontée aux différents directeurs, membres du Comité Exécutif. Ceux-ci les analysent et définissent les actions correctives et/ou la modification de la stratégie à adopter. Les principaux risques sont présentés dans le chapitre 1 du présent document de référence.

En particulier, le département Corporate Trésorerie veille au quotidien à la gestion des couvertures de change et des taux d'intérêt. Un rapport mensuel de trésorerie est établi par le département Trésorerie et communiqué aux membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, le département audit interne réalise en permanence, dans le cadre de ses travaux, un travail d'identification et d'évaluation des outils de maîtrise et de gestion des risques encourus par les entités auditées. Ce travail donne lieu à une restitution spécifique à la direction générale.

### **Les activités de contrôle**

Les principaux outils qui structurent les activités de contrôle au sein du Groupe sont :

- Le manuel de contrôle interne. Réalisé en 2004, il a été présenté au Comité d'Audit et aux commissaires aux comptes. La direction générale l'a ensuite diffusé à l'ensemble des entités du Groupe. Il est également disponible sur l'intranet du Groupe.  
Ce manuel identifie les principaux risques potentiels encourus par les processus du Groupe et propose pour chacun une réponse de contrôle interne approprié. L'ensemble des principes communs et des procédures de contrôle visant à assurer la fiabilité des informations financières et comptables ainsi qu'un fonctionnement optimal des processus de l'entreprise y sont détaillés.

Les principaux processus couverts sont :

- investissements ;
- achats ;
- gestion des stocks ;
- revenue ;
- ressources humaines et paye ;
- trésorerie ;
- systèmes d'information ;
- l'ensemble des procédures et règles documentées et mises en œuvre par la plupart des entités du groupe dans le cadre de la certification ISO. Ces procédures homogènes et complémentaires avec celles du manuel de contrôle interne concernent les activités opérationnelles telles que la gestion de la production ou celle des achats ;
- les contrôles informatiques développés par le département informatique et comprenant principalement :
  - le développement, la modification et l'entretien des systèmes, des programmes informatiques et des applications ;
  - l'archivage et la conservation des programmes et des données ;
  - la sécurité des systèmes, des bases de données et des applications.

### **La gestion du contrôle interne**

La direction générale, dispose d'outils divers pour superviser en permanence les activités du Groupe, tels que par exemple :

- le système de reporting mensuel permettant de suivre, d'analyser en permanence les réalisations de l'ensemble des unités du Groupe et de prendre les décisions qui s'imposent. Une description détaillée de ce système est présentée dans le paragraphe suivant ;
- les divers indicateurs de pilotage appuyant l'analyse des réalisations des divisions ou départements du Groupe ;
- la supervision des investissements réalisée depuis 2005 par un Comité d'Investissement dont l'objectif est de garantir une allocation des ressources en cohérence avec la stratégie du Groupe. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Financier et du Directeur du Contrôle Financier. Ils sont en charge de la revue détaillée en fonction de critères de rentabilité, d'analyse de risques et de cohérence stratégique des engagements de dépenses, investissements supérieurs à 200 000 €, acquisitions, litiges importants et contrats d'achat.

Par ailleurs, la direction générale réalise des évaluations périodiques de la performance et de la correcte application du système de contrôle interne dans les entités opérationnelles et les départements support du Groupe. Le département audit interne est un des acteurs majeurs de l'organisation diligentés par la direction générale et le Comité d'Audit pour la conduite de ces évaluations.



### • Organisation et travaux de l'audit interne en 2007

Le Groupe s'est doté depuis 2004 d'un département audit interne. Ses principales missions sont les suivantes :

- s'assurer de l'efficacité de l'organisation en fonction des objectifs fixés par le Groupe ;
- analyser la correcte application et la pertinence des procédures de contrôle interne et définir les plans d'amélioration ;
- de façon générale, identifier les risques inhérents à l'activité et évaluer les processus en place pour y remédier.

Le département audit interne dispose d'un accès illimité aux membres du Comité d'Audit ainsi qu'à toutes les sources d'informations au sein du Groupe. Composé de 3 membres, le département audit interne a aussi la vocation de former les futurs cadres financiers et/ou opérationnels du Groupe. Ainsi, l'équipe d'audit interne a été entièrement renouvelé ces deux dernières années suite à l'évolution en interne de ces membres.

Chaque année, un plan d'audit est préparé et approuvé par la direction générale du Groupe et par le Comité d'Audit. Le plan d'audit pour l'année 2007 a été validé par le Comité d'Audit au cours de sa réunion du 28 février 2007. Le nombre de missions effectuées au cours de l'année 2007 s'est élevé à 15 ; elles ont essentiellement porté sur des aspects opérationnels. Les conclusions de ces travaux ont été régulièrement présentées au Comité d'Audit du Groupe. La communication des conclusions des audits aux commissaires aux comptes est effectuée de façon permanente tout au long de l'année.

De manière générale, les travaux d'audit conduits en 2007 et depuis 2004 ont permis de valider l'adéquation de l'organisation du contrôle interne du Groupe et des activités de contrôles des filiales. Bien qu'aucune anomalie majeure n'ait été constatée, les audits ont permis d'identifier certaines opportunités d'amélioration des activités de contrôle de certaines entités et de proposer des recommandations pour y remédier. Le management des unités concernées se base sur les propositions de l'audit interne pour établir un plan d'action en réponse aux opportunités d'amélioration identifiées.

### • Le contrôle de l'information comptable et financière

Les activités de contrôle de l'information comptable et financière sont des éléments majeurs du contrôle interne. Outre les outils généraux décrits précédemment, elles s'appuient sur :

#### Les règles comptables du Groupe

Les règles comptables de Sperian Protection sont regroupées dans des Financial Accounting Policies (FAP) qui décrivent les règles applicables pour chacun des postes du compte de résultat et du bilan, en particulier: immobilisations, stocks, créances, fournisseurs, trésorerie, fiscalité, provisions, capitaux propres, dividende, ventes, coûts des ventes, coûts de R&D, marketing, personnel administratif et ressources humaines.

Ces règles permettent un traitement comptable des transactions cohérent entre les diverses entités du groupe et en conformité avec les normes comptables IFRS.

#### L'organisation des services comptables

Compte tenu de son implantation internationale, le groupe Sperian Protection a opté pour une organisation des services comptables alliant une approche locale et « régionale » de ses services comptables. Ainsi, en plus des départements comptables rattachés aux entités, deux Centres de Services Partagés (CSP) ont été implantés à Roissy en France et à Smithfield aux Etats-Unis. Ces derniers sont en charge du traitement de l'information comptable pour tous les processus permettant un traitement centralisé. Le Groupe a poursuivi en 2007 la centralisation des comptabilités des unités Européennes et Américaines au sein des deux CSP.

### **Les procédures d'élaboration des comptes consolidés du Groupe**

Le responsable de la consolidation des comptes est rattaché au contrôleur financier du Groupe. La consolidation des comptes est établie deux fois par an, pour les comptes semestriels et les comptes annuels.

Les états financiers consolidés sont élaborés sur la base des liasses de consolidation renseignées par les comptables de chaque entité qui travaillent à partir des instructions définies par le service consolidation. Elles sont transmises au responsable de la consolidation qui les valide.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (normes comptables IFRS, plan comptable Groupe, instructions de l'AMF) ;
- une fiabilité de l'information financière ;
- et l'intégrité des données.

Les responsables des unités opérationnelles ainsi que leurs contrôleurs de gestion respectifs valident les états financiers de leurs entités et signent une lettre d'affirmation de leur conformité aux règles comptables du Groupe.

### **La gestion de l'information comptable et financière**

La revue des reportings mensuels constitue le principal outil de supervision de l'information comptable et financière produite. Les résultats mensuels sont systématiquement comparés au budget.

Le processus budgétaire démarre avec l'établissement d'objectifs par la direction générale et la définition d'enveloppes commerciales pour le Groupe. Des sessions sont ensuite organisées au cours du dernier trimestre pour la présentation des budgets par famille de produit (SBU) et par zone géographique (MBU) et pour le budget des fonctions centrales. La consolidation de l'ensemble des budgets se termine mi-décembre. En cours d'année, le budget fait l'objet de révisions trimestrielles. Pour le budget 2008, la présentation a été faite au conseil d'administration au mois de décembre 2007. Les réalisations sont suivies et analysées chaque mois au travers du système de reporting.

La procédure de reporting du Groupe est basée sur une revue mensuelle des ventes, du bilan et du compte de résultat par rapport au budget. Les reportings mensuels suivent les mêmes règles comptables que les comptes semestriels et annuels publiés. Les états financiers sont établis par le contrôleur de gestion de chaque unité, qui présente son analyse au responsable opérationnel. Une présentation des éléments majeurs touchant l'activité ainsi qu'une analyse des écarts significatifs par rapport au budget sont effectuées tous les deux mois par les responsables opérationnels et financiers de chaque activité à la direction générale.

#### **4.4.5. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Sperian Protection, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Sperian Protection et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Dijon et Paris-La Défense, le 10 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT  
**Claude Cornuot**

ERNST & YOUNG Audit  
**Jean-François Ginies**



## 5 • INFORMATION DES ACTIONNAIRES

<b>5.1. Renseignements concernant la Société</b>	<b>140</b>		
5.1.1. Dénomination et siège social	140		
5.1.2. Forme juridique et législation applicable	140		
5.1.3. Date de constitution et date d'expiration	140		
5.1.4. Objet social	140		
5.1.5. Registre du commerce et des sociétés	140		
5.1.6. Consultation des documents juridiques relatifs à la Société	140		
5.1.7. Exercice social	140		
5.1.8. Affectation et répartition du résultat	140		
5.1.9. Paiement du dividende	141		
5.1.10. Administration de la Société	141		
5.1.11. Assemblées Générales	141		
<b>5.2. Renseignements concernant le capital émis</b>	<b>143</b>		
5.2.1. Modification du capital et des droits attachés aux actions	143		
5.2.2. Forme et inscription en compte des actions	143		
5.2.3. Service des titres de la Société	143		
5.2.4. Transmission des actions	143		
5.2.5. Franchissement de seuil statutaire	143		
		5.2.6. Évolution du capital de la Société au cours des 5 dernières années	143
		<b>5.3. Capital autorisé mais non émis</b>	<b>144</b>
		5.3.1. Délégations de compétence pour augmenter le capital social	144
		5.3.2. Programme de rachat d'actions	144
		<b>5.4. Répartition du capital et des droits de vote</b>	<b>145</b>
		5.4.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	145
		5.4.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	147
		5.4.3. Autocontrôle	148
		5.4.4. Pactes d'actionnaires	148
		5.4.5. Personnes détenant le contrôle de la Société	148
		<b>5.5. Marché du titre</b>	<b>148</b>
		5.5.1. Place de cotation	148
		5.5.2. Évolution du cours	149
		<b>5.6. Dividendes et politique de distribution</b>	<b>150</b>
		<b>5.7. Politique d'information</b>	<b>150</b>
		5.7.1. Responsable de l'information	150
		5.7.2. Calendrier de communication financière	150

## 5.1. Renseignements concernant la Société

### 5.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination : Sperian Protection  
Siège social : ZI Paris Nord II, 33, rue des Vanesses  
93420 Villepinte.

### 5.1.2. Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun français des sociétés commerciales et plus particulièrement par le livre deuxième du Code de commerce, ainsi que par la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

### 5.1.3. Date de constitution et date d'expiration

La Société a été constituée le 8 juin 1983 pour une durée de 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. La Société prendra fin le 24 juin 2082, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire.

### 5.1.4. Objet social

(article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- la prise sous toute forme de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises ayant une activité de fabrication, achat, vente et le commerce de tout équipement de protection individuelle à usage professionnel, sportif ou de loisirs consistant en des dispositifs, moyens, produits ou accessoires destinés à la protection et à la sécurité des personnes tels que sans que la liste ne soit limitative : lunettes, bouchons d'oreille, systèmes de protection contre les chutes en hauteur, vêtements, chaussures, gants, appareils de protection respiratoire, ainsi que la fourniture de tous services, conseils et recommandations dans le domaine de la protection. (*Modification proposée à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui se réunira en principe le 19 mai 2008*) ;
- et généralement, de faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption,

d'avances, d'achat ou de vente de titres et de droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

### 5.1.5. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 327 359 345 (code APE – 741 J).

### 5.1.6. Consultation des documents juridiques relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social, ZI Paris Nord II, 33, rue des Vanesses, 93 420 Villepinte – France.

### 5.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 5.1.8. Affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après réduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue en dessous de ce dixième.

Le solde diminué, le cas échéant, de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende égal à 5 % du montant libéré et non amorti des actions de la Société qu'ils possèdent. Ce dividende n'est pas cumulatif d'un exercice aux suivants.

Sur le surplus, l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine. Le solde s'il en existe un est réparti entre les actionnaires à titre de superdividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Le tout est valable sous réserve de la création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

#### **5.1.9. Paiement du dividende**

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement des dividendes ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en action.

Les dividendes versés en numéraire peuvent être payés au moyen d'un chèque, d'un virement en banque ou par virement postal, envoyé au titulaire du titre à son adresse connue de la Société.

Le paiement du dividende correspondant à des actions ayant fait l'objet d'une demande d'identification de la part de la Société dans les conditions figurant aux articles L. 228-2 à L. 228-3-1 du Code de commerce et pour lesquelles les informations requises n'auraient pas été transmises dans les délais légaux ou seraient incomplètes ou erronées, sera différé jusqu'à la régularisation de l'identification.

#### **5.1.10. Administration de la Société**

Lors de sa réunion du 10 mai 2007, le conseil d'administration a confirmé le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Henri-Dominique Petit, Président en sus de son mandat de Directeur Général.

#### **5.1.11. Assemblées Générales**

Les décisions collectives des actionnaires de la Société sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les

assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie. Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales extraordinaires. Les Assemblées Générales régulièrement convoquées et constituées représentent l'universalité des actionnaires. Leurs décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, dissidents et incapables.

#### **• Convocation – réunions**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles ont lieu, soit au siège social soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### **• Conditions d'admission**

Conformément à la nouvelle législation entrée en vigueur en 2007, tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies dans les délais légaux : au plus tard le troisième jour ouvré précédant le jour de l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire.

#### **• Tenue de l'Assemblée**

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé de ce Conseil, s'il en a été désigné, ou encore par l'administrateur délégué pour remplacer le Président. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptants, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Les procès verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi et aux règlements.

### • **Quorum – vote**

Dans les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

### • **Assemblée Générale ordinaire**

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale ordinaire, dans les formes et délais fixés par la loi et les règlements. En dehors de cette assemblée annuelle, le conseil d'administration peut convoquer exceptionnellement toute assemblée ordinaire lorsqu'il en reconnaît l'utilité. L'Assemblée Générale ordinaire se compose de tous les actionnaires ayant le droit de vote, même de ceux propriétaires d'une seule action.

### • **Assemblée Générale extraordinaire**

L'Assemblée Générale extraordinaire peut apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la législation en vigueur. L'Assemblée Générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires ayant un droit de vote au minimum. L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. *(Modification proposée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se réunira en principe le 19 mai 2008)*

À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, l'Assemblée Générale extraordinaire pourra supprimer le droit de vote double après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

### • **Droit de vote double**

(article 25 des statuts résultant de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 13 décembre 1985)

Le droit de vote de chaque membre de l'Assemblée Générale est proportionnel au montant nominal des actions qu'il possède et représente sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu

égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux septième et huitième alinéas de l'article L. 228-1 du Code de commerce peut, sous réserve de répondre à la demande de la Société ou de son mandataire de communiquer au préalable, dans les conditions légales, la liste des propriétaires non résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil. Le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel en vertu du huitième alinéa de l'article L. 228-1 ou du deuxième alinéa de l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres en vertu des articles L. 228-2 ou L. 228-3 du Code de commerce, ne peut être pris en compte.

Au 5 mars 2008, le total des droits de vote exerçables représentait 9 740 379 voix dont 2 175 373 au titre des votes doubles. Le nombre de droits de vote exerçables correspond au nombre total des droits de vote théoriques net des actions privées de droit de vote. En application du règlement général de l'AMF, la société publie régulièrement la déclaration mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre des droits de vote. Cette information est disponible comme toute information réglementée sur le site du groupe [sperianprotection.com](http://sperianprotection.com).

### • **Droit de communication des actionnaires**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



## 5.2. Renseignements concernant le capital émis

À la date de dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, soit le 11 avril 2008, le capital social de la Société est fixé à la somme de 15 307 446 €. Il est divisé en 7 653 723 actions de 2 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

### 5.2.1. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 5.2.2. Forme et inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Chacune de ces catégories obéit aux dispositions légales qui lui sont applicables. Toutes valeurs mobilières émises par la Société sont également nominatives ou « au porteur identifiable ». Les actions « au porteur » sont « au porteur identifiable ».

### 5.2.3. Service des titres de la Société

La Société a délégué le service de ses titres à :

CACEIS Corporate Trust  
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
Téléphone : + 33 1 57 78 34 44  
Fax : + 33 1 49 08 05 08  
Email : ct-contact@caceis.com

### 5.2.6. Évolution du capital de la Société au cours des 5 dernières années

Date	Opérations	Augmentations de capital		Nombre cumulé d'actions de la Société	Montant successif du capital nominal (en €)
		Nominal	Prime		
2003	Exercice d'options de souscription	9 020	240 848,76	7 618 807	15 237 614
2005	Exercice d'options de souscription	17 160	386 350,91	7 627 387	15 254 774
2006	Exercice d'options de souscription	61 286	2 214 472,58	7 658 030	15 316 060
2007	Exercice d'options de souscription	184 538	7 008 597,70	7 750 299	15 500 598
2008	Exercice d'options de souscription	2 220	71 706,00	7 751 409	15 502 818
2008	Annulation de titres	195 372	7 021 857,66	7 653 723	15 307 446

Il n'y a pas eu d'évolution du capital au cours de l'année 2004.

## 5.2.4. Transmission des actions

Les transmissions des actions de la Société entre vifs ou par décès s'effectuent librement. Les actions de la Société sont transmises à l'égard des tiers et de la Société par un ordre de virement de compte à compte. Les actions de la Société non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

### 5.2.5. Franchissement de seuil statutaire

(article 6 des statuts)

Outre les dispositions légales applicables aux franchissements de seuils, toute personne physique ou morale qui détient ou viendrait à détenir une fraction de capital de la Société égale à 2,5 % du capital, sera tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement. Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 2,5 % est franchi.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions citées ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

### 5.3. Capital autorisé mais non émis

#### 5.3.1. Délégations de compétence pour augmenter le capital social

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2007 a délégué au conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital en €	Montant nominal maximal autorisé d'émissions de valeurs mobilières en €	Date de l'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice 2007
Autorisation d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 000 000	250 000 000	10-mai-07	11-juil-09	aucune
Autorisation d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 000 000	250 000 000	10-mai-07	11-juil-09	aucune
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes			10-mai-07	11-juil-09	aucune
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social	10 %		10-mai-07	11-juil-09	aucune

Ces délégations ont remplacé et annulé les délégations données par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005.

#### 5.3.2. Programme de rachat d'actions

La mise en place d'un programme de rachat d'actions régi par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce avait fait l'objet d'un descriptif publié le 5 avril 2007 sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF. Ce programme permettant à la Société d'intervenir dans les limites fixées par ledit programme, pour une période maximum de dix huit mois à compter de ladite assemblée et sur la base du prix maximum d'achat de 180 €, a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2007.

Au 5 mars 2008, le Groupe détenait en propre 88 717 de ses actions.

Ce programme de rachat d'actions a été mis en œuvre de la manière suivante au cours de l'année 2007 :

- la société Exane BNP Paribas, prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance aux fins d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, a procédé entre le 1er janvier 2007 et le 5 mars 2008, pour le compte de Sperian Protection à l'achat de 77 161 actions et à la cession de 61 516 actions ;
- par ailleurs, le conseil d'administration, lors de ses séances du 20 septembre 2007 et du 22 janvier 2008, a autorisé la Société a procédé au rachat d'actions en vue (i) d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société par attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites, (ii) d'annuler les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, (iii) de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre

d'opérations de croissance externe initiées par la société. Du 20 septembre 2007 au 5 mars 2008, le Groupe a procédé au rachat de 163 715 actions qui ont été affectés à l'annulation d'actions (97 686 actions) et en vue d'attribuer des actions aux salariés (66 029 actions). Le prix moyen d'achat de ces actions a été de 76 €.

Il sera proposé aux actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra en principe le 19 mai 2008 d'annuler et de remplacer cette délégation par une nouvelle disposition décrite dans le document « Texte des résolutions » à consulter conjointement au présent document de référence.

En vertu de cette autorisation, les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre n'excédant pas 10 % des actions composant le capital social de la Société au 5 mars 2008, c'est-à-dire 765 372 actions sur la base du capital au 4 mars 2008, pour un montant maximum théorique de 107 152 080 €, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales. Le prix maximum d'achat serait de 140 € par action. Les objectifs de ce programme de rachat, dont la durée serait de 18 mois, seraient l'attribution des actions aux salariés et la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité, la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières, l'annulation de titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des

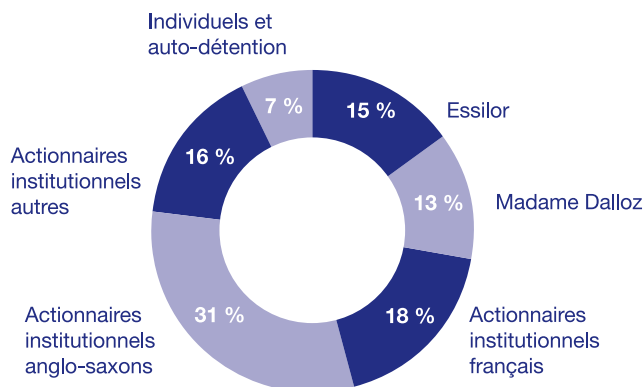
actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée. Cette autorisation a été exercée par le conseil d'administration du 4 mars 2008 qui a décidé de l'annulation de 97 686 actions.

Il sera proposé aux actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra en principe le 19 mai 2008 d'annuler et de remplacer cette autorisation par une disposition identique décrite dans le document « Texte des résolutions » à consulter conjointement au présent document de référence.

## 5.4. Répartition du capital et des droits de vote

### 5.4.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

L'enquête Euroclear en date du 31 décembre 2007, effectuée auprès des intermédiaires financiers détenant un minimum de 10 000 titres Sperian Protection, a permis d'identifier environ 6 750 actionnaires au porteur représentant 98,4 % des actions au porteur. Selon ces informations et le registre des actionnaires au nominatif, le capital se répartit de la façon suivante :



À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 5 mars 2008\*, s'établit comme suit :

\* hors levée de stocks options exercés le cas échéant depuis le 23 janvier 2008,

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote simple	Droits de vote double	Total des droits de vote <sup>(2)</sup>	% des droits de vote
Essilor International	1 151 800	15,05	0	1 151 800	2 303 600	23,65
Ginette Dalloz <sup>(1)</sup>	1 011 368	13,22	0	1 011 368	2 022 736	20,77
Governance for owners LLP	589 611	7,70	589 611	0	589 611	6,06
Harris Associates	385 738	5,04	385 738	0	385 738	3,96
JP Morgan Chase and Co	333 361	4,36	333 361	0	333 361	3,42
Columbia Wanger	287 648	3,76	287 648	0	287 648	2,95
Tocqueville Finance	245 582	3,20	245 582	0	245 582	2,52
Caisse des Dépôts et Consignations	250 259	3,27	250 259	0	250 259	2,57
Autre Public	3 309 639	43,24	3 297 434	12 205	3 321 844	34,10
Auto détenues	88 717	1,16	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 653 723</b>	<b>100,00</b>	<b>5 389 633</b>	<b>2 175 373</b>	<b>9 740 379</b>	<b>100,00</b>

(1) Actions détenues en direct (387 224 actions) et au travers de la Société Familiale Civile Dalloz (624 144 actions).

(2) Droits de vote exerçables, c'est à dire total des droits de vote théoriques net des actions auto détenues.

Au cours de l'année 2007, la Société a été informée des franchissements de seuil suivants :

- le 23 janvier 2007, la société Tocqueville Finance S.A. a informé la Société, que dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM, elle avait franchi en hausse le seuil de 2,5 % du capital et qu'elle détenait à cette date 247 379 actions ;
- le 31 août 2007, la société Bank of America Corporation, agissant en son nom et au nom de ses filiales (Columbia Wanger Asset Management, L.P. et Columbia Management Advisors, LLC) a informé Sperian Protection, qu'au 28 août 2007 la société détenait pour le compte de ses clients 287 648 actions ;
- le 5 septembre 2007, la société Harris Associates L.P., a informé Sperian Protection qu'au 2 août 2007, la société détenait 196 200 actions. Puis, le 20 décembre 2007, cette même société déclarait avoir franchi en hausse le 18 décembre 2007 le seuil de 5 % du capital de la société Sperian Protection et détenir 385 738 actions ;

Au cours de l'année 2008, la Société a été informée des franchissements de seuil suivants :

- le 10 janvier 2008, la société Governance for Owners LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, informait la société avoir franchi à la hausse le seuil de 7,5 % du capital et détenir 589 611 actions ;
- le 29 janvier 2008, la société Tocqueville informait la société avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2,5 % en droits de vote et détenir 245 582 actions ;
- le 4 mars 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations informait la société avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % des droits de vote et détenir 250 259 titres.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 2,5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Les renseignements concernant les intérêts des organes d'administration et de direction dans le capital au 5 mars 2008 sont présentées au chapitre 4.

## 5.4.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

	Au 8 mars 2005			Au 31 décembre 2005		
	nbre actions	% capital	% droit de vote	nbre actions	% capital	% droit de vote
Essilor International	1 151 800	15,11 %	24,61 %	1 151 800	15,10 %	23,99 %
Ginette Dalloz <sup>(1)</sup>	487 224	6,39 %	10,41 %	387 224	5,08 %	8,07 %
Société Familiale Dalloz <sup>(1)</sup>	524 144	6,88 %	6,56 %	624 144	8,18 %	10,92 %
Christophe Bacou <sup>(2)</sup>	376 577	4,94 %	4,02 %			
Véronique Mirabel <sup>(3)</sup>	126 060	1,65 %	1,35 %			
CAPE Holding <sup>(4)</sup>	435 569	5,72 %	4,65 %			
CDC <sup>(5)</sup>	192 363	2,52 %	2,06 %	192 363	2,52 %	2,00 %
Autre Public	4 326 755	56,79 %	46,34 %	5 271 856	69,12 %	55,02 %
	<b>7 620 492</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>7 627 387</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

	Au 16 février 2006			Au 6 mars 2007		
	nbre actions	% capital	% droit de vote	nbre actions	% capital	% droit de vote
Essilor International	1 151 800	15,10 %	23,99 %	1 151 800	15,04 %	23,68 %
Ginette Dalloz <sup>(1)</sup>	387 224	5,08 %	8,07 %	387 224	5,07 %	7,96 %
Société Familiale Dalloz <sup>(1)</sup>	624 144	8,18 %	10,92 %	624 144	8,15 %	11,80 %
CDC <sup>(5)</sup>	192 363	2,52 %	2,00 %	192 363	2,51 %	1,98 %
Governance for owners LLP <sup>(6)</sup>	298 740	3,92 %	3,11 %	383 989	5,01 %	3,95 %
JP Morgan Chase and Co <sup>(7)</sup>				333 361	4,36%	3,43 %
Tocqueville Finance <sup>(8)</sup>				247 379	3,23%	2,54%
Autre Public	4 973 116	65,20 %	51,91 %	4 337 770	56,64 %	44,66 %
	<b>7 627 387</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 658 030</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Le 7 juin 2004, Madame Ginette Dalloz informait la Société que par suite de restructuration purement patrimoniale au terme de laquelle Madame Ginette Dalloz a apporté, à la Société Civile Familiale Dalloz une société civile dont elle détient 99,98 % du capital, 100 000 de ses propres actions, ladite société Société Civile Familiale Dalloz avait franchi le seuil de 5 % en droits de vote. Le 8 juin 2005, Madame Ginette Dalloz informait la Société, qu'aux fins de restructurations purement patrimoniales, elle avait apporté à la Société Civile Familiale Dalloz, 100 000 de ses propres actions. La dite Société Civile Familiale Dalloz ayant ainsi franchi le seuil de 10 % en droits de vote.

(2) Monsieur Christophe Bacou a informé la Société le 14 février 2005 qu'il avait franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital. Au 16 février 2006, Monsieur Christophe Bacou informait la Société qu'il avait cédé 376 577 actions au cours du second semestre 2005.

(3) Le 16 février 2006, Madame Mirabel informait la Société qu'elle avait cédé la totalité de ses actions au cours du second semestre 2005.

(4) Comprenant les sociétés suivantes : UEI (détenteur de 356 375 actions) renommée à la date de publication du présent document de référence CAPE Holding, Idia participations (détenteur de 59 395 actions), FCPR Montparnasse Investissements 2 (détenteur de 19 799 actions). Le 30 septembre 2005, la société Crédit Agricole S.A., informait la Société que suite à une cession de la totalité des 415 770 actions détenus par Crédit Agricole Capital Investissement (59 395 actions) et CAPE Holding (356 375 actions), Crédit Agricole S.A., actionnaire en direct à hauteur de 76 % de Crédit Agricole Capital Investissement S.A. et actionnaire en indirect à hauteur de 24 % de Crédit Agricole Capita Investissement S.A. via la société CAPE Holding, elle même détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 97 % ; elle avait franchi en indirect et à la baisse le seuil légal de 5 % du capital de la Société.

(5) Comprend Établissements Public/CDC Ixis/CDC Ixis Capital Market. Le 31 mars 2003, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé la Société qu'elle avait franchi le 18 mars 2003 indirectement le seuil statutaire de 2,5 % du capital et 2,04 % des droits de vote émis. Le 4 mars 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations informait la société

avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2,5 % des droits de vote et détenir 250 259 titres

(6) La société Governance for owners LLP a informé le 24 janvier 2006 la Société qu'elle avait franchi en hausse le seuil de 2,5 % du capital suite à l'achat de 298 740 actions et le 15 décembre 2006, franchi en hausse le seuil de 5 % du capital et qu'elle détenait à cette date 383 989 actions. Le 10 janvier 2008, elle informait la société avoir franchi à la hausse le seuil de 7,5 % du capital et détenir 589 611 actions.

(7) Le 18 juillet 2006, JP Morgan Chase and Co, agissant en son nom et au nom de ses filiales a informé la Société qu'elle avait franchi en hausse le seuil de 5 % du capital et qu'elle détenait à cette date 389 119 actions. Le 20 septembre 2006, cette même société a franchi en baisse le seuil de 5 % du capital et détenir à cette date 333 361 actions.

(8) Le 23 janvier 2007, la société Tocqueville Finance S.A. a informé la Société, que dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM, elle avait franchi en hausse le seuil de 2,5 % du capital et qu'elle détenait à cette date 247 379 actions. Le 29 janvier 2008, elle informait la société avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de la 2,5 % en droits de vote et détenir 245 582 actions.

(9) Le 31 août 2007, la société Wanger Columbia (Bank of America Corporation), agissant en son nom et au nom de ses filiales Columbia Wanger Asset Management, L.P. et Columbia Management Advisors, LLC, a informé Sperian Protection, qu'au 28 août 2007, la société détenait pour le compte de ses clients 287 648 actions.

(10) Le 5 septembre 2007, la société Harris Associates L.P. a informé Sperian Protection qu'à la date du 2 août 2007, la société détenait 196 200 actions. Le 20 décembre 2007, elle déclarait avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital de la société Sperian Protection et détenir 385 738 actions depuis le 18 décembre 2007.

Les informations concernant l'actionnariat salarié sont détaillées au chapitre 3.

### 5.4.3. Autocontrôle

Au 5 mars 2008, le Groupe détient 88 717 actions, achetées dans le cadre d'un contrat d'animation de marché et dans le cadre de l'application du programme de rachat d'actions tel que précisé au paragraphe 5.3.2.

### 5.4.4. Pactes d'actionnaires

À la date du présent document de référence, il existe un Pacte de Préférence (le « Pacte de Préférence ») entre la société Essilor International et Madame Ginette Dalloz entré en vigueur le 6 septembre 2001 pour une durée de trois ans renouvelé par tacite reconduction pour des périodes de deux ans. Pour l'essentiel, le Pacte de Préférence reporte sur les titres de la Société le droit de préférence réciproque existant auparavant entre la société Essilor International et Madame Ginette Dalloz sur les titres de la société Financière Christian Dalloz.

Les principales stipulations du Pacte de Préférence sont les suivantes :

- résiliation, à la date d'entrée en vigueur du Pacte de Préférence, du protocole d'accord instituant le droit de préférence réciproque ;
- institution d'un droit de préférence réciproque lors de toute cession de titres effectuée par l'une des parties du Pacte de Préférence, à l'exclusion des cessions de titres réalisées par la société Essilor International à une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ainsi que des donations par Madame Ginette Dalloz d'une partie de ses titres à une fondation reconnue d'utilité publique ;
- aménagement de conditions particulières d'exercice du droit de préférence en cas d'offre publique d'acquisition visant les titres de la Société ; et engagement de Madame Ginette Dalloz en son nom personnel et au nom de ses héritiers de vendre la totalité des titres dont elle serait propriétaire dans la Société à la société Essilor International ou à toute autre personne qu'elle se substituerait en cas de décès pendant la durée du Pacte de Préférence, à la convenance de la société Essilor International.

### 5.4.5. Personnes détenant le contrôle de la Société

À la date de dépôt du présent document de référence, soit le 11 avril 2008, il n'y a pas de pacte de concert.

## 5.5. Marché du titre

### 5.5.1. Place de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Libellé : Sperian Protection

Classification FTSE : 2727

Code AFC : 6089

Code ISIN : FR0000060899

Mnémonique : SPR

Depuis le 7 mars 2003, Sperian Protection (anciennement Bacou-Dalloz) est admis par le Conseil Scientifique des Indices de la Bourse de Paris dans le SBF 120 ainsi que dans le Service à Règlement Différé. Dans le cadre de la création d'un marché réglementé unique, Euronext a mis en place, à partir du 3 janvier 2005, une nouvelle gamme d'indices. Sperian Protection figure depuis lors en particulier dans les indices suivants : CAC Mid100 et CAC Mid & Small190.

## 5.5.2. Évolution du cours

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le cours de l'action Sperian Protection, les volumes et les capitaux échangés au cours des 18 derniers mois :

		Cours le + bas (€)	Cours le + haut (€)	Cours moyen en clôture	volume journalier minimum	volume journalier maximum	volume journalier moyen	moyenne journalière capitaux échangés (M€)
<b>2006</b>	septembre	90,25	96,45	93,20	4 665	84 360	23 497	2 181,44
	octobre	91,55	99,00	94,78	4 874	70 572	15 786	1 500,25
	novembre	94,50	99,50	96,93	3 152	37 668	12 014	1 167,47
	décembre	93,90	103,50	97,63	8 480	85 679	21 071	2 032,99
<b>2007</b>	janvier	93,90	105,80	99,19	3 557	77 938	28 396	2 797,56
	février	95,00	104,00	101,46	6 308	64 786	22 951	2 305,69
	mars	95,10	102,00	99,39	6 365	61 085	18 721	1 861,03
	avril	100,00	106,20	102,52	8 133	69 173	21 254	2 170,87
	mai	98,75	103,20	101,84	2 096	45 098	23 977	1 500,22
	juin	100,50	113,85	106,10	5 203	55 321	23 195	2 477,33
	juillet	103,00	113,19	109,16	9 328	219 616	27 996	3 084,45
	août	97,20	107,98	100,97	2 055	141 998	24 976	2 563,70
	septembre	82,00	102,50	94,34	5 537	95 180	26 104	2 362,98
	octobre	87,02	97,95	93,51	2 711	71 997	17 610	1 639,59
	novembre	76,10	97,50	87,06	2 254	46 117	10 571	910,72
	décembre	76,41	83,07	79,13	3 266	50 474	15 437	1 219,72
<b>2008</b>	janvier	58,36	79,80	67,83	1 416	63 406	27 192	1 793,56
	février	58,50	66,48	61,65	3 919	34 131	13 044	810,24

Au cours de l'année 2007, le cours de l'action Sperian Protection s'est déprécié de 23 %. L'indice CAC MID100 s'est déprécié de 14 % au cours de la même année.

## 5.6. Dividendes et politique de distribution

Le dividende par action versé par la Société lors des 5 derniers exercices et le revenu global par action (dividende + avoir fiscal) sont les suivants :

(en €)	Dividende	Revenu global par action
2002	1,00	1,50
2003	0,50	0,75
2004	0,60	-
2005	0,90	-
2006	1,05	-

Il est rappelé que le dividende n'est plus assorti de l'avoir fiscal, conformément aux dispositions de l'article 93 de la Loi de finances du 30 décembre 2003. Le dividende mis en distribution ouvre droit, au profit des seuls actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Le conseil d'administration de la Société du 4 mars 2008, ayant arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, a décidé de proposer aux actionnaires de la Société qui se réunissent en Assemblée Générale mixte, en principe le 19 mai 2008 d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 soit la somme de 21 487 208, 08 €, ainsi qu'il suit :

- dotation de la réserve légale à hauteur de 17 248 €.
- Le solde, soit la somme de 21 469 960, 08 € augmentée du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 127 037 023, 40 €, soit un bénéfice distribuable d'un montant de 148 506 983, 48 €, est affecté de la manière suivante:
- distribution d'un dividende d'un montant de 11 627 113, 50 €, augmenté le cas échéant, du montant à verser aux actions issues de la levée d'options de souscription au jour du paiement du dividende ;
  - le solde, au « report à nouveau ».

Le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de la Société de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la mise en paiement à la date du 5 juin 2008 d'un dividende de 1,50 € pour chacune des actions composant le capital social. La date d'arrêté (record date) au sens de la réglementation ESES est le mercredi 4 juin, cette date correspondant à la date à laquelle les nouveaux actionnaires devront être inscrits en compte s'ils veulent toucher le dividende. La date de détachement (ex date) au sens de la réglementation ESES est le 2 juin. Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans un délai de cinq ans à dater de leur exigibilité, sont prescrits au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## 5.7. Politique d'information

Les informations à la disposition des actionnaires sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet (section Finance) du Groupe. Ce sont principalement les rapports annuels et documents de référence, les présentations préparées à l'occasion de la publication des résultats, les communiqués de presse et les notes d'informations visées par l'AMF.

Les informations qualifiées de réglementées (définition de l'AMF) sont accessibles sur le site du Groupe, [www.sperianprotection.com](http://www.sperianprotection.com), dans la section finance. Par ailleurs, le Groupe publie un document d'information annuel, conformément à l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est disponible sur le site internet du Groupe.

### 5.7.1. Responsable de l'information

Brice de La Morandière  
Executive Vice President du Groupe  
Immeuble Edison, Paris Nord II,  
33, rue des Vanesses, BP 55288 Villepinte,  
95958 Roissy Charles-de-Gaulle Cedex  
Téléphone : +33 1 49 90 79 74  
Télécopie : +33 1 49 90 79 78  
[www.sperianprotection.com](http://www.sperianprotection.com) (rubrique Finance)  
E-mail : [investorrelations@sperianprotection.com](mailto:investorrelations@sperianprotection.com)

### 5.7.2. Calendrier de communication financière

Le calendrier indicatif pour l'année 2008 est le suivant :

Assemblée Générale des actionnaires . . . . .19 mai 2008  
Chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre . . . . .10 juillet 2008  
Résultat du 1<sup>er</sup> semestre . . . . .27 août 2008  
Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre . . . . .16 octobre 2008







## 6 • AUTRES INFORMATIONS

<b>6.1.</b>	<b>Responsable du document de référence</b>	<b>154</b>
<b>6.2.</b>	<b>Attestation du responsable du document de référence</b>	<b>154</b>
<b>6.3.</b>	<b>Responsable du contrôle des comptes</b>	<b>154</b>
6.3.1.	Co-commissaires aux comptes titulaires	154
6.3.2.	Co-commissaires aux comptes suppléants	155
<b>6.4.</b>	<b>Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes</b>	<b>156</b>
	<b>Table de concordance</b>	<b>157</b>
	<b>Table de réconciliation avec le rapport financier annuel</b>	<b>159</b>

## 6.1. Responsable du document de référence

Monsieur Henri-Dominique Petit exerçant les fonctions de Président et Directeur Général de la société Sperian Protection (la « Société » ou « Sperian Protection »).

## 6.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document ».

Villepinte, le 11 avril 2008



Président et Directeur Général  
Henri-Dominique Petit

## 6.3. Responsable du contrôle des comptes

### 6.3.1. Co-commissaires aux comptes titulaires :

#### • Expertise Comptable et Audit

représenté par : Claude Cornuot  
37 C, cours du Parc  
21000 Dijon

<b>Date de début du premier mandat :</b>	4 juin 1999 lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la même date
<b>Durée du mandat en cours :</b>	six ans (à compter du 11 mai 2005)
<b>Date d'expiration du mandat en cours :</b>	à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
<b>Appartenance au Groupe :</b>	Non

#### • Ernst & Young Audit

représenté par : Jean-François Ginies  
Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex

<b>Date de début du premier mandat :</b>	6 septembre 2001 lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la même date
<b>Durée du mandat en cours :</b>	six ans (à compter du 10 mai 2007)
<b>Date d'expiration du mandat en cours :</b>	à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
<b>Appartenance au Groupe :</b>	réseau Ernst & Young

#### 6.3.2. Co-commissaires aux comptes suppléants :

##### • Suppléant d'Expertise Comptable et Audit :

Monsieur Jérôme Burrier  
37 C, cours du Parc  
21000 Dijon

<b>Date de début du premier mandat :</b>	28 juin 1993 lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la même date
<b>Durée du mandat en cours :</b>	six ans (à compter du 11 mai 2005)
<b>Date d'expiration du mandat en cours :</b>	à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
<b>Appartenance au Groupe :</b>	Expertise Comptable et Audit

##### • Suppléant d'Ernst & Young Audit :

Cabinet Auditex  
Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex

<b>Date de début du premier mandat :</b>	10 mai 2007 lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la même date
<b>Durée du mandat en cours :</b>	six ans (à compter du 10 mai 2007)
<b>Date d'expiration du mandat en cours :</b>	à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
<b>Appartenance au Groupe :</b>	réseau Ernst & Young

## 6.4. Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Articles 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité de Marchés Financiers.

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2006 ou 2007 dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 sont les suivants :

	Ernst&Young				ECA			
	Montant		en %		Montant		en %	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Société mère	207	297	25 %	26 %	88	91	33 %	34 %
- Filiales intégrées globalement	550	755	67 %	67 %	160	176	61 %	66 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Société mère								
- Filiales intégrées globalement	14	51	2 %	5 %	15		6 %	
<b>Sous-total honoraires Audit</b>	<b>771</b>	<b>1 103</b>	<b>94 %</b>	<b>98 %</b>	<b>263</b>	<b>267</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridiques, fiscal, social	47	18	6 %	2 %				
Autres								
<b>Total autres prestations</b>	<b>47</b>	<b>18</b>	<b>6 %</b>	<b>2 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>818</b>	<b>1 121</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>263</b>	<b>267</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les autres prestations sont majoritairement de nature fiscale aux États-Unis. Ces prestations ont été approuvées par le Comité d'Audit du Groupe.

## Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence.

<b>Rubriques du Règlement 809/2004 (Annexe I)</b>	<b>Pages</b>
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>154</b>
<b>2. Contrôleurs légaux</b>	<b>154, 155</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>30, 31</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>26 à 28, 113</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	92, 140
5.2. Investissements	101
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	95 à 98
6.2. Principaux marchés	92 à 94
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	94
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	94
<b>7. Organigramme</b>	<b>126 à 128</b>
<b>8. Propriétés immobilières, usines, équipements</b>	<b>112 et 113</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	31 à 35, 76
9.2. Résultat d'exploitation	30, 33, 65, 77
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	<b>35, 48 et 49, 53 à 55, 82</b>
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>101</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>28</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>28 et 29</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	<b>116 à 125</b>
<b>15. Rémunération et avantages</b>	<b>68 et 69, 122 à 124, 130</b>
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	116
16.2. Contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	124 et 125
16.3. Comité d'Audit et Comité de rémunération	129, 131 et 132
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	116

<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés	105
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	68 et 69
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	107
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Participations à déclarer	143, 146 et 147
18.2. Droits de vote différents	142
18.3. Contrôle	148
18.4. Accord relatif au changement de contrôle	148
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>124 et 125</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	30 et 31
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. États financiers	31 à 73
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	74 et 75
20.5. Date des dernières informations financières	NA
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	31
20.7. Politique de distribution des dividendes	150
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	143 et 144
21.2. Actes constitutifs et statuts	140 à 142
<b>22. Contrats importants</b>	<b>NA</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>29, 74 et 75, 88 et 89, 125, 137</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>150</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>87</b>



## Table de réconciliation avec le rapport financier annuel

Rubriques du Règlement Général de l'AMF	pages
1. Comptes annuels	76 à 87
2. Comptes consolidés	31 à 73
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	88
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	74 et 75
5. Rapport de gestion	22 à 28
6. Honoraires des commissaires aux comptes	156
7. Rapport du Président	129 à 136
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	137
9. Document d'information annuelle	diffusée concomitamment au document de référence



### **Conception et réalisation**

Harrison & Wolf

### **Copyrights**

Photographies :

Jack Burlot/Corporate Images - Steve Murez  
Sperian Protection

Pour toutes informations complémentaires :

Direction de la communication Groupe

Tél. : 33 (0) 1 49 90 79 72

Fax : 33 (0) 1 49 90 79 78

Document imprimé sur papier recyclé



**SPERIAN PROTECTION**

Immeuble Edison - ZI Paris Nord 2  
33, rue des Vanesses  
BP 55 288 Villepinte  
95 958 Roissy CDG Cedex - France  
Tél. : +33(0)1 49 90 79 79